

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D212-6 du code forestier

Aménagement forestier

Forêt domaniale de RENO-VALDIEU

Département : Orne

2015 - 2034

Surface cadastrale : 1 644,59 02 ha

Surface retenue pour la gestion : 1 644,59 ha

Altitudes extrêmes : 160 m – 245 m

Révision d'aménagement

DRA : Basse-Normandie



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
---------------	---

<u>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU (2015 - 2034)</u>	3
---	----------

<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	5
--	----------

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	9
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	9
1.2.1.A - Topographie et hydrographie	9
1.2.1.B - Conditions stationnelles	10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.2.A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	11
1.2.2.B - Etat du renouvellement.....	13
1.2.2.C - Inventaires réalisés	15
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	16
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	16
1.3.1.A - Volumes de bois produits.....	16
1.3.1.B - Desserte forestière	17
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	18
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	21
1.3.3.A - Accueil et paysage.....	21
1.3.3.B - Ressource en eau potable	23
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23

<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	24
---	-----------

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	26
2.3.1 FUTAIE REGULIERE : PARTIES DE FORET A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	26
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE : PARTIES DE FORET A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .	27
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	27
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	28
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	28
2.4.1.A - Constitution des groupes d'aménagement	28
2.4.1.B - Constitution de divisions.....	29
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	29
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	30
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2015 - 2034	31
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	31
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	31
2.5.2.A - Documents de référence à appliquer	31
2.5.2.B - Coupes	32

2.5.2.C - Desserte	42
2.5.2.D - Travaux sylvicoles	43
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	44
2.5.3.A - Biodiversité courante	44
2.5.3.B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	45
2.5.3.C - Réserves biologiques et réserves naturelles	46
2.5.3.D - Documents techniques de référence.....	46
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	46
2.5.4.A - Accueil et paysage.....	46
2.5.4.B - Ressource en eau potable	48
2.5.4.C - Chasse – Pêche.....	48
2.5.4.D - Pastoralisme	49
2.5.4.E - Affouage et droits d'usage.....	49
2.5.4.F - Richesses culturelles	50
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	51
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	51
2.5.6.A - Incendies de forêts.....	51
2.5.6.B - Déséquilibre sylvo-cynégétique	52
2.5.6.C - Crises sanitaires.....	52
2.5.6.D - Tassement des sols	52
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	53
2.5.7.A - Certification PEFC.....	53
2.5.7.B - Autres actions.....	53
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	55
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L122-7 (ALINEA 2) ET L122-8 DU CODE FORESTIER	56

ANNEXES

ANNEXES AUTRES QUE LES CARTES

ANNEXE 0 : SIGNIFICATION DES CODES EMPLOYES.....	60
ANNEXE 2.4.1.A : UNITES DE GESTION PAR GROUPE AMENAGEMENT DT.....	61
ANNEXE 2.5.8 : PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DES PROJETS ROUTIERS	65
ANNEXE 3 : ETUDES ET OUVRAGES TRAITANT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU	70
ANNEXE 4 : BILAN DE LA CONSULTATION DES COMMUNES ET AUTRES PARTENAIRES, RESUMANT LES QUESTIONS, REMARQUES ET REPONSES APPORTEES	71

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- carte de situation
- carte des territoires communaux et des limites
- carte des fonctions principales
- carte des stations forestières
- carte des peuplements par classe d'âge
- carte des peuplements par calibre de bois
- carte des peuplements par classe de surface terrière
- carte de la desserte et des équipements
- carte des zones d'intérêt écologique particulier
- carte de l'accueil du public et des sensibilités paysagères
- carte des essences objectifs à long terme
- carte d'aménagement (groupes locaux)
- carte d'aménagement (groupes DT)
- carte de sensibilité des sols au tassement

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU (2015 - 2034)

Le contexte

La forêt domaniale de Réno-Valdieu occupe 1 644,59 ha dans le département de l'Orne, dans la région naturelle du Perche. Elle couvre la crête et les versants d'un éperon très étiré du nord au sud. La majeure partie de la forêt est installée sur le plateau sommital à environ 230 mètres, mais le relief peut y être vigoureux, notamment à l'ouest où la propriété domaniale débouche directement sur les prés de la plaine voisine. Le climat est tempéré, doux et humide, favorable à la végétation forestière, nonobstant un bilan hydrique déficitaire certains étés. Le sol est constitué essentiellement d'argile à silex sur le plateau et de sables du Perche sur les versants, eux-mêmes recouverts d'une couche de limon d'épaisseur variable.

Le Chêne sessile constitue la principale essence objectif; il est de très bonne qualité et fait de cette forêt l'un des fleurons européens du Chêne de haute qualité.

Les principaux enjeux de la forêt

Globalement, l'enjeu de production est fort avec la répartition suivante.

L'absence d'enjeu de production concerne 3 ha conservés en îlots de sénescence et 1 ha non boisé hors sylviculture. Sur la moitié nord de la forêt, la productivité du chêne sessile est estimée à environ 6 m³/ha/an, alors que sur la moitié sud, elle est plutôt de l'ordre de 5 m³/ha/an. La qualité des bois étant élevée avec un grain fin, l'enjeu est considéré fort sur la majorité de la surface (1 641 ha).

Située entièrement dans le Parc Naturel Régional du Perche, la forêt est également concernée :

- **par des enjeux environnementaux** : elle comporte une unité conservatoire *in situ* de ressources génétiques de Chêne sessile, qui lui confère un enjeu fort sur 116 ha; elle est située en totalité dans la ZNIEFF de type 1 "Forêt de Réno-Valdieu" et dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Forêts et étangs du Perche"; elle est aussi située partiellement dans le site Natura 2000 "Etangs et tourbières du Haut-Perche"; enfin, même si elles n'occupent que de faibles surfaces, des zones d'intérêt écologique particulier ont été identifiées dans le diagnostic écologique réalisé en 2008; l'enjeu est donc reconnu sur 1 529 ha.

- **et par des enjeux sociaux** : la forêt se situe en totalité dans le site classé "Forêt de Réno-Valdieu et ses abords"; l'enjeu devient fort sur les versants très exposés à la vue et au niveau de la série artistique (153 ha); ailleurs, l'enjeu est donc reconnu (1 492 ha).

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

La forêt est composée très majoritairement de Chêne sessile (il est dominant sur 91% de la surface) mais, compte tenu d'une sylviculture passée conservatrice, les diamètres sont faibles. Les autres essences dominantes présentes sont le Hêtre, les Pins sylvestre et laricio, le Douglas (arrivant au stade de la mise en régénération),...

L'aménagement de 1995 et les 3 modifications qui ont suivi prévoyaient la régénération de 198 ha sur 20 ans. 175 ha ont été régénérés, soit 88% de l'objectif, et 47 ha sont en cours de régénération. La régénération a été effectuée comme prévu, pour l'essentiel en Chêne sessile et naturellement.

La récolte moyenne annuelle (de 1995 à 2013) a été de 10 640 m³/an (soit 6,5 m³/ha/an), soit 94% de la prévision (11 300 m³/an).

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Etant donné les enjeux identifiés, les grandes options et le programme d'actions sont les suivants.

Fonction de production ligneuse

La forêt continuera à être traitée en futaie régulière avec un groupe de régénération de 238 ha avec 188 ha à ouvrir et 141 ha à terminer. La régénération sera essentiellement naturelle, avec un objectif Chêne sessile largement majoritaire (184 ha) mais aussi Hêtre (12 ha) et Douglas (25 ha), compte tenu de la bonne qualité des peuplements en place et de leur adaptation aux stations. Elle est prévue artificiellement en Chêne sessile sur 17 ha, à la suite d'un peuplement trop riche en Hêtre. Les nouveaux peuplements de Chêne classés en régénération sont ceux qui comportent une proportion importante de Hêtre mûr puis des peuplements ayant atteint le diamètre minimum d'exploitabilité.

Les essences principales objectif à long terme résultent des peuplements en place, des stations et des connaissances actuelles sur les effets des changements climatiques. Elles correspondent souvent aux peuplements en place, avec 94% de la surface en Chêne sessile, sauf cas particuliers :

- remplacement de l'Epicéa commun par du Chêne sessile,
- passage progressif du Sapin pectiné du statut d'essence dominante à essence d'accompagnement,
- poursuite, fortement engagée ces dernières années, de la réduction du Pin sylvestre au profit du Chêne sessile, sur le plateau,
- remplacement, à moyen terme, du Chêne rouge et du Noyer, mal venants par du Chêne sessile,
- introduction de Châtaignier dans le peuplement de douglas pur de versant (P.53 et 64).

Hors évènement exceptionnel, la récolte annuelle prévue est de 9 350 m³/an, soit 5,7 m³/ha/an sur les 1 640,81 ha en sylviculture. Cette récolte est inférieure à la récolte passée pour diverses raisons :

- toutes les parcelles ont été cloisonnées,
- le Hêtre, parfois trop longtemps conservé dans les peuplements de Chêne, a été nettement réduit,
- la dynamisation de la sylviculture aboutit aujourd'hui à des peuplements beaucoup moins denses,
- le groupe de régénération est minimum compte tenu du faible diamètre du Chêne.

Toutefois, cette récolte est proche de la production biologique estimée et elle prévoit par conséquent le maintien du capital sur pied.

Fonction écologique

L'unité conservatoire de ressources génétiques devra être gérée selon la charte de gestion ad hoc.

Le maintien de vieux bois sera favorisé en conservant :

- 2,82 ha en îlot de sénescence,
- 38,08 ha en îlots de vieillissement, incluant la série artistique encore sur pied,
- au moins 3 arbres de haute valeur biologique par hectare (1 arbre mort ou sénéscent et 2 arbres à cavités visibles ou vieux ou très gros),
- du bois mort au sol.

Les ruisseaux, mares et autres zones humides seront préservés. Les travaux seront planifiés en fonction du cycle biologique des espèces. La charte Natura 2000 est à respecter.

Les unités ponctuelles d'intérêt écologique particulier font l'objet d'objectifs et d'actions adaptés.

Fonction sociale

L'organisation concertée de l'accueil du public devra être poursuivie avec les partenaires concernés, notamment le PNR du Perche, le Conseil général de l'Orne, le SIDTP. Le classement de la forêt au titre du paysage ainsi que la situation de la forêt dans le périmètre de monuments historiques inscrits nécessite la mise en œuvre de mesures adaptées à la préservation de ce paysage représentatif du Perche traditionnel :

- éclatement de la régénération, dans la mesure du possible (durée de survie des peuplements),
- mise en œuvre de mesures destinées à atténuer l'effet des coupes de régénération sur le versant ouest (parcelles 53 et 64) et à limiter l'effet masse sombre du peuplement de Douglas en place, telle que l'implantation de Châtaignier dans le peuplement renouvelé naturellement,
- conservation des arbres remarquables de la série artistique (unités 44A et 45A) le plus longtemps possible mais, si dépérissement, récolte des arbres tout en favorisant la régénération et recherche d'un peuplement de qualité susceptible de lui succéder (unité 6A),
- implantation des cloisonnements de manière à limiter leur impact paysager.

Menaces pesant sur la forêt

La population de Chevreuil est à surveiller pour rester compatible avec le milieu. Le sol limoneux est sensible au tassement et impérativement à préserver lors des coupes et des travaux.

Conclusion

Les engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement prévoient de « dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable ». Cet aménagement y répond :

- par la sylviculture dynamique à poursuivre et le renouvellement prévu,
- par les objectifs de préservation de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable et les actions prévues en ce sens,
- par des décisions et actions n'engendrant pas d'effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des 2 sites Natura 2000 (ZPS et ZSC),
- par une compatibilité avec les objectifs de gestion et de conservation définis par les 2 DOCOB.

L'accueil du public et le classement de la forêt au titre du paysage ont été pris en compte. En particulier, à la demande du ministère de l'écologie, la place du Châtaignier est prévue en hausse, en association avec le Douglas, dans les parcelles 53 et 64.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat français.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de Réno-Valdieu
Département de situation	Orne (61)
Région nationale IFN de référence (N°ONF)	Perche (220)
Directive Régionale d'Aménagement (DRA) de référence	Basse-Normandie

Cantons	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)			
		Totale	Maisons forestières	Forêt	
Mortagne-au-Perche	Feings	540,4993	1,2150	MF de La Guincendière	539,2843(*)
	La Chapelle Montligeon	218,2484			218,2484
	Saint-Mard-de-Réno	318,2349	1,1687	MF de Beauvilliers	317,0662
Rémalard	Maison-Maugis	101,5638	1,4050	MF de la Fosse au Loup	100,1588
Longny-au-Perche	Saint-Victor-de-Réno	469,8325			469,8325
	Total	1648,3789	3,7887		1644,5902

(*) La parcelle cadastrale Feings D179 (Chemin du Grand Boulay) a été incorporée à la forêt domaniale en 2011 pour 0,3156 ha mais elle n'est pas encore à la matrice cadastrale; la surface forestière indiquée de 539,2843 ha résulte de la somme de la surface à la matrice 2011 (538,9687 ha) et de cette surface supplémentaire de 0,3156 ha.

La maison forestière de Blanche Fontaine, située sur Saint-Victor-de-Réno, (parcelles cadastrales C60 et C61 modifiées) a été vendue en 2011. Son terrain (parcelles cadastrales C62 et C63 modifiées) a ensuite été incorporé à la forêt (parcelle 71) pour 0,9651 ha.

La vente de la maison forestière de La Fosse au Loup (parcelle 117) est envisagée, les chasseurs pourraient alors utiliser celle de Beauvilliers. La maison de La Guincendière est occupée par l'agent du secteur.

- **Période d'application de l'aménagement** : 2015 - 2034 (20 ans)
- **Forêt aménagée**

Détail de la forêt aménagée			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Réno-Valdieu	F10208P	1644,5902 ha	10/02/1995	1995	2014

Cet aménagement a fait l'objet des 3 modifications résumées ci-après :

- modification approuvée le 27 juin 1997 pour prendre en compte des dépérissements de Hêtre,
- modification approuvée le 28 mars 2003 pour intégrer les bois de "Cavru" et prendre en compte des dégâts de la tempête du 26 décembre 1999,
- modification approuvée le 6 décembre 2007 pour prendre en compte des dépérissements de Hêtre.

=> en annexes cartographiques, voir :

- la carte de situation de la forêt,
- la carte des territoires communaux et des limites.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	1644,5902 ha
Surface retenue pour la gestion	1644,59 ha
Surface boisée en début d'aménagement	1643,63 ha
Surface en sylviculture de production	1640,81 ha

La surface cadastrale figurant dans l'aménagement passé (1598,8403 ha) ajoutée de celle des bois de "Cavru" (43,3935 ha) et du terrain de la maison forestière de Blanche Fontaine (0,9651 ha) totalise 1643,1989 ha. Cette surface diffère de la surface cadastrale actuelle compte tenu de petites erreurs effectuées lors de la rédaction de l'aménagement passé.

=> La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 1.1.2.

Récapitulatif des surfaces actuelles de la forêt domaniale de Réno-Valdieu			
Surface retenue pour la gestion : 1 644,59 ha			
Surface boisée ou à reboiser : 1643,63 ha			Surface non boisable hors sylviculture : 0,96 ha
Surface boisée : 1640,81ha	Surface à reboiser : 0 ha	Surface boisée hors sylviculture (îlot de sénescence) : 2,82 ha	
Surface en sylviculture : 1640,81 ha		Surface hors sylviculture (dont îlot de sénescence) : 3,78 ha	

La surface non boisable hors sylviculture correspond au terrain de la maison forestière de Blanche Fontaine, trop proche de la maison pour pouvoir être boisé sans provoquer d'importantes nuisances à la maison (humidité, assombrissement,...).

- **Etat des lieux**

Un état des lieux des limites a été effectué en 2010. Il montre une situation globalement satisfaisante avec toutefois quelques zones litigieuses à clarifier.

Quelques enclaves mériteraient d'être résorbées (Cf. : 2.5.1)

=> en annexes cartographiques, voir la carte des territoires communaux et des limites.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Procès-verbal de bornage partiel avec Mr GALLIER	1847	Archives départementales
Procès-verbal de bornage partiel avec Mr de NARBONNE-PELET	1850	
Procès-verbal de bornage partiel avec Mr ROUVIN	1868	
Plan côté à l'échelle 1/5000 levé par le géomètre WAUTOT	1878	

Les quelques vieilles bornes datant de l'assiette de l'aménagement de 1665 ayant été implantées de manière le plus souvent défectueuse, en dehors des limites admises de très longue date, sont sans aucune valeur juridique (Cf. : Aménagement de 1965 à 1994).

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale de Réno-Valdieu formait autrefois 2 forêts distinctes : celle de Réno au sud (923 ha en 1934), d'origine domaniale et celle du Valdieu au nord (650 ha en 1934), appartenant aux Chartreux et réunie au domaine de l'Etat par décret de l'assemblée nationale du 2 novembre 1789.

Par acte du 18 octobre 1999, un échange de terrains entre l'Etat et le district de l'agglomération rouennaise, a permis l'incorporation au domaine de l'Etat (forêt domaniale de Réno-Valdieu), des bois dits de "Cavru" d'une superficie de 43,3935 ha, situés sur les territoires communaux de La Chapelle Montligeon et de Maison-Maugis.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire n'a pas été modifié, hormis le déplacement de ligne 31/32, plus logique, et l'ajout des parcelles 121 à 123, suite au rattachement des bois de "Cavru".

Grâce à la BD ortho, la surface par parcelle a été modifiée pour mieux correspondre à la réalité.

- **Concessions**

Type et libellé des concessions en cours	Début - Fin	Localisation
Ligne électrique gérée par le syndicat intercommunal de Corbon	1976 à illimité	Parcelle 3
Ligne électrique enterrée Sées - Senonches sur 1957 mètres	1982 à illimité	Entre Parcelles 33 à 41 et 54 à 58
Terrain agricole	2006-2014	Parcelles 61 et 64
Maison forestière de la Fosse au Loup (vente envisagée)	2004-2016	Parcelle 116

Comme dans toutes les forêts publiques, les concessions :

- rentrent dans le cadre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt,
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière,
- ont vocation, pour la plupart d'entre elles, à retourner à l'état boisé au terme de leur durée (ce n'est pas le cas des cours d'eau, ni des maisons forestières).

Hormis celle de la maison forestière de la Fosse au Loup, les concessions sont peu susceptibles d'évolution.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	4			1 641	1 645
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique			1 529	116	1 645
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)			1 492	153	1 645
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	1 645				1 645

Sur plus de la moitié de la surface de la forêt, la productivité en Chêne est estimée à environ 6 m3/ha/an. Sur l'autre moitié (sud et versants de la forêt), elle est plutôt estimée à 5 m3/ha/an. Sur l'ensemble, la qualité du Chêne est élevée avec un grain fin. La fonction de production ligneuse constitue par conséquent un enjeu fort, sauf sur 2 unités d'analyse :

- 71.2 (0,96 ha) : cet ancien terrain de la maison forestière de Blanche Fontaine est à conserver non boisé afin de ne pas provoquer d'importantes nuisances à la maison;
- 121.2 (2,82 ha) : cette zone est inexploitable, compte tenu de risques d'effondrement; présentant un peuplement mûre, elle est classée en îlot de sénescence.

Au plan écologique, l'enjeu est considéré fort au sein du périmètre de l'unité conservatoire *in situ* de ressources génétiques de Chêne sessile : 116 ha composés du noyau (P.24 sur 17 ha) et de la zone tampon (99 ha). Par ailleurs, la forêt étant située en totalité dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Forêts et étangs du Perche" et dans la ZNIEFF de type 1 "Forêt de Réno-Valdieu", elle présente un enjeu écologique reconnu sur le reste de la surface (1 529 ha). Cet enjeu est conforté par la situation d'une partie de la forêt dans le Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la directive "habitats" "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche". Cette forêt présente également des zones d'intérêt écologique particulier. Enfin, elle est située en totalité sur le territoire du Parc naturel régional du Perche.

La forêt est située en totalité dans le site classé "Forêt de Réno-Valdieu et ses abords". Le niveau de l'enjeu social est ensuite lié à la fréquentation ou visibilité externe. Il en résulte un enjeu fort sur les versants très exposés à la vue et au niveau de la série artistique, très fréquentée (153 ha). Ailleurs, l'enjeu social est reconnu.

La fonction de protection contre les risques naturels est sans objet. En effet, il n'existe ni réglementation, ni expertise qui montre la présence simultanée d'un ou plusieurs aléas et d'enjeux humains.

Les enjeux forts ou reconnus au titre de la production ligneuse et des fonctions écologiques et sociales se superposent; ils devront être pris en compte dans le cadre de la multifonctionnalité de la forêt.

=> Voir la carte des fonctions principales de la forêt en annexes cartographiques

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	0 ha	(Cf. : 2.5.6.C)
- Déséquilibre grande faune / flore	0 ha	Cet équilibre est à contenir par rapport au Chevreuil (Cf. : 2.5.6.B)
- Incendies	0 ha	Le risque est faible (Cf. : 2.5.6.A)
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0 ha	Des améliorations foncières sont toutefois souhaitables (Cf. : 2.5.1)
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	19 ha	L'Epicéa commun et le Sapin pectiné sont peu adaptés (Cf. : 2.2.2)
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	114 ha	Quelques zones mériteraient d'être mieux desservies (Cf. : 1.3.1.B, 2.5.2.C)
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0 ha	La majorité des sols sont toutefois très sensibles car limoneux (Cf. : 2.5.6.D)
- Protection des eaux de surface (ripisylves, ruisseaux temporaires, mares)	3 ha	Ces milieux sont à préserver (Cf. : 2.4.3 et 2.5.3)
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	161 ha	8ha de zones susceptibles de vestiges archéologiques, 13ha de série artistique et 140ha en périmètres de monuments historiques inscrits (Cf. : 2.5.4.F et 1.3.3.A)
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	186 ha	Peuplements classés porte graines pour le Chêne sessile (Cf. : 2.5.7.B)

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée	Explications succinctes
- Importance sociale ou économique de la chasse	1 645 ha	Toute la forêt est concernée (Cf. : 2.5.4.C)
- Pastoralisme	0 ha	
- Pratique de l'affouage	0 ha	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	0 ha	
- Dispositifs de recherche	12 ha	Ces dispositifs sont à poursuivre (Cf. : 2.5.7.B)

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale fait partie du territoire du Parc Naturel Régional du Perche, dont la charte 2010-2022 a défini des objectifs opérationnels qui concernent la forêt, notamment :

- préserver la biodiversité et conforter la fonctionnalité des corridors et des réseaux écologiques,
- affirmer le paysage comme vecteur de l'identité du Perche avec la préservation et la reconquête des paysages des versants forestiers, un mode de traitement et une gestion favorisant la diversité et la cohérence des paysages forestiers percherons en intégrant les enjeux économiques de la filière bois,
- organiser en partenariat la valorisation des forêts et des bois du Perche avec une charte forestière de territoire à vocation économique, environnementale et socioculturelle,
- promouvoir les énergies renouvelables (bois-énergie,...).

Le PNR du Perche étant un partenaire régulier dans le cadre de la gestion de cette forêt, ces objectifs sont plus ou moins en cours. La préservation de la biodiversité constitue ainsi l'objectif le plus avancé, notamment avec le diagnostic écologique de la forêt domaniale de Réno-Valdieu, réalisé en 2008.

Cette forêt fait également partie de 3 communautés de communes : Mortagne-au-Perche, Pays rémalardais, Pays de Longny-au-Perche. La réforme des collectivités territoriales en cours est susceptible de modifier les contours et les domaines de compétence de ces intercommunalités. Actuellement, elles ne présentent pas d'objectif concernant la forêt.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale de Réno-Valdieu est située dans la région naturelle du Perche.

Elle présente une forme allongée de 9 km de longueur du nord au sud sur 0,5 à 3,5 km d'est en ouest. Elle occupe un plateau d'altitude moyenne 230 m, s'abaissant du nord (canton de la Guincendière à 240 m) au sud (canton du Val Piquet à 210 m). Ce plateau est échancré de quelques vallées et ses bordures constituent des versants parfois raides, surtout à l'ouest, où la propriété domaniale débouche directement sur des prés alors qu'à l'est, elle est souvent prolongée par des bois particuliers. Compte tenu de la forme du plateau, les expositions sont surtout orientées vers l'est ou l'ouest. Les altitudes extrêmes vont de 175 m en bas de versant (bois de Cavru) à 240 m au sommet du plateau.

La forêt reste cantonnée sur les hauteurs, les cours d'eau coulant nettement plus bas. Ainsi, elle n'accueille aucun cours d'eau permanent, même si le ruisseau de la Tasse reste en eau plus longtemps que les autres. Un deuxième ruisseau temporaire coule dans la forêt, le ruisseau de Cavru (parcelle 122).

Située entre les rivières la Villette à l'ouest et la Commeauche à l'est, respectivement affluent et sous affluent de la rivière l'Huisne, elle-même affluent de la rivière la Sarthe, cette forêt se situe en totalité dans le bassin de la Loire.

Une dizaine de mares ont été recensées, situées pour la plupart dans le tiers nord du massif. Seules celles des parcelles 20 et 27 sont permanentes.

=> Voir le relief et l'hydrographie sur la carte annexée des stations forestières.

1.2.1.B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les stations climatologiques de référence sont celles de Longny-au-Perche au nord-est (altitude 221 m) et Rémalard au sud-est (altitude 160 m). Sur 21 ans (1979 à 1999), les données météorologiques observées sont les suivantes :

- température moyenne annuelle : 10,1 à 10,4°C,
- pluviométrie moyenne annuelle : 756 mm, les mois les plus secs étant juin à août, puis avril,
- régime hydrique relatif déficient et potentialités bioclimatiques moyennes pour une réserve utile de 100 mm.

Les gelées printanières sont à redouter, les dernières nuits de gel se situant parfois fin mai.

Le climat est donc tempéré, doux et humide, favorable à la végétation forestière, la contrainte climatique à prendre en compte étant toutefois le déficit hydrique relatif.

Les changements climatiques font craindre une augmentation des contraintes, notamment avec une baisse de pluviosité, une hausse des tempêtes,... Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

La roche mère est, pour la majeure partie de la forêt, l'argile à silex, provenant de la décalcification de la craie sénonienne ou turonienne. Elle affleure principalement près des ruptures de pente, au bord du plateau. Au centre de celui-ci, elle est recouverte de limon dont l'épaisseur atteint 2 m par endroits mais décroît parallèlement au rapprochement de la rupture de pente. La contrainte est ici la sensibilité au tassement de ce sol à dominante limoneuse.

Le sable du Perche (Cénomaniens supérieur) siliceux à grain grossier à moyen, affleure sur les versants. La contrainte pour la végétation est ici le risque de déficit hydrique.

- **Unités stationnelles**

Les stations de référence sont celles du catalogue des stations forestières du Perche ornaï (septembre 1996). Mais, la carte des stations figurant dans l'aménagement passé, réalisée en été 1993 et basée sur les stations élargies de Basse-Normandie n'ayant pas été remise en cause, elle est reprise dans le présent aménagement.

=> Voir la carte des stations forestières en annexes cartographiques.

Les surfaces concernées par station sont récapitulées ci-après avec la correspondance avec les unités stationnelles définies dans la directive régionale d'aménagement de Basse-Normandie.

Code d'unité stationnelle DRA	Libellé de la station élargie de Basse-Normandie	Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Type de sol
		ha	%		
6	23- Chênaie-hêtraie à Charme, Aspérule et Lamier	206	13	Fertilité très bonne pour le Chêne sessile	Sol brun lessivé, sol brun acide, à marmorisation possible
6	24- Chênaie-hêtraie à Fougère mâle et Houlque molle	578	35	Sol limoneux au tassement, à préserver	
2, 5, 7	25- Chênaie-hêtraie mésotrophe sur pseudogley	23	1		Pseudogley

Code d'unité stationnelle DRA	Libellé de la station élargie de Basse-Normandie	Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Type de sol
		ha	%		
8	26- Chênaie-hêtraie à Canche flexueuse sur argile à silex avec très forte charge en cailloux	714	44	Fertilité bonne pour le Chêne sessile Sol parfois limoneux et sensible au tassement, préserver	Sol brun acide à brun ocreux, à pseudogley possible
8	26- Chênaie-hêtraie à Canche flexueuse sur sable du Perche	50	3		Sol brun acide à brun ocreux.
8, 9	27- Chênaie-hêtraie sur micropodzol	56	3	Stations adaptées aux résineux Fertilité moyenne	Sol ocre podzolique à pseudogley possible en profondeur
10	28- Chênaie-hêtraie à podzolisation marquée	18	1		Sol podzolique à Podzol humo-ferrugineux à pseudogley possible en profondeur

Les risques éventuels liés aux changements climatiques concernent les stations à pseudogley sur lesquelles une rupture d'alimentation en eau peut être préjudiciable à certaines essences.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Synthèse succincte des principales caractéristiques des peuplements présents**

La forêt de Réno-Valdieu est principalement constituée de futaie régulière de Chêne sessile de très grande qualité et en bon état sanitaire. Mais, bien que l'âge du Chêne soit estimé à plus de 180 ans sur 19 % de la surface en Chêne, le diamètre dominant de ces peuplements dépasse rarement 60 cm; il est par conséquent loin de l'objectif optimum fixé à 80 cm.

Les contraintes sont liées à la présence du Hêtre, dont le dynamisme n'a pas toujours été suffisamment contenu et qui occupe par conséquent une place parfois trop importante dans certains peuplements de Chêne. Les peuplements les plus âgés présentent alors parfois des hêtres mûrs avec des chênes qui pourraient grossir mais qui sont trop peu nombreux pour constituer un peuplement durable. Une partie de ces peuplements a été régénérée au cours de l'aménagement passé. La priorité sera de régénérer les autres peuplements au cours du prochain aménagement.

Quelques peuplements résineux de Douglas ou de Pin sylvestre sont présents sur les versants sableux. Ils sont en bon état sanitaire, de bonne qualité et adaptés à la station.

Le Pin sylvestre, introduit dès 1838, était jusqu'alors en mélange avec le Chêne sessile et le Hêtre dans de nombreux peuplements du canton du Val Piquet. Il a été progressivement éliminé au profit des feuillus.

Certaines essences présentes à la marge sont peu adaptées à la station et/ ou aux changements climatiques (Epicéa commun, Sapin pectiné). D'autres se développent mal (Chêne rouge, Noyer). Ces essences seront à remplacer à terme.

Enfin, des feuillus précieux ont été introduits sur de petites surfaces, parfois issues de trouées de tempête; elles feront partie du mélange en accompagnement de l'essence objectif Chêne sessile.

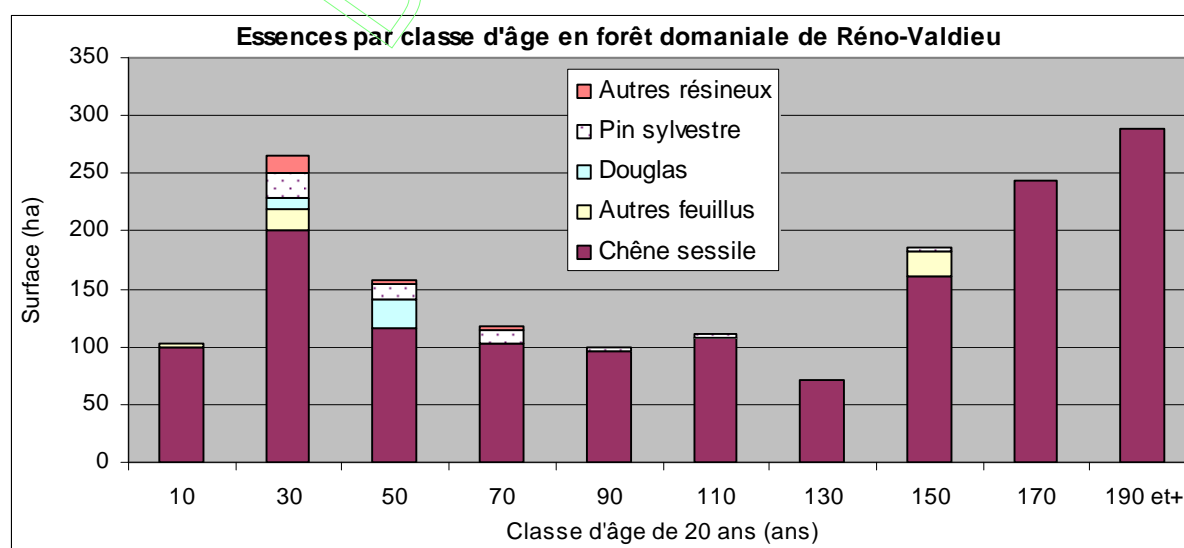
- **Essences présentes dans l'étage dominant (en surface de couvert)**

Essences présentes	Surface (ha)	% de la surface boisée	% de la surface totale
Chêne sessile	1268	77	77
Hêtre	247	15	15
Chêne rouge	11	1	1
Autres feuillus	12	1	1
Sous total feuillus	1538	94	94
Pin sylvestre	46	3	3
Douglas	35	2	2
Epicéa commun, Sapin pectiné, Pin laricio de Corse	24.63	1	1
Sous total résineux	105.63	6	6
Total boisé	1643.63	100	100
Non boisable	0.96		très inférieur à 1
Total	1644.59		100

- **Répartition des types de peuplement par essences principales forestières**

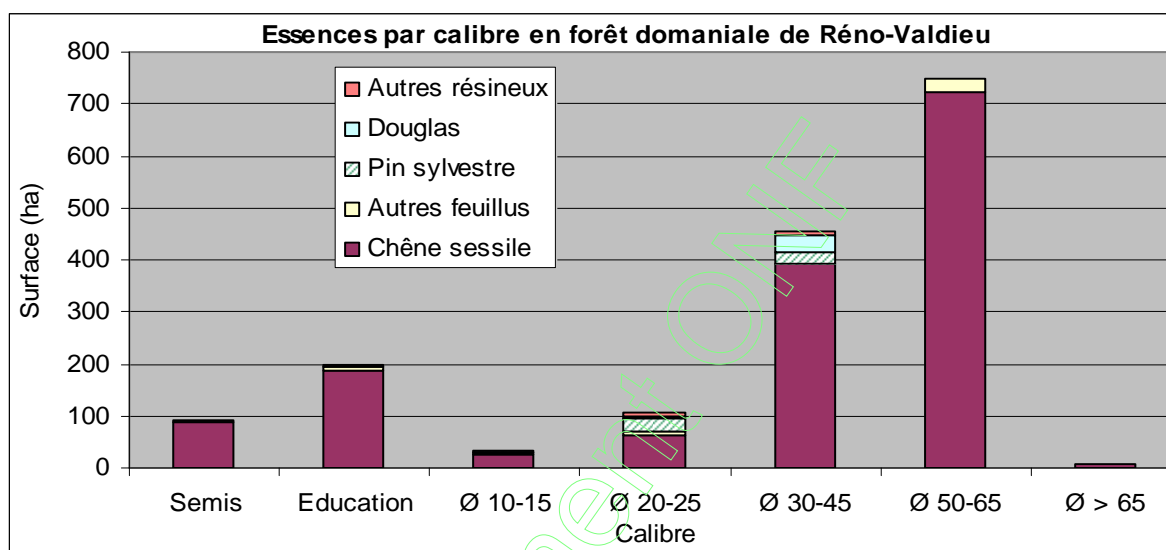
Essences principales	Types de peuplements en classe d'âge moyenne de 20 ans (en surface de couvert (ha))											%	Essences d'accompagnement*
	10	30	50	70	90	110	130	150	170	190 & +	Total		
Chêne sessile	99,64	200,10	116,41	103,03	95,53	108,34	70,99	160,68	244,39	289,12	1488,23	91%	A.F, HET
Autres feuillus	2,79	19,68					0,93	22,39			45,79	3%	CHS, HET
Pin sylvestre		20,74	12,85	12,05	3,64	2,65		1,94			53,87	3%	CHS, HET, BOU, P.L, DOU, S.P, EPC
Douglas		9,48	25,01								34,49	2%	
Autres résineux		14,77	4,07	2,41							21,25	1%	P.S, DOU, EPC, S.P
Total boisé	102,43	264,77	158,34	117,49	99,17	110,99	71,92	185,01	244,39	289,12	1643,63	100%	
%	6%	16%	10%	7%	6%	7%	4%	11%	15%	18%	100%		

* Les codes utilisés pour les essences d'accompagnement figurent en annexe 0.



Essences principales	Types de peuplement en classes de calibre (en surface de couvert (ha))							Total	%
	Semis	Education	Ø 10-15	Ø 20-25	Ø 30-45	Ø 50-65	Ø > 65		
Chêne sessile	89,47	186,03	24,24	62,66	392,89	724,61	8,33	1488,23	91%
Autres feuillus	2,79	8,10	4,62	6,96		23,32		45,79	3%
Pin sylvestre			3,80	26,53	21,60	1,94		53,87	3%
Douglas				2,22	32,27			34,49	2%
Autres résineux		3,99		9,41	7,85			21,25	1%
Total boisé	92,26	198,12	32,66	107,78	454,61	749,87	8,33	1643,63	100%
%	6%	12%	2%	6%	28%	46%	< 1%	100%	

Ø : Diamètre à 1.30 m du sol en cm



Cet histogramme illustre la présence très réduite des peuplements présentant le diamètre optimum de 80 cm, malgré un âge pouvant dépasser 180 ans.

=> Voir en annexes cartographiques, les cartes des peuplements par essence dominante et classe d'âge, par essence dominante et calibre de bois, par classe de surface terrière.

=> Voir le détail des unités d'analyse en annexe 1.2.2.A.

1.2.2.B - Etat du renouvellement

- **Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt**

Le renouvellement naturel en Chêne sessile s'obtient aisément sur la forêt, avec une bonne glandée tous les 2 à 3 ans.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique**

La Base de Données Régénération (BDR) de l'ONF est composée de plusieurs classes :

- classe 0 : régénération prévue et non entamée,
- classe 1 : régénération de quantité insuffisante ou à développement limité,
- classe 2 : régénération inférieure à 3 m de quantité suffisante ou plantation de plus de 1 an,
- classe 3 : régénération supérieure à 3 m avant la première éclaircie,
- classe 4 : du stade de la première éclaircie jusqu'aux peuplements n'ayant pas encore atteint les critères d'exploitabilité.

Le bilan ci-après intègre les 3 modifications d'aménagement approuvées, citées en 1.1.1.

Application de l'aménagement passé	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	198 ha
Surface effectivement régénérée	175 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée	0 ha

La surface à régénérer prévue de 198 ha comportait :

- 72 ha entamé à terminer,
- 126 ha à entamer et à terminer.

La surface régénérée de 175 ha représente 88% de la surface prévue. La différence entre le prévu et le réalisé résulte :

- des contraintes paysagères portant sur les parcelles 106 et 107, qui ont incité à étaler le renouvellement plus qu'il n'était prévu,
- de la décision tardive (modification approuvée le 6 décembre 2007) de régénérer les parcelles 25, 39 et 59 et de leur volume sur pied important.

Toutefois, ces parcelles sont en cours de régénération et leur coupe définitive est programmée, pour l'essentiel, avant 2020.

Cet écart n'est pas préjudiciable car il permet de disposer d'une queue de régénération, même si elle est malgré tout de surface réduite. Par ailleurs, le rajeunissement opéré au cours de l'aménagement de 1965 à 1994 avait été important; cette surface régénérée moindre rééquilibre par conséquent partiellement la répartition des classes d'âge.

Comme prévu, la régénération a été effectuée essentiellement en Chêne sessile. L'unité d'analyse 67.3 (1,90 ha) issue d'une trouée liée à la tempête de 1999 a été plantée en Merisier, qui sera considéré à l'avenir comme une essence accompagnant l'objectif Chêne sessile.

Par ailleurs, compte tenu de la très bonne qualité du Hêtre présent dans l'unité d'analyse 25.1 (6,32 ha), il a été décidé de la régénérer en Hêtre; cette unité est en cours de régénération.

Le mode de régénération mis en œuvre a été essentiellement naturel (163 ha). 12 ha ont toutefois été plantés dans 5 unités (Chêne sessile après Pin sylvestre, trouée tempête, série artistique).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	175 ha	Cette surface inclut les 3 ha cités ci-après, régénérés suite à la tempête de 1999.
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	47 ha	Future queue de régénération : cette régénération sera terminée, pour l'essentiel, avant 2020.
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	3 ha	Régénération suite à la tempête de 1999 des unités 27.2 (0.90 ha) et 67.3 (1.90 ha).
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	-	La BDR permet de déterminer la surface acquise en régénération, par l'analyse des flux entre classes. Mais, sa mise en œuvre récente ne permet pas d'avoir l'information pour l'aménagement passé.

Essence déterminant la sylviculture	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée	Classe 1 (entamée) régénération de quantité insuffisante ou à développement limité	Classe 2 (installée) régénération inférieure à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an	
Chêne sessile	33	26	98	
Hêtre		11		
Merisier			3	Cette essence accompagnera l'essence objectif Chêne sessile à long terme
Total	33	37	101	

Ces 33 ha en classe 0 sont des surfaces classées en régénération dans l'aménagement actuel et au moins partiellement dans l'aménagement passé.

1.2.2.C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Compte tenu de la très bonne qualité du Chêne sessile, les peuplements feuillus susceptibles d'être régénérés ont été inventoriés par pieds d'arbres début 2011. Le résultat synthétique figure ci-après.

=> Voir le récapitulatif des résultats par unité d'analyse en annexe 1.2.2.C et le détail en annexe 5.

- **Résultat synthétique d'inventaire par essences et classes de diamètre**

Ces résultats sont présentés en nombre (Nbre) et surface terrière (G); ils portent sur 150,28 ha.

Essences	Diamètre (cm)	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	Total
Chêne sessile	Nbre /ha	1	1	1	1	3	7	10	12	12	9	7	4	2	1	1		72
	G (m ² /ha)						1	2	3	3	3	3	2	1	1			19
Hêtre	Nbre /ha	17	21	18	11	6	3	3	3	2	2	1		1				88
	G (m ² /ha)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						10
Autres feuillus	Nbre /ha	2	2	1	1													6
	G (m ² /ha)																	
Total	Nbre /ha	20	24	20	13	9	10	13	15	14	11	8	4	3	1	1		166
	G (m²/ha)	1	1	1	1	1	2	3	4	4	4	3	2	1	1			29

Ce tableau confirme la présence réduite des très gros bois dans les peuplements les plus riches en gros bois.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

En 1993, les peuplements non ouverts susceptibles de faire partie du groupe de régénération ont été inventoriés en plein. Ils présentaient une densité moyenne de 225 tiges/ha et un volume de 389 m³/ha à 488 m³/ha, avec une moyenne de 442 m³/ha.

Avec les mêmes tarifs de cubage (SR 14 pour les feuillus et SL 10 pour les résineux) et le même diamètre de précomptage (20 cm), les peuplements aujourd'hui non ouverts en régénération et susceptibles d'être classés en régénération présentent une densité moyenne de 166 tiges/ha et un volume de 355 m³/ha (parcelle 92) à 527 m³/ha (parcelle 5), avec une moyenne de 422 m³/ha.

Ces chiffres montrent une nette baisse de la densité (surtout en petits diamètres puisque la densité de Chêne de diamètre 50cm et + et celle de Hêtre de diamètre 40cm et + sont identiques) et une légère baisse du volume moyen à l'hectare.

Seule la parcelle 1 a été inventoriée en plein en 1993 et en 2011. En 1993, elle présentait 194 tiges/ha pour 422 m³/ha; en 2011, elle présente 165 tiges /ha pour 445 m³/ha. Compte tenu des récoltes effectuées, l'accroissement y est estimé à 5,04 m³/ha/an.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4			1 641	1 645

Comme indiqué en 1.1.3, sur plus de la moitié de la surface de la forêt (870ha), la productivité en Chêne est estimée à environ 6 m³/ha/an. Sur l'autre moitié (sud et versants de la forêt) (691ha), la productivité est plutôt estimée à 5 m³/ha/an. La productivité moyenne des résineux (80ha à long terme) peut être estimée à 10 m³/ha/an. Sur cette base, la production biologique est estimée à 9 500 m³/an.

1.3.1.A - Volumes de bois produits

- Synthèse de la production moyenne

Essence	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume bois fort tige (m ³ /ha/an)	Production en volume bois fort tige + 8% de houppier feuillus (m ³ /ha/an)
Chêne	0,6	7,7	8,3
Feuillus	0,6	7,3	7,8
Résineux	1,1	12,7	12,7
Total	0,7	8,0	

Ces données sont issues de l'Inventaire forestier national, cycle 3 et portent sur les forêts domaniales de la région IFN du Perche.

La production biologique totale estimée avec l'IFN résulte de la production estimée en feuillus et en résineux appliquée à la surface prévue en essences objectif à long terme (Cf. : 2.2.2) :
 $1561\text{ha} \times 7.8\text{m}^3/\text{ha}/\text{an} + 80\text{ha} \times 12.7\text{m}^3/\text{ha}/\text{an} = 13\,190\text{ m}^3/\text{an}$.

Si la récolte possible correspond à 75% de cette production, elle est estimée à 9 900 m³/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent

Les outils informatiques actuels ne permettant pas d'obtenir le récapitulatif des volumes récoltés par groupe, le bilan ci-après est global sur la forêt. Il porte sur les années 1995 à 2013, la récolte de l'année 2014 ne pouvant, à ce jour, être qu'estimée.

Volumes commerciaux récoltés			
de 1995 à 2013 (19 ans)		lors des 5 dernières années (2009 - 2013)	
prévu	réalisé	prévu	réalisé
en m³ totaux récoltés			
214 700	202 163	56 500	55 454
	Ecart de - 6 %		Ecart de - 2 %
en m³ / an récoltés			
11 300	10 640	11 300	11 091
en m³ / ha /an récoltés sur 1640,81 ha (surface actuelle en sylviculture)			
6.9	6.5	6.9	6.8

La récolte prévue intègre les 3 modifications d'aménagement réalisées.

La récolte globale réalisée est légèrement inférieure à la récolte prévue. C'est la conséquence d'une récolte, de 1995 à 1999, très inférieure à la prévision, liée probablement à une très importante récolte de 1986 à 1994 (18 400 m3/an en moyenne). De plus, tout le groupe de régénération n'a pas été réalisé (23 ha n'ont pas été terminés comme prévu). De 2009 à 2013, la récolte a été, en moyenne, de 11 091 m3/an (8 900 à 14 500 m3/an). Pour 2014, la récolte envisagée est très inférieure à ces moyennes passées; elle devrait être de l'ordre de la récolte moyenne prévue de 2015 à 2034, pour les raisons évoquées en 3.1.A

Les produits accidentels récoltés résultent principalement de la tempête du 26 décembre 1999 et peuvent être estimés à 15 000 m3, soit 7% de la récolte réalisée de 1995 à 2013.

- **Commentaires succincts sur la qualité de bois exceptionnelle produite dans la forêt**

La forêt domaniale de Réno-Valdieu produit du chêne de grande qualité, caractérisé par un grain fin et une teinte appréciée, apte à la production de tranchage et de merrain. Gélivure et roulure sont des défauts peu présents.

1.3.1.B - Desserte forestière

=> La carte annexée de la desserte et des équipements présente l'existant et les besoins.

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Longueur totale (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha	suffisante			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	11,4	2,6	non	correct	3 zones sont mal desservies	Touristique, transit, DFCI
	empierrées	23,1					
	terrain naturel	0					
Routes publiques participant à la desserte		7,8					Touristique, transit, DFCI
Pistes (non accessibles aux grumiers)				non		La desserte de la P.53 est à améliorer avec l'empierrement d'une piste de débusquage*	DFCI
Places de dépôt ou de retournement		Nombre : 21		non	correct	3 créations sont souhaitables	

* L'empierrement de cette piste, ancien chemin rural, est nécessaire pour que les débusqueurs ne la défoncent plus et qu'elle reste utilisable au débusquage; elle n'est pas destinée aux grumiers.

Certaines routes forestières ont, en plus d'un rôle de desserte, un rôle touristique ou de transit :

- 6,8 km de routes revêtues ont un rôle touristique et sont entretenues avec l'aide du Conseil général de l'Orne; ces routes revêtues permettent d'accéder à des sites aménagés pour l'accueil du public :
 - RF de la Gautrie en partie pour 1,7 km
 - RF de la Vallée Madeleine en partie pour 1,0 km
 - RF de Montceaux et de St Victor pour 3,0 km
 - RF du Valdieu en partie pour 1,1 km
- 11,4 km de routes revêtues et 2,3 km de routes empierrées représentent un enjeu pour certaines collectivités locales (rôle de transit ou de tourisme local).

En 2005, l'ONF a entamé une démarche de concertation avec les collectivités locales afin de réfléchir les usages des routes forestières dans le triple objectif de préserver les cœurs de massifs forestiers de la circulation publique motorisée, d'améliorer l'accueil du public en forêt et d'optimiser la gestion des moyens économiques, tout en tenant compte du rôle de transit lorsqu'il est avéré.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

La forêt dispose d'un réseau de desserte assez bien réparti. Toutefois, des mises au gabarit en routes empierrées avec places de retournement, et en piste de débusquage empierrée, sont souhaitables dans certains secteurs mal desservis, compte tenu de la forte sensibilité des sols au tassement et de l'importance du capital sur pied parfois présent.

- **Schémas de desserte existants :**

Le Centre régional de la propriété forestière de Normandie a réalisé un schéma de desserte des massifs de plus de 100 ha en Basse-Normandie, mais il étudie principalement les forêts privées.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			1 529	116	1 645

Les informations sur la fonction écologique résultent :

- de la note de service ONF NDS-10-G-1684 du 20/12/2010 sur les réseaux nationaux de conservation *in situ* des ressources génétiques forestières,
- du site internet de la DREAL de Basse-Normandie,
- du diagnostic écologique (faune, flore et habitats naturels) réalisé par Peter STALLEGGER en décembre 2008 (partenariat ONF - PNR Perche), cette étude intégrant une étude bibliographique,
- d'études complémentaires ayant pu être réalisées sur certains groupes d'espèces, notamment :
 - inventaire des fougères réalisé par l'Association Faune et Flore de l'Orne entre 1995 et 2006,
 - recensement de l'engoulement d'Europe réalisé par le Groupe Ornithologique Normand en 1999,
 - synthèse ornithologique du Groupe Ornithologique et du PNR Perche en 1999 et 2001,
 - rapport d'échantillonnage de l'entomofaune forestière réalisé en 2012 par le laboratoire national d'entomologie forestière de l'ONF et l'UR Ecosystèmes forestiers de l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture,
 - étude des chiroptères présents en forêt domaniale de Réno-Valdieu et de ses abords, réalisée par le Groupe Mammalogique normand en 2012.

=> Voir la carte annexée des zones d'intérêt écologique particulier, qui présente les zonages écologiques et les sites d'intérêt écologique particulier.

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0 ha		
Cœur de parc national	0 ha		
Réserves naturelles nationales	0 ha		
Réserves naturelles régionales	0 ha		
Réserve biologique intégrale	0 ha		
Réserve biologique dirigée	0 ha		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0 ha		
Zones humides stratégiques	0 ha		

Statuts et inventaires	Surface	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0 ha		
Parc naturel régional	1 645 ha	La création du PNR du Perche en 1998 a reconnu le Perche parmi les territoires fleurons du patrimoine français.	Charte du PNR
Natura 2000 Habitats (ZSC)	444 ha	SIC n°FR2500106 "Etangs et tourbières du Haut-Perche" : concernant cette forêt, objectif de protection des hêtraies-chênaies à houx et des hêtraies de l'Asperulo-Fagetum ainsi que de 7 espèces de l'annexe 2 (1 insecte et 6 chiroptères).	DOCOB validé en juin 2003, charte (commune à la ZPS) validée le 05/10/2010 mais non approuvée à ce jour
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	1 645 ha	n°FR2512004 "Forêts et étangs du Perche" : objectif de protection de 14 espèces de l'annexe 1 de la directive oiseaux.	DOCOB et sa charte approuvés par note de service du 05/10/2011
ZNIEFF de type I	1 645 ha	n°0096-0002 "Forêt de Réno-Valdieu" : objectif de préservation d'espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial.	Fiche ZNIEFF
ZNIEFF de type II	1 645 ha	n°0096-0000 "Forêts du Perche occidental" : ensemble forestier dont la qualité et la variété des habitats est à l'origine de la présence d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.	Fiche ZNIEFF
Unité conservatoire <i>in situ</i> des ressources génétiques forestières	116 ha	L'unité conservatoire QP.13 concerne le Chêne sessile et est constituée du noyau (P.24 : 17 ha) et de la zone tampon (P.20, 21, 23, 26, 42, 44 à 46 : 99 ha)	NDS-10-G-1684 du 20/12/2010, y compris la charte de gestion

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Les risques potentiels pesant sur la biodiversité sont considérés comme faibles au regard des espèces et habitats d'intérêt patrimonial rencontrés et connus. La gestion durable menée en forêt domaniale, en respect de la politique environnementale et de l'instruction biodiversité de l'ONF, a pour but d'y limiter l'impact des activités humaines.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Type de protection
Flore remarquable			
Lichen pulmonaire	Parcelle 3 3m ² sur 2 arbres	Conservation de ces 2 arbres	Espèce protégée en Basse-Normandie
Petite pyrole	Forêt		Espèce protégée en Basse-Normandie
Faune remarquable			
<i>Oxylaemus variolosus</i> <i>Hypoganus inunctus</i> <i>Eucnemis capucina</i> Ahrens <i>Tetratoma ancora</i> Fabricius	Parcelles 45 et 75	Habitat de vieux bois à privilégier	Pas de protection mais coléoptères saproxyliques peu courants voire rares au niveau national
Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Grand Murin Murin de Bechstein Murin à oreilles échancrées Barbastelle d'Europe		La forêt de Réno-Valdieu constitue une zone importante pour la conservation des chiroptères forestiers. Sensibilité à l'homogénéisation des peuplements, à intégrer	Annexe 2 de la directive Habitat

Espèces remarquables	Localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Type de protection
Murin d'Alcathoe Murin à moustaches Murin de Daubenton Murin de Natterer Pipistrelle commune Sérotine commune Oreillard roux	Forêt	dans la gestion. Conservation d'arbres morts, de vieux arbres, d'arbres à cavités à favoriser. L'enjeu est de préserver une structure de type "forêt ancienne".	Annexe 4 de la directive Habitat
Lucane cerf - volant Pique prune		Habitat de vieux bois à privilégier	Annexe 2 de la directive Habitat
Grenouille agile		Gestion conservatoire des mares	Annexe 4 de la directive Habitat
Coronelle lisse		Gestion des lisières forestières	Annexe 4 de la directive Habitat
Pic mar Pic noir Pic cendré Bondrée apivore Cigogne noire Engoulevent d'Europe Pie-grièche écorcheur		Sensibilité au dérangement en période de nidification, à l'enrésinement sur de grandes surfaces, à l'homogénéisation des peuplements, à intégrer dans la gestion Conservation d'arbres morts, de vieux arbres, d'arbres à cavités à favoriser	Annexe 1 de la directive Oiseaux
Bécasse des bois Autour des palombes			Annexe 2 de la directive Oiseaux

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion
Habitats d'intérêt prioritaire			
Aucun de connu à ce jour			
Habitats d'intérêt communautaire non prioritaire			
Hêtraie Chênaie à houx	9110	41.12	Gestion privilégiant les processus naturels
Hêtraie de l'Asperulo - Fagetum	9130	41.13	
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	4010	31.1	Habitats présents seulement par taches, et parfois seulement sous une forme appauvrie ou dégradée. Gestion conservatoire
Landes sèches atlantiques à Erica et Ulex	4030	31.2	

L'intérêt patrimonial du massif de Réno-Valdieu tient essentiellement à sa richesse en oiseaux et chiroptères. La forêt, à destination principalement sylvicole, laisse peu d'espace pour les habitats naturels d'intérêt écologique non forestiers. Toutefois, la végétation des landes humides et sèches, la ripisylve des vallons hydromorphes peuvent s'exprimer, même de façon marginale, tandis qu'une vieille futaie de feuillus est maintenue au sein de la série artistique. La faible densité de mares, traditionnellement considérées comme des réservoirs de biodiversité, est un point à mettre en avant.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			1 492	153	1 645

1.3.3.A - Accueil et paysage

=> Voir la carte annexée de l'accueil du public et des sensibilité paysagères.

- **Référence à des atlas des paysages**

La forêt domaniale de Réno-Valdieu fait partie de l'unité paysagère du "Perche septentrional", définie dans l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie (juillet 2001). Cette unité présente un paysage au relief vigoureux, fortement souligné de forêts. Elle correspond au contact entre les grands plateaux d'argile à silex couverts de forêts et les collines du Perche central. L'évolution des lisières forestières y appellent une attention particulière.

Cette forêt fait également partie de l'unité paysagère de "la forêt de Réno-Valdieu", définie dans l'atlas des paysages du PNR du Perche. Cette unité est caractérisée par un massif forestier installé sur une forte crête orientée nord-sud, repère marquant visible à grande distance, et par la présence de futaies "cathédrales" exceptionnelles, en particulier l'impressionnante "série artistique". La forêt domaniale occupe une longue butte-témoin dont l'altitude approche les 250 m. Les pistes d'actions émises sont la "préservation et reconquête des paysages des versants forestiers" ainsi qu'une "gestion forestière permettant le renouvellement dans le temps des futaies exceptionnelles".

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

Dans le cadre du projet de classement du site de la forêt domaniale de Réno-Valdieu, une étude paysagère a été réalisée. Elle identifie sommairement la sensibilité paysagère des franges de la forêt.

Le rapport proposant le classement indique : "Les lisières constituent des lignes sensibles, elles sont en effet très visibles et structurent l'espace" " Réalisées sans précaution, les coupes en lisière des massifs boisés risquent de fragiliser l'image du site de manière importante". Différentes actions sont préconisées :

- "généralisation des reboisements en essences feuillues, partout où cela est techniquement possible et recherche des mélanges d'essences en excluant la monoculture de résineux,
- création de pistes d'exploitation parallèles aux courbes de niveau et d'éclaircissements dans les zones de résineux existantes afin de limiter les lignes géométriques",
- "limiter autant que possible l'impact paysager des cloisonnements,
- créer une structure permanente d'information de la politique d'exploitation de la forêt domaniale et de dialogue entre l'ONF et le comité de suivi de la Charte paysagère",
- "renforcer les circuits de promenade".

Compte tenu de la forte sensibilité paysagère des versants, une étude paysagère a été réalisée en 2012 afin de définir comment régénérer certains peuplements mûrs, de manière à limiter l'impact paysager de leur régénération (parcelles 53, 64 et 108).

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	1 645 ha	Décret du 11/07/2003	Objectif de préservation d'un des paysages les plus représentatifs du Perche traditionnel	Actions préconisées ci-dessus.
Site inscrit	0 ha	Arrêté du 08/01/1976	La forêt domaniale est passée de site inscrit à site classé	
Monuments historiques inscrits	140 ha		- Ancienne chartreuse du Valdieu - Basilique Notre-Dame de La Chapelle Montligeon - Chapelle du Prieuré	Préservation du paysage des abords.
Forêt de protection pour le bien-être des populations	0 ha			

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par site**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Série artistique	Très vieux arbres réputés (parcelles 44 et 45) dont l'origine remonte aux dernières années du règne de Louis XIV; 2 arbres baptisés Oxford et Xème Congrès Forestier Mondial, sont encore particulièrement remarquables, les chênes Aberdeen et Forestry Commission ayant dépérit en 2007 et 2013	Forte	Série artistique prévue dans l'aménagement de 1934 à 1963, approuvé par décret ministériel du 06/09/1933. Série soumise à l'exploitabilité physique et reprise ainsi dans les aménagements successifs. Suite aux sécheresses de 1989 à 1992, les hêtres qui ont atteint leur limite de longévité, ont dépéri rapidement. Les tempêtes de 1987, 1990, 1992 et 1999 ont également malmené les chênes. C'est ainsi qu'environ 50% de la surface a due être renouvelée, les arbres ayant atteint leur exploitabilité physique. Le peuplement restant est aujourd'hui fragile, surtout en lisière.
Forêt	Site classé pour son paysage et espace de nature proche et facile d'accès	Moyenne	Paysage de qualité visible de loin dans la plaine; beauté des hautes futaies de chêne.
Chemin creux	Intérêt paysager de ce chemin (bas de parcelle 53)	Faible	L'intérêt vaut autant pour le cadre que pour les vues ouvertes sur la vallée.

- **Equipements structurants existants**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général et adaptation
Série artistique (parcelles 44 et 45)	Sentier piétonnier, entourage bois des 3 chênes baptisés et leur panneau d'indentification, plantation du Xème congrès forestier mondial et panneau de présentation	Risque lié au piétinement	Equipements adaptés et en bon état, entretenus sur convention avec le Conseil général de l'Orne
Parcelle 45	Plantation de chêne réalisée en partenariat avec le Conseil général de l'Orne dans le cadre de l'opération "un bébé, un arbre". Présence d'un panneau d'information sur site	Aucun	
Forêt	Circuits balisés pour l'attelage	Aucun	
	2 parkings avec panneaux d'information et tables bancs	Aucun	
	Tables bancs et bancs	Aucun	

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général et adaptation
	GR 22	Aucun	Entretien assuré par le comité départemental de la FFRP
	Sentiers balisés pour la promenade pédestre ou en V.T.T., faisant l'objet de supports papier réalisés par le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Tourisme dans le Perche	Aucun	Equipements adaptés et en bon état, entretenus par les collectivités et organismes concernés
	Circuits balisés pour la pratique équestre	Aucun	

Une convention relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été signée le 31 août 2007 afin de garantir la continuité des circuits balisés en forêt domaniale.

Comme indiqué en 1.3.1.B, certaines routes forestières revêtues ont, en plus d'un rôle de desserte forestière, un rôle touristique car elles permettent d'accéder à des sites aménagés pour l'accueil du public; ces routes sont entretenues avec l'aide du Conseil général de l'Orne.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Série artistique (P.44 et 45)	Fréquentation élevée et paysage remarquable
	Versants très exposés à la vue	Forte visibilité externe
Intermédiaire	Carrefours les plus fréquentés	Fréquentation moyenne
	Routes ouvertes au public, entrées de forêt et versants partiellement exposés à la vue	Visibilité, interne ou externe, moyenne

1.3.3.B - Ressource en eau potable

La forêt domaniale de Réno-Valdieu n'est concernée ni par un captage d'eau potable, ni par un périmètre de protection de captage.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	1 645				1 645

Il y a absence de risque naturel avéré.

Toutefois, l'unité d'analyse 121.2 présente en son sous-sol d'anciennes galeries minières ayant déjà provoqué des effondrements et qui rendent par conséquent cette zone dangereuse et inexploitable. Cette zone étant difficile d'accès, le risque pour les personnes est limité.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneeuse et non ligneeuse)	
Le Hêtre pose problème lorsqu'il n'a pas été assez contrôlé et qu'il est aujourd'hui trop présent en tiges mûres par rapport à du Chêne sessile qui mériterait de grossir.	Le premier critère de mise en régénération est la présence d'une proportion trop importante de Hêtre mûr pour espérer conserver un peuplement suffisamment complet. Dans les peuplements plus jeunes, les coupes devront impérativement limiter le développement du Hêtre dans l'étage dominant.
La forêt produit du chêne sessile de très grande qualité mais les diamètres sont encore faibles, compte tenu d'une sylviculture passée trop peu dynamique.	L'objectif de la sylviculture préconisée est de continuer à produire du Chêne de grande qualité tout en visant l'obtention de gros diamètres plus tôt. Les peuplements classés en régénération présentent un diamètre compris entre le diamètre minimal et le diamètre optimal. Pour ne pas faire de sacrifice d'exploitabilité, la surface à régénérer sera limitée.
Fonction écologique	
Une unité conservatoire <i>in situ</i> des ressources génétiques de Chêne sessile porte sur 116 ha de la forêt.	Cette unité devra être gérée conformément à la charte de gestion.
La forêt se situe en totalité dans la ZPS "Forêts et étangs du Perche" et en partie dans le site Natura 2000 "Etangs et tourbières du Haut-Perche".	Les actions prévues sont compatibles avec les objectifs de gestion et de conservation définis dans les DOCOB et leur charte. Des îlots de vieillissements et 1 îlot de sénescence, bien répartis sur le massif, sont prévus.
Des sites d'intérêt écologique particulier ont été identifiés dans le diagnostic écologique réalisé en 2008.	Afin de bien les gérer et de suivre leur évolution, ils constitueront des unités de gestion ponctuelles.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
La forêt est classée au titre du paysage.	Le paysage devra être particulièrement pris en compte par des mesures adaptées. Suite à la décision du ministère de l'écologie, le Châtaignier sera introduit notablement dans les peuplements de Douglas très exposés à la vue.
Le peuplement des parcelles 44 et 45 constitue une série artistique reconnue et validée depuis 1933, d'intérêt paysager mais aussi écologique. Mais, les sécheresses et les tempêtes successives provoquent régulièrement des dépérissements et des chablis.	Comme pratiqué depuis 1933, ce peuplement remarquable sera conservé jusqu'à exploitabilité physique et les zones dépérissantes seront renouvelées, y compris les arbres baptisés; il est classé en îlot de vieillissement. L'unité de gestion 6A comporte de très beaux bois et pourrait remplacer cette série artistique.
L'accueil du public est organisé en collaboration avec le PNR du Perche, le Conseil général de l'Orne, le SIDTP et les autres acteurs locaux.	Cette organisation est à poursuivre dans l'objectif de mettre en œuvre un accueil du public correspondant aux besoins.
Protection contre les risques naturels	
Cette forêt n'est pas concernée.	Sans objet.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Les sols limoneux sont fragiles et très sensibles au tassement.	La présence des engins dans les cloisonnements est impérative mais doit être adaptée à la sensibilité du sol du moment.
En 2013, la population de Chevreuil est en équilibre avec le milieu.	Une vigilance s'impose afin de maintenir cet équilibre par la chasse.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	1 640,81 ha	1 642,23 ha
Futaie par parquets, futaie irrégulière	0 ha	0 ha
Taillis simple, taillis fureté, taillis-sous-futaie	0 ha	0 ha
Sous total : surface en sylviculture de production	1 640,81 ha	1 642,23 ha
Hors sylviculture de production (2,82 ha d'îlot de sénescence et 0,96 ha de zone non boisable)	3,78 ha	0 ha
Total : surface retenue pour la gestion	1 644,59 ha	1 642,23 ha

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Les essences objectif retenues résultent des stations décrites, des essences en place et des connaissances actuelles des effets des changements climatiques sur les essences. Les critères d'exploitabilité des essences objectifs sont déterminés en référence aux tableaux maîtres de la DRA Basse-Normandie. Ils correspondent à la fertilité 1 à 2 du guide de sylviculture de la Chênaie atlantique et à la fertilité 2 des autres guides de sylviculture. Ils pourront toutefois être adaptés si localement, une autre fertilité est diagnostiquée.

=> La carte des essences objectifs à long terme figure en annexe.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essence objectif	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
		ha	%				
Chêne sessile		1 512.28	92	180 ans	80 cm	Hêtre, Merisier, alisier torminal,...	2, 5, 6, 7, 8
	Ilots de vieillissement	32.87	2	360 ans	100 cm		
Hêtre		15.74	1	90 ans	70 cm	Chêne sessile,...	6, 8, 10
Pin sylvestre		49.43	3	110 ans	55 cm	Hêtre, Chêne sessile	8, 9, 10
Pin laricio de Corse	La forte pente limite les possibilités d'amélioration	3.99	<< 1	70 ans	50 cm	Hêtre, Pin sylvestre	8, 9, 10
Douglas et Châtaignier		26.50	2	65 ans	65 cm	Hêtre, Pin sylvestre	8, 9, 10
Total surface en sylviculture		1 640.81	100				

A l'échelle des forêts domaniales de Basse-Normandie, l'objectif défini dans l'instruction du 29/10/2009 sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques, est de classer 2% de la surface forestière boisée en îlots de vieillissement. Par extension, l'objectif ci-dessus de 32.87ha d'îlots de vieillissement correspond à 2% de la surface boisée (1 643.63ha).

Le Merisier et l'Erable sycomore constituent des essences adaptées qui seront considérées comme des essences d'accompagnement de l'objectif Chêne sessile. Ainsi, les petites surfaces qu'elles occupent (inférieures à 2 ha) seront renouvelées en même temps que le peuplement de Chêne voisin.

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme							
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées	
Chêne rouge	Mal venant	10.63	75 ans	60 cm	aucune	6, 8, 9	
Epicéa commun	Risques par rapport au changement climatique et	13.53	60 ans	45 cm	aucune	8	
Sapin pectiné	épicias valorisant mal la station ou mal venants	5.93	100 ans	50 cm	Douglas, Pin sylvestre	8, 9, 10	

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière : parties de forêt à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

=> Voir le récapitulatif du calcul de la surface à régénérer d'équilibre et de la contrainte de vieillissement en annexe 2.3.1.

La surface d'équilibre, qui résulte des âges d'exploitabilité retenus en 2.2.2, est de **192 ha**.

La contrainte de disponibilité résulte des surfaces qui suivent. Ces surfaces correspondent à la période de 20 ans à venir; en effet, Sd sur 20 ans est inférieure à Sd sur 40 ans. Ces surfaces excluent les zones de queue de régénération.

La surface disponible étant de 702 ha, la disponibilité ne constitue théoriquement pas une contrainte. Toutefois, la très grande majorité de cette surface (89%) n'atteindra que le diamètre minimum d'exploitabilité (60 cm).

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	45 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	30 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	627 ha
Total	702 ha

La contrainte de vieillissement est maximum sur 40 ans. La surface des peuplements concernés, qui inclut celle des peuplements en cours de régénération (47 ha, Cf. : 1.2.2.B), est de 280 ha, soit **140 ha à renouveler sur 20 ans**. Cette surface étant inférieure à la surface d'équilibre, **le vieillissement ne constitue pas une contrainte**.

La surface d'équilibre étant comprise entre la contrainte de vieillissement et la disponibilité, il est **souhaitable de régénérer la forêt à un niveau proche du niveau d'équilibre, soit 192 ha**.

Afin d'équilibrer l'effort de régénération, il est souhaitable de viser une équivalence :

- d'une part, entre la queue de régénération actuelle (REGQ) et le groupe élargi (REGE), qui deviendra la queue de régénération dans 20 ans,
- d'autre part, entre le groupe strict (REGS) pour les 20 ans à venir et le groupe strict pour les 20 ans suivants.

La régénération sera essentiellement naturelle avec pour objectif le Chêne sessile principalement, le Douglas et le Hêtre secondairement. La durée moyenne de régénération naturelle de ces essences est estimée à 11 ans. Sur la base d'une ouverture annuelle régulière des régénérations naturelles (environ 9.6 ha par an (192 ha / 20 ans)), il en résulte que les régénérations naturelles engagées durant les 9 premières années d'application de l'aménagement devraient être incluses dans le groupe de régénération strict, soit 86 ha (9/20 X 192 ha). Les régénérations naturelles engagées lors des 11 années suivantes seraient incluses dans le groupe élargi, soit 106 ha (11/20 X 192 ha).

Le tableau ci-après récapitule ces calculs théoriques et les compare au groupe de régénération retenu. Il montre que la contrainte de vieillissement sera régénérée en 40 ans.

	Période 2035 - 2054					Total
	Période 2015 - 2034			REGS	REGE	
	REGQ	REGS	REGE → REGQ			
Surfaces théoriques	106 ha	86 ha	106 ha	86 ha		384 ha = 2x192 ha
Surfaces retenues	47 ha	98 ha	93 ha	42 ha		280 ha = 2X140 ha
Total retenu	238 ha					

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		702 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		140 ha	
Surface d'équilibre (Se)		192 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		238 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	INDICATEUR NATIONAL -- reporté en 3.2	188 ha	99 ha
Surface à terminer (St)	INDICATEUR NATIONAL – reporté en 3.2	141 ha	41 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		141 ha	

La surface cible de régénération acquise (dépassant 3 m de hauteur) correspond à la somme des surfaces classées :

- en amélioration, avec une hauteur actuelle inférieure à 3 m (91 ha),
- dans la queue de régénération (47 ha),
- dans le groupe de régénération strict avec la coupe définitive prévue avant 2024 (3 ha).

2.3.2 Futaie irrégulière : parties de forêt à suivi non surfacique du renouvellement

La forêt n'est pas concernée.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

La forêt n'est pas concernée.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

=> La carte des essences objectifs à long terme ainsi que les cartes d'aménagement (groupes locaux et groupes DT) figurent en annexes cartographiques.

2.4.1.A - Constitution des groupes d'aménagement

=> La correspondance entre unités d'analyse et unités de gestion figure en annexe 1.2.2.A; la liste des unités de gestion par groupe aménagement DT figure en annexe 2.4.1.A.

Classement des unités de gestion surfaciques des groupes de régénération

Code groupe local	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface à ouvrir So (ha)	Surface à terminer St (ha)	Surface sans coupe de régé (ha)	Essence objectif
	Parcelle	UG						
Unités de gestion ouvertes, à terminer (REGQ = Régénération de queue)								
REGN	25	A	10,76	10,76		10,76		HET
REGN	39	U	10,05	10,05		10,05		CHS
REGA	59	A	11,63	11,63		11,63		CHS
REGN	104	A	2,04	2,04		2,04		CHS
REGA(N)	106	B	5,88	5,88		1,38	4,50	CHS
REGN	108	A	6,78	6,78		6,78		CHS
Sous total REGQ			47,14	47,14		42,64	4,50	
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (REGS = Régénération stricte)								
REGN	8	A	1,83	1,83	1,83	1,83		DOU
REGN	12	A	0,55	0,55	0,55	0,55		CHS
REGN	13	B	1,26	1,26	1,26	1,26		DOU
REGN	16	A	7,98	7,98	7,98	7,98		CHS
REGN	30	C	1,18	1,18	1,18	1,18		CHS
REGN	31	A	0,93	0,93	0,93	0,93		HET
REGN	48	U	8,18	8,18	8,18	8,18		CHS
REGN(A)	53	U	11,96	11,96	11,96	11,96		DOU/CHT
REGN(A)	64	A	9,96	9,96	9,96	9,96		DOU/CHT
REGN	81	U	13,28	13,28	13,28	13,28		CHS
REGN	83	B	8,60	8,60	8,60	8,60		CHS
REGN	92	A	11,06	11,06	11,06	11,06		CHS
REGN	100	U	13,14	13,14	13,14	13,14		CHS
REGN	103	B	1,94	1,94	1,94	1,94		CHS
REGN	108	D	6,20	6,20	6,20	6,20		CHS
Sous total REGS			98,05	98,05	98,05	98,05		
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (REGE = Régénération élargie)								
REGN	1	U	14,36	14,36	14,36			CHS
REGN	2	B	4,13	4,13	4,13			CHS
REGN	4	B	6,39	6,39	6,39			CHS
REGN	5	U	15,01	15,01	11,78		3,23	CHS
REGN	15	A	15,24	15,24	15,24			CHS
REGN	71	A	11,99	11,99	11,99			CHS
REGN	75	B	14,45	14,45	14,45			CHS
REGN	99	A	11,40	11,40	11,40			CHS
Sous total REGE			92,97	92,97	89,74		3,23	
Total			238,16	238,16	187,79	140,69	7,73	

Dans l'unité 106B en REGQ, 4,50ha devraient être rasés en 2013 en vue d'une plantation de Chêne sessile; les 1,38ha restants seront traités en vue d'une régénération naturelle. Pour raison paysagère, les unités 53U et 64U seront régénérées naturellement en Douglas sur 50% de la surface et seront plantées en Châtaignier sur 50% de la surface. La surface globale à planter est donc de 11,63ha (59A) + 4,50 (106Bp) + 50%(11,96 + 9,96) (53U + 64U), soit 27 ha.

Dans l'unité 5U, pour raison paysagère, seule la partie plateau (11,78ha) est à ouvrir en régénération au cours du présent aménagement.

Récapitulatif du classement des unités de gestion surfaciques

Libellé du groupe local	Code groupe	Surface (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Surface (ha)	Groupe
Régénération naturelle	REGN	220,65	220,65	238,16	Régénération
Régénération artificielle	REGA	17,51	17,51		
Amélioration jeunesse	AMEJ	80,02	80,02	1 364,57	Amélioration
Amélioration rotation 6 ans	AME6	4,05	4,05		
Amélioration rotation 7 ans	AME7	10,63	10,63		
Amélioration rotation 8 ans	AME8	269,74	269,74		
Amélioration rotation 10 ans	AME10	997,38	997,38		
Amélioration sans coupe	AMES	2,75	2,75		
Ilot de vieillissement	ILV	38,08	38,08		
Ilot de sénescence (aucune intervention)	ILS	2,82			
Hors sylviculture	HSY	0,96		0,96	HSY
Total		1 644,59	1 640,81	1 644,59	

2.4.1.B - Constitution de divisions

Aucune division n'est créée sur cette forêt.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Libellé groupe	Code groupe	Longueur (km)	Description
Routes forestières revêtues accessibles aux grumiers	RRV	11,43	Voir la carte de la desserte en annexes cartographiques
Routes forestières empierrées accessibles aux grumiers	REM	23,10	Voir la carte de la desserte en annexes cartographiques
Parcellaire de la forêt	PAR	47,62	Cette longueur ne comprend pas le périmètre, ni les routes forestières.
Périmètre de la forêt	PER	50,45	Cette longueur exclut le périmètre lié aux routes publiques internes; elle comprend le pourtour des maisons forestières.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Les unités de gestion ponctuelles définies correspondent aux sites ponctuels d'intérêt écologique particulier identifiés dans le diagnostic écologique réalisé en 2008.

=> La carte annexée des zones d'intérêt écologique particulier localise ces unités de gestion.

Nom du site d'intérêt écologique particulier	Localisation	Valeur patrimoniale - Objectifs - Nature des actions à mener
Lande sèche à <i>Erica cinerea</i>	P.47	Une des seules landes sèches de la forêt hors bord de chemin ou talus; Maintenir la lande en prévenant l'éventuelle densification de pins
Vallon de la Tasse	P.27, 48, 49	Seul ruisseau presque permanent du massif; Favoriser le maintien d'une ripisylve naturelle
4 mares forestières toujours en eau	P.27	Rares points d'eau permanents du massif; à entretenir
Station à <i>Lobaria pulmonaria</i>	P.3	Lichen protégé au niveau régional; en cas de découverte du lichen sur un arbre abattu, fixer le thalle sur le tronc d'un autre arbre
Série artistique	P.44 et 45	Présence probable du pique prune, du lucane cerf volant; poursuivre la conservation en îlot de vieillissement
Mare à sphaignes	P.41	Unique mare à sphaignes identifiée sur le massif; à entretenir
Talus à gnaphale des bois	P.43	Unique station à gnaphale des bois du massif, espèce en liste rouge de Basse-Normandie; entretenir le chemin sans décapage, ni herbicides, après la floraison de la plante
Fossé à polystic des montagnes	Fossé entre P.93 et 94	Seule station à polystic des montagnes du massif, rare en Basse-Normandie; dégager si besoin de la fougère aigle et du saule
Vallon humide de Cavru	P.122 et 123	Une des rares zones humides de fond de vallon du massif; favoriser une ripisylve naturelle
Lande humide à bruyère à quatre angles	P.95	La plus belle station à <i>Erica tétralix</i> du massif; la respecter par des éclaircies précoces et dynamiques
Lande boisée	P.104	Une des rares végétations de lande et seul pied de genévrier du massif; respecter la station par une sylviculture dynamique
Chemin creux	P.53	Fort potentiel botanique et entomologique sur les sables affleurants; mettre en lumière le talus lors du prochain martelage.
Chemin forestier à bruyères	P.59, 60, 62, 63	Seule station à <i>Erica tétralix</i> sur un chemin forestier et présence de la scutellaire naine; fauche ou broyage des bords du chemin en fin d'été ou en automne

2.5 Programme d'actions pour la période 2015 - 2034

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

=> Voir en annexe, la carte des territoires communaux et des limites, qui comporte aussi les cartes zoom des enclaves citées ci-après.

Des enclaves mériteraient d'être résorbées afin d'améliorer le foncier de la forêt; elles sont situées :

- dans la parcelle 25 : parcelle E99 sur Feings (1,4820ha),
- dans les parcelles 41 et 61 : 3 zones totalisant 1,9870ha (parcelles B124, 125, 126, 131, 132, 145 et 146 sur Saint Mard de Réno),
- entre la parcelle 71 et la RD 8 : parcelles C56 et 57 sur Saint Victor de Réno (0,2027ha),
- dans la parcelle 121 : sur La Chapelle Montligeon, parcelle C163 (0,1178ha - ancienne décharge municipale recouverte de terre) et parcelle C20 (0,4352ha - propriété privée).

En périmètre ouest de la parcelle 47, la moitié du chemin dans le sens de la longueur (790 m2) n'est pas cadastrée alors que l'autre moitié est domaniale. Cette différence semble une erreur du cadastre qu'il serait souhaitable de corriger.

Certaines limites sont à clarifier (16 tronçons litigieux) pour lesquelles environ 65 bornes seraient à poser.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	2	Amélioration du foncier par la résorption des enclaves	P.25, 41, 61, 71, 121	4,22 ha concernés	Non estimé
FON 2	2	Correction du cadastre	Ouest de P.47	Moitié du chemin non cadastrée	0
FON 3	2	Clarification des limites litigieuses	Cf. : carte annexée	16 tronçons litigieux (1960 ml)	16 000 €
FON 4	1	Entretien des limites (périmètre + longueur des routes non domaniales traversant la forêt)	Forêt	62,27km à 470 €/km	29 270 €
FON 5	1	Entretien du parcellaire	Forêt	1 réfection complète	4 000 €
Coût total FONCIER (€)					49 270 €
Coût moyen annuel FONCIER					2 465 €

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.A - Documents de référence à appliquer

Les guides de sylvicultures applicables sont les suivants :

- guide des sylvicultures de la chênaie atlantique, P. JARRET, 2004;
- guide des sylvicultures de la hêtraie Nord-Atlantique, B. PILARD-LANDEAU et E. SIMON, 2008;
- guide du chêne rouge du domaine atlantique, ONF, 2004;
- guide des pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest, L. CHABAUD et L. NICOLAS, 2009;
- guide des douglasaies françaises, A. ANGELIER, 2007;
- guide des vieux bois : en projet.

Pour les autres essences, en l'absence de guide de sylviculture pour la région concernée, il sera fait référence au bulletin technique n°31, qui date de 1 996.

Sur la base de ces guides, le délai normal séparant la première coupe de régénération (ensemencement) de la coupe définitive est le suivant :

- Chêne sessile : 12 ans;
- Hêtre : 12 ans;
- Pin sylvestre : 5 ans;
- Douglas : 6 ans.

2.5.2.B - Coupes

- Programme de coupes

Coupes programmables par année

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si par- tie d'UG						
2015	1	U		REGE	FCHEG	A5	14,36	14,36	
2015	6	A		ILV	FCHEG	A4	6,87	6,87	
2015	6	B		AME3	FCHEG	A4	16,18	16,18	
2015	12	A		REGS	FCHEG	RCV	0,55	0,55	lot 12A, 31A
2015	30	C		REGS	FCHEG	RE	1,18	1,18	
2015	31	A		REGS	FHETG	RCV	0,93	0,93	lot 12A, 31A
2015	38	U	partie	AME3	FCHEP	A3	10,49	5,49	sauf coopérative CHS
2015	39	U		REGQ	FCHEG	RD	10,05	10,05	
2015	52	A		AME3	FCHEG	A4	5,88	5,88	
2015	59	A		REGQ	FHETG	RS	11,63	11,63	
2015	72	U		AME3	FCHEM	A4	8,07	8,07	
2015	73	U		AME3	FCHEM	A3	12,48	12,48	
2015	80	U		AME3	FCHEG	A4	10,96	10,96	
2015	81	U		REGS	FCHEG	RCV	13,28	13,28	
2015	87	A		AME3	FCHEM	A4	5,99	5,99	
2015	95	A		AME3	FCHEG	A4	12,08	12,08	
2015	100	U		REGS	FCHEG	RE	13,14	13,14	
2015	103	B		REGS	FP.SG	RCV	1,94	1,94	
2015	104	A		REGQ	FCHEG	RS	2,04	2,04	
2015	114	U		AME3	FCHEG	A4	21,05	21,05	
2015	121	A		ILV	FCHEG	A4	9,02	9,02	
2016	15	A		REGE	FCHEG	A5	15,24	15,24	
2016	30	A		ILV	FCHEG	A4	1,88	1,88	lot 30A, 30D
2016	30	B		AME2	FP.LP	A1	2,86	2,86	lot 30B, 120A, 122U
2016	30	D		AME3	FCHEG	A4	1,61	1,61	lot 30A, 30D
2016	31	C		AME3	FCHEM	A3	0,46	0,46	lot 31C, 32U(1)
2016	32	U	1	AME3	FCHEM	A3	14,43	14,07	lot 31C, 32U(1)
2016	52	B		AME2	FA.FP	A1	2,19	2,19	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2016	77	U		AME3	FCHEM	A3	14,50	14,50	lot 77U, 79U
2016	79	U		AME3	FCHEM	A3	13,54	13,54	lot 77U, 79U
2016	87	B		AME2	FA.F1	A1	3,16	3,16	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2016	88	A		AME3	FCHEG	A4	4,18	4,18	
2016	91	U		AME2	FCHE1	A1	18,47	18,47	
2016	104	B		AME2	FA.FP	A2	4,06	4,06	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2016	106	B	partie	REGQ	FCHEG	RD	5,88	1,38	partie feuillue
2016	108	A		REGQ	FCHEG	RD	6,78	6,78	
2016	108	D		REGS	FCHEG	RE	6,20	6,20	
2016	108	E		AME3	FCHEG	A4	0,50	0,50	
2016	109	B		AME2	FA.FP	A2	1,22	1,22	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2016	115	A		AME3	FCHEG	A4	9,74	9,74	
2016	120	A		AME2	FP.L1	A1	1,13	1,13	lot 30B, 120A, 122U
2016	120	B		AME3	FCHEG	A4	4,40	4,40	
2016	120	C		ILV	FCHEG	A4	3,57	3,57	

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2016	122	U		AME2	FEPCP	A2	16,67	16,67	lot 30B, 120A, 122U
2016	123	U		AME3	FCHEG	A4	13,74	13,74	
2017	3	A		AME3	FCHEG	A4	14,12	14,12	
2017	12	A		REGS	FCHEG	RE	0,55	0,55	lot 12A, 31A
2017	13	A		AME3	FCHEG	A4	11,21	11,21	
2017	16	A		REGS	FCHEG	RCV	7,98	7,98	
2017	17	B		AME3	FCHEG	A4	11,76	11,76	lot 17B, 19B
2017	19	B		AME3	FCHEG	A4	1,07	1,07	lot 17B, 19B
2017	25	A		REGQ	FHETG	RS	10,76	10,76	RD de 1 et RS de 2
2017	31	A		REGS	FHETG	RE	0,93	0,93	lot 12A, 31A
2017	33	U	1	AME3	FCHEM	A3	10,24	9,00	partie feuillue
2017	34	U		AME3	FCHEM	A3	7,51	7,51	
2017	36	U	1	AME3	FCHEM	A3	10,42	8,05	partie feuillue pure
2017	53	U		REGS	FDOUM	A5	11,96	11,96	
2017	54	U		AME3	FCHEM	A4	20,85	20,85	
2017	59	A		REGQ	FHETG	RD	11,63	11,63	
2017	81	U		REGS	FCHEG	RE	13,28	13,28	
2017	90	U		AME2	FCHE1	A1	14,82	14,82	
2017	96	U		AME3	FCHEG	A4	12,00	12,00	
2017	98	B		AME3	FCHEG	A4	10,34	10,34	
2017	103	B		REGS	FP.SG	RE	1,94	1,94	
2017	104	A		REGQ	FCHEG	RD	2,04	2,04	
2018	5	U		REGE	FCHEG	A5	15,01	15,01	
2018	7	U		AME3	FCHEM	A4	8,40	8,40	
2018	8	A		REGS	FDOUM	A5	1,83	1,83	lot 8A, 13B
2018	13	B		REGS	FDOUM	A5	1,26	1,26	lot 8A, 13B
2018	25	B		AME3	FCHEM	A4	1,14	1,14	lot 25B, 26U
2018	26	U		AME3	FCHEM	A4	19,25	19,25	lot 25B, 26U
2018	30	C		REGS	FCHEG	RS	1,18	1,18	
2018	64	A		REGS	FDOUM	A5	9,96	9,96	
2018	67	A		AME3	FCHEM	A3	9,18	9,18	
2018	84	A		ILV	FCHEG	A4	8,41	8,41	lot 84A, 84B
2018	84	B		AME3	FCHEG	A4	2,49	2,49	lot 84A, 84B
2018	85	B	2	AME3	FCHEG	A4	10,18	9,32	
2018	86	A		AME3	FCHEM	A4	15,79	15,79	
2018	92	A		REGS	FCHEG	RCV	11,06	11,06	
2018	100	U		REGS	FCHEG	RS	13,14	13,14	
2018	108	B	2	AME2	FCHE1	A1	5,88	3,54	partie + âgée
2018	109	A		AME3	FCHEG	A4	9,67	9,67	
2018	115	B		AME2	FCHE1	A1	3,39	3,39	
2018	116	A		AME2	FCHE1	A2	6,81	6,81	
2019	2	B		REGE	FCHEG	A5	4,13	4,13	
2019	4	B		REGE	FCHEG	A5	6,39	6,39	
2019	11	U		AME3	FCHEG	A4	23,21	23,21	
2019	16	A		REGS	FCHEG	RE	7,98	7,98	
2019	35	U		AME3	FCHEM	A4	6,24	6,24	carré latin
2019	47	A		AME3	FCHEP	A3	1,72	1,72	lot 47A, 60U
2019	56	U		AME3	FCHEM	A4	12,52	12,52	
2019	60	U		AME3	FCHEP	A3	17,64	17,64	lot 47A, 60U
2019	66	U		AME2	FP.SP	A2	10,43	10,43	lot 66U, 69A
2019	69	A		AME2	FP.SP	A3	5,77	5,77	lot 66U, 69A
2019	82	B		AME3	FCHEG	A4	12,88	12,88	
2019	83	B		REGS	FCHEG	RCV	8,60	8,60	
2019	88	B		AME1	FHETP	A3	1,68	1,68	lot 88B, 105C
2019	101	A		AME3	FCHEG	A4	6,65	6,65	
2019	105	C		AME1	FHETP	A2	2,37	2,37	lot 88B, 105C
2019	105	D		AME3	FCHEG	A4	9,78	9,78	
2019	107	C		AME3	FCHEG	A4	3,60	3,60	
2019	108	D		REGS	FCHEG	RS	6,20	6,20	

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2020	12	A		REGS	FCHEG	RS	0,55	0,55	lot 12A, 31A
2020	21	U		AME3	FCHEM	A4	12,99	12,99	
2020	23	U		AME3	FCHEG	A4	13,33	13,33	
2020	24	U		AME3	FCHEG	A4	17,14	17,14	
2020	25	A	2	REGQ	FHETG	RS	10,76	4,44	
2020	27	A		AME3	FCHEG	A4	14,48	14,48	
2020	31	A		REGS	FHETG	RS	0,93	0,93	lot 12A, 31A
2020	37	B		AME3	FCHEM	A3	6,08	6,08	
2020	42	U		AME3	FCHEM	A3	17,02	17,02	
2020	48	U		REGS	FCHEG	RCV	8,18	8,18	
2020	58	U		AME3	FCHEG	A4	16,17	16,17	lot 58U, 59B
2020	59	B		AME3	FCHEG	A4	2,54	2,54	lot 58U, 59B
2020	68	U		AME2	FCHE1	A1	12,40	12,40	lot 68U, 69B
2020	69	B		AME2	FCHE1	A1	0,28	0,28	lot 68U, 69B
2020	74	U		AME3	FCHEP	A2	19,99	19,99	
2020	76	U		AME3	FCHEP	A3	12,94	12,94	
2020	81	U		REGS	FCHEG	RS	13,28	13,28	
2020	92	A		REGS	FCHEG	RE	11,06	11,06	
2020	103	B		REGS	FP.SG	RS	1,94	1,94	
2021	3	B		AME3	FP.SM	A3	3,31	3,31	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	12	B		AME3	FP.SM	A3	5,41	5,41	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	30	C		REGS	FCHEG	RD	1,18	1,18	
2021	31	B		AME3	FP.SM	A3	3,87	3,87	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	36	U	2	AME3	FCHEM	A4	10,42	2,37	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	41	U	2	AME3	FP.SM	A3	15,43	0,34	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	47	B		AME3	FP.SM	A3	3,48	3,48	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	51	U		AME3	FCHEG	A4	19,98	19,98	
2021	55	U		AME3	FCHEM	A4	11,13	11,13	
2021	63	U		AME2	FCHE1	A1	17,74	17,74	lot 63U, 87C
2021	65	U		AME3	FCHEM	A3	15,30	15,30	
2021	75	B		REGE	FCHEG	RCV	14,45	14,45	
2021	83	B		REGS	FCHEG	RE	8,60	8,60	
2021	87	C	partie	AME2	FCHE1	A1	6,82	2,70	lot 63U, 87C; pie de 1987
2021	89	B		AME3	FCHEM	A3	12,12	12,12	
2021	92	B		AME3	FCHEG	A4	2,11	2,11	
2021	93	U		AME3	FCHEM	A3	12,86	12,86	
2021	100	U		REGS	FCHEG	RS	13,14	13,14	
2021	101	B		AME3	FP.SP	A3	9,59	9,59	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	104	D		AME2	FP.SM	A3	3,26	3,26	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	105	A		AME2	FP.SP	A3	4,86	4,86	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2021	110	U		AME3	FCHEG	A4	13,62	13,62	
2021	116	B		AME3	FP.SM	A4	2,65	2,65	lot 3B, 12B, 31B, 36U(2), 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2022	15	B		AME3	FCHEM	A4	2,04	2,04	lot 15B, 20U

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2022	16	A		REGS	FCHEG	RS	7,98	7,98	
2022	20	U		AME3	FCHEM	A4	5,33	5,33	lot 15B, 20U
2022	43	U		AME3	FCHEM	A3	10,18	10,18	
2022	46	U		AME3	FCHEM	A3	18,28	18,28	
2022	48	U		REGS	FCHEG	RE	8,18	8,18	
2022	49	U		AME3	FCHEG	A4	8,94	8,94	
2022	57	U		AME3	FCHEM	A4	17,87	17,87	
2022	99	B		AME2	FCHEP	A2	1,63	1,63	
2022	103	A		AME2	FCHE1	A1	21,10	21,10	
2022	108	D		REGS	FCHEG	RS	6,20	6,20	
2022	111	A		AME3	FCHEG	A4	12,77	12,77	
2022	111	B		AME2	FHETP	A2	2,25	2,25	
2022	112	A		AME3	FCHEG	A4	14,04	14,04	
2022	113	U		AME3	FCHEG	A4	12,44	12,44	
2023	10	U		AME3	FCHEG	A4	11,96	11,96	
2023	12	A		REGS	FCHEG	RS	0,55	0,55	lot 12A, 31A
2023	16	B		AME3	FP.SM	A3	0,94	0,94	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2023	22	U		AME3	FCHEG	A4	8,04	8,04	
2023	25	A	2	REGQ	FHETG	RS	10,76	4,44	
2023	29	A		AME3	FA.RM	A3	1,37	1,37	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2023	29	B		AME2	FCHE1	A1	10,47	10,47	
2023	31	A		REGS	FHETG	RS	0,93	0,93	lot 12A, 31A
2023	32	U	2	AME3	FA.RM	A3	14,43	0,36	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2023	33	U	2;3	AME3	FDOUM	A2	10,24	1,24	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2023	41	U	1	AME3	FCHEM	A3	15,43	15,09	
2023	50	U		AME3	FCHEG	A4	17,84	17,84	
2023	52	B		AME2	FA.FP	A2	2,19	2,19	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2023	61	U		AME3	FCHEM	A3	11,49	11,49	lot 61U, 62U, 64B
2023	62	U		AME3	FCHEM	A3	11,97	11,97	lot 61U, 62U, 64B
2023	64	B		AME3	FCHEM	A3	2,43	2,43	lot 61U, 62U, 64B
2023	71	A		REGE	FCHEG	A5	11,99	11,99	
2023	75	B		REGE	FCHEG	RE	14,45	14,45	
2023	81	U		REGS	FCHEG	RS	13,28	13,28	
2023	85	B	3	AME3	FEPCM	RA	10,18	0,86	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2023	87	B		AME2	FA.FP	A2	3,16	3,16	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2023	92	A		REGS	FCHEG	RS	11,06	11,06	
2023	103	B		REGS	FP.SG	RD	1,94	1,94	
2023	104	B		AME2	FA.FP	A3	4,06	4,06	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2023	106	A		AME3	FCHEG	A4	1,18	1,18	
2023	109	B		AME2	FA.FP	A3	1,22	1,22	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2023	117	U		AME3	FCHEG	A4	12,86	12,86	
2023	118	U		AME3	FCHEG	A4	13,62	13,62	
2024	9	U		AME3	FCHEG	A4	6,78	6,78	
2024	18	U		AME2	FCHE1	A1	17,22	17,22	
2024	30	B		AME2	FP.LM	A2	2,86	2,86	lot 30B, 120A, 122U
2024	37	A		AME3	FCHEM	A4	4,40	4,40	
2024	40	U		AME3	FCHEM	A3	17,90	17,90	
2024	53	U		REGS	FDOUG	RE	11,96	11,96	
2024	70	U		AME3	FCHEM	A4	10,84	10,84	
2024	83	B		REGS	FCHEG	RS	8,60	8,60	

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2024	91	U		AME2	FCHEP	A2	18,47	18,47	
2024	97	U		AME3	FCHEG	A4	13,43	13,43	
2024	99	A		REGE	FCHEG	RCV	11,40	11,40	
2024	100	U		REGS	FCHEG	RS	13,14	13,14	
2024	102	B		AME3	FCHEG	A4	14,31	14,31	
2024	119	U		AME3	FCHEG	A4	14,96	14,96	
2024	120	A		AME2	FP.LP	A2	1,13	1,13	lot 30B, 120A, 122U
2024	122	U		AME2	FEPCM	A3	16,67	16,67	lot 30B, 120A, 122U
2025	6	A		ILV	FCHEG	A4	6,87	6,87	
2025	6	B		AME3	FCHEG	A4	16,18	16,18	
2025	15	A		REGE	FCHEG	RCV	15,24	15,24	
2025	16	A		REGS	FCHEG	RS	7,98	7,98	
2025	38	U	partie	AME3	FCHEM	A3	10,49	5,49	sauf coopérative CHS
2025	48	U		REGS	FCHEG	RS	8,18	8,18	
2025	52	A		AME3	FCHEG	A4	5,88	5,88	
2025	64	A		REGS	FDOUG	RE	9,96	9,96	
2025	72	U		AME3	FCHEM	A4	8,07	8,07	
2025	73	U		AME3	FCHEM	A4	12,48	12,48	
2025	80	U		AME3	FCHEG	A4	10,96	10,96	
2025	87	A		AME3	FCHEG	A4	5,99	5,99	
2025	88	B		AME1	FHETM	A3	1,68	1,68	lot 88B, 105C
2025	90	U		AME2	FCHEP	A2	14,82	14,82	
2025	94	U		AME2	FCHE1	A1	13,83	13,83	
2025	95	A		AME3	FCHEG	A4	12,08	12,08	
2025	105	C		AME1	FHETP	A3	2,37	2,37	lot 88B, 105C
2025	108	D		REGS	FCHEG	RS	6,20	6,20	
2025	114	U		AME3	FCHEG	A4	21,05	21,05	
2025	121	A		ILV	FCHEG	A4	9,02	9,02	
2026	1	U		REGE	FCHEG	RCV	14,36	14,36	
2026	12	A		REGS	FCHEG	RS	0,55	0,55	lot 12A, 31A
2026	25	A	2	REGQ	FHETG	RD	10,76	4,44	
2026	28	U		AME2	FCHE1	A1	11,76	11,76	
2026	30	A		ILV	FCHEG	A4	1,88	1,88	lot 30A, 30D
2026	30	D		AME3	FCHEG	A4	1,61	1,61	lot 30A, 30D
2026	31	A		REGS	FHETG	RS	0,93	0,93	lot 12A, 31A
2026	31	C		AME3	FCHEM	A4	0,46	0,46	lot 31C, 32U(1)
2026	32	U	1	AME3	FCHEM	A4	14,43	14,07	lot 31C, 32U(1)
2026	75	B		REGE	FCHEG	RS	14,45	14,45	
2026	77	U		AME3	FCHEM	A3	14,50	14,50	lot 77U, 79U
2026	78	U		AME3	FCHEG	A4	13,13	13,13	
2026	79	U		AME3	FCHEM	A3	13,54	13,54	lot 77U, 79U
2026	81	U		REGS	FCHEG	RS	13,28	13,28	
2026	85	A	partie	AME2	FCHE1	A1	6,22	4,15	partie + âgée
2026	88	A		AME3	FCHEG	A4	4,18	4,18	
2026	92	A		REGS	FCHEG	RS	11,06	11,06	
2026	99	A		REGE	FCHEG	RE	11,40	11,40	
2026	104	C		AME2	FCHE1	A1	7,19	7,19	
2026	106	C		AME2	FCHE1	A1	1,56	1,56	
2026	107	A		AME2	FCHE1	A1	1,91	1,91	
2026	108	B		AME2	FCHE1	A2	5,88	5,88	
2026	108	E		AME3	FCHEG	A4	0,50	0,50	
2026	115	A		AME3	FCHEG	A4	9,74	9,74	
2026	115	B		AME2	FCHEP	A2	3,39	3,39	
2026	116	A		AME2	FCHEP	A3	6,81	6,81	
2026	120	B		AME3	FCHEG	A4	4,40	4,40	
2026	120	C		ILV	FCHEG	A4	3,57	3,57	

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2026	123	U		AME3	FCHEG	A4	13,74	13,74	
2027	3	A		AME3	FCHEG	A4	14,12	14,12	
2027	5	U	1	REGE	FCHEG	RCV	15,01	11,78	partie plateau
2027	8	A		REGS	FDOUG	RE	1,83	1,83	lot 8A, 13B
2027	13	A		AME3	FCHEG	A4	11,21	11,21	
2027	13	B		REGS	FDOUG	RE	1,26	1,26	lot 8A, 13B
2027	14	U	partie	AME2	FCHE1	A1	12,24	3,00	partie + âgée
2027	15	A		REGE	FCHEG	RE	15,24	15,24	
2027	17	B		AME3	FCHEG	A4	11,76	11,76	lot 17B, 19B
2027	19	B		AME3	FCHEG	A4	1,07	1,07	lot 17B, 19B
2027	33	U	1	AME3	FCHEM	A4	10,24	9,00	partie feuillue
2027	34	U		AME3	FCHEM	A4	7,51	7,51	
2027	36	U	1	AME3	FCHEM	A4	10,42	8,05	partie feuillue pure
2027	53	U		REGS	FDOUG	RS	11,96	11,96	
2027	54	U		AME3	FCHEG	A4	20,85	20,85	
2027	66	U		AME2	FP.SP	A3	10,43	10,43	lot 66U, 69A
2027	69	A		AME2	FP.SP	A3	5,77	5,77	lot 66U, 69A
2027	83	B		REGS	FCHEG	RS	8,60	8,60	
2027	96	U		AME3	FCHEG	A4	12,00	12,00	
2027	98	A		AME2	FCHE1	A1	3,34	3,34	
2027	98	B		AME3	FCHEG	A4	10,34	10,34	
2027	100	U		REGS	FCHEG	RD	13,14	13,14	
2028	1	U		REGE	FCHEG	RE	14,36	14,36	
2028	4	B		REGE	FCHEG	RCV	6,39	6,39	
2028	7	U		AME3	FCHEG	A4	8,40	8,40	
2028	8	B		AME2	FCHE1	A1	3,69	3,69	
2028	16	A		REGS	FCHEG	RS	7,98	7,98	
2028	25	B		AME3	FCHEG	A4	1,14	1,14	lot 25B, 26U
2028	26	U		AME3	FCHEG	A4	19,25	19,25	lot 25B, 26U
2028	48	U		REGS	FCHEG	RS	8,18	8,18	
2028	64	A		REGS	FDOUG	RS	9,96	9,96	
2028	67	A		AME3	FCHEM	A3	9,18	9,18	
2028	68	U		AME2	FCHEP	A2	12,40	12,40	lot 68U, 69B
2028	69	B		AME2	FCHEP	A2	0,28	0,28	lot 68U, 69B
2028	84	A		ILV	FCHEG	A4	8,41	8,41	lot 84A, 84B
2028	84	B		AME3	FCHEG	A4	2,49	2,49	lot 84A, 84B
2028	85	B	2	AME3	FCHEG	A4	10,18	9,32	
2028	86	A		AME3	FCHEG	A4	15,79	15,79	
2028	105	B		AME2	FCHE1	A1	3,01	3,01	
2028	108	D		REGS	FCHEG	RD	6,20	6,20	
2028	109	A		AME3	FCHEG	A4	9,67	9,67	
2029	2	B		REGE	FCHEG	RCV	4,13	4,13	
2029	5	U		REGE	FCHEG	RE	15,01	15,01	RE du plateau et A5 du versant
2029	11	U		AME3	FCHEG	A4	23,21	23,21	
2029	12	A		REGS	FCHEG	RD	0,55	0,55	lot 12A, 31A
2029	31	A		REGS	FHETG	RD	0,93	0,93	lot 12A, 31A
2029	35	U		AME3	FCHEM	A4	6,24	6,24	carré latin
2029	47	A		AME3	FCHEM	A3	1,72	1,72	lot 47A, 60U
2029	56	U		AME3	FCHEG	A4	12,52	12,52	
2029	60	U		AME3	FCHEP	A3	17,64	17,64	lot 47A, 60U
2029	63	U		AME2	FCHEP	A2	17,74	17,74	lot 63U, 87C
2029	75	B		REGE	FCHEG	RS	14,45	14,45	
2029	81	U		REGS	FCHEG	RD	13,28	13,28	
2029	82	B		AME3	FCHEG	A4	12,88	12,88	
2029	87	C		AME2	FCHE1	A1	6,82	6,82	lot 63U, 87C
2029	92	A		REGS	FCHEG	RS	11,06	11,06	

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2029	99	A		REGE	FCHEG	RS	11,40	11,40	
2029	101	A		AME3	FCHEG	A4	6,65	6,65	
2029	105	D		AME3	FCHEG	A4	9,78	9,78	
2029	107	C		AME3	FCHEG	A4	3,60	3,60	
2030	4	B		REGE	FCHEG	RE	6,39	6,39	
2030	8	A		REGS	FDOUG	RS	1,83	1,83	lot 8A, 13B
2030	13	B		REGS	FDOUG	RS	1,26	1,26	lot 8A, 13B
2030	15	A		REGE	FCHEG	RS	15,24	15,24	
2030	21	U		AME3	FCHEG	A4	12,99	12,99	
2030	23	U		AME3	FCHEG	A4	13,33	13,33	
2030	24	U		AME3	FCHEG	A4	17,14	17,14	
2030	27	A		AME3	FCHEG	A4	14,48	14,48	
2030	37	B		AME3	FCHEM	A3	6,08	6,08	
2030	42	U		AME3	FCHEM	A3	17,02	17,02	
2030	52	B		AME2	FA.FM	A3	2,19	2,19	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2030	53	U		REGS	FDOUG	RD	11,96	11,96	Prévoir plantation de CHT
2030	58	U		AME3	FCHEG	A4	16,17	16,17	lot 58U, 59B
2030	59	B		AME3	FCHEG	A4	2,54	2,54	lot 58U, 59B
2030	71	A		REGE	FCHEG	RCV	11,99	11,99	
2030	74	U		AME3	FCHEP	A3	19,99	19,99	
2030	76	U		AME3	FCHEM	A3	12,94	12,94	
2030	83	B		REGS	FCHEG	RS	8,60	8,60	
2030	87	B		AME2	FA.FM	A3	3,16	3,16	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2030	99	B		AME2	FCHEP	A3	1,63	1,63	
2030	103	A		AME2	FCHEP	A2	21,10	21,10	
2030	104	B		AME2	FA.FM	A3	4,06	4,06	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2030	109	B		AME2	FA.FM	A3	1,22	1,22	lot 52B, 87B, 104B, 109B
2031	1	U		REGE	FCHEG	RS	14,36	14,36	
2031	2	B		REGE	FCHEG	RE	4,13	4,13	
2031	3	B		AME3	FP.SG	A3	3,31	3,31	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	12	B		AME3	FP.SG	A3	5,41	5,41	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	16	A		REGS	FCHEG	RD	7,98	7,98	
2031	29	B		AME2	FCHEP	A2	10,47	10,47	
2031	31	B		AME3	FP.SG	A3	3,87	3,87	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	41	U	2	AME3	FP.SM	A3	15,43	0,34	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	47	B		AME3	FP.SM	A3	3,48	3,48	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	48	U		REGS	FCHEG	RS	8,18	8,18	
2031	51	U		AME3	FCHEG	A4	19,98	19,98	
2031	55	U		AME3	FCHEG	A4	11,13	11,13	
2031	64	A		REGS	FDOUG	RD	9,96	9,96	Prévoir plantation de CHT
2031	65	U		AME3	FCHEM	A4	15,30	15,30	
2031	88	B		AME1	FHETM	A3	1,68	1,68	lot 88B, 105C
2031	89	B		AME3	FCHEM	A3	12,12	12,12	
2031	92	B		AME3	FCHEG	A4	2,11	2,11	
2031	93	U		AME3	FCHEM	A3	12,86	12,86	
2031	101	B		AME3	FP.SM	A3	9,59	9,59	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	104	D		AME2	FP.SM	A3	3,26	3,26	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2031	105	A		AME2	FP.SP	A3	4,86	4,86	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2031	105	C		AME1	FHETM	A3	2,37	2,37	lot 88B, 105C
2031	110	U		AME3	FCHEG	A4	13,62	13,62	
2031	111	B		AME2	FHETP	A3	2,25	2,25	
2031	116	B		AME3	FP.SG	A4	2,65	2,65	lot 3B, 12B, 31B, 41U(2), 47B, 101B, 104D, 105A, 116B
2032	5	U	1	REGE	FCHEG	RS	15,01	11,78	partie plateau
2032	15	B		AME3	FCHEG	A4	2,04	2,04	lot 15B, 20U
2032	18	U		AME2	FCHE1	A2	17,22	17,22	
2032	20	U		AME3	FCHEG	A4	5,33	5,33	lot 15B, 20U
2032	30	B		AME2	FP.LM	A3	2,86	2,86	lot 30B, 120A, 122U
2032	43	U		AME3	FCHEM	A3	10,18	10,18	
2032	46	U		AME3	FCHEM	A3	18,28	18,28	
2032	49	U		AME3	FCHEG	A4	8,94	8,94	
2032	57	U		AME3	FCHEG	A4	17,87	17,87	
2032	71	A		REGE	FCHEG	RE	11,99	11,99	
2032	75	B		REGE	FCHEG	RS	14,45	14,45	
2032	86	B		AME2	FCHE1	A1	3,09	3,09	
2032	91	U		AME2	FCHEP	A3	18,47	18,47	
2032	92	A		REGS	FCHEG	RD	11,06	11,06	
2032	99	A		REGE	FCHEG	RS	11,40	11,40	
2032	111	A		AME3	FCHEG	A4	12,77	12,77	
2032	112	A		AME3	FCHEG	A4	14,04	14,04	
2032	113	U		AME3	FCHEG	A4	12,44	12,44	
2032	120	A		AME2	FP.LM	A3	1,13	1,13	lot 30B, 120A, 122U
2032	122	U		AME2	FPCPM	A3	16,67	16,67	lot 30B, 120A, 122U
2033	4	B		REGE	FCHEG	RS	6,39	6,39	
2033	8	A		REGS	FDOUG	RD	1,83	1,83	lot 8A, 13B
2033	10	U		AME3	FCHEG	A4	11,96	11,96	
2033	13	B		REGS	FDOUG	RD	1,26	1,26	lot 8A, 13B
2033	15	A		REGE	FCHEG	RS	15,24	15,24	
2033	16	B		AME3	FP.SM	A3	0,94	0,94	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2033	22	U		AME3	FCHEG	A4	8,04	8,04	
2033	29	A		AME3	FA.RM	A3	1,37	1,37	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2033	32	U	2	AME3	FA.RG	A3	14,43	0,36	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2033	33	U	2;3	AME3	FDOUM	A3	10,24	1,24	lot 16B, 29A, 32U(2), 33U(2;3), 85B(3), 104D, 105A
2033	41	U	1	AME3	FCHEM	A3	15,43	15,09	
2033	50	U		AME3	FCHEG	A4	17,84	17,84	
2033	61	U		AME3	FCHEM	A3	11,49	11,49	lot 61U, 62U, 64B
2033	62	U		AME3	FCHEM	A3	11,97	11,97	lot 61U, 62U, 64B
2033	64	B		AME3	FCHEM	A3	2,43	2,43	lot 61U, 62U, 64B
2033	83	B		REGS	FCHEG	RD	8,60	8,60	
2033	90	U		AME2	FCHEP	A3	14,82	14,82	
2033	94	U		AME2	FCHEP	A2	13,83	13,83	
2033	106	A		AME3	FCHEG	A4	1,18	1,18	
2033	117	U		AME3	FCHEG	A4	12,86	12,86	
2033	118	U		AME3	FCHEG	A4	13,62	13,62	
2034	1	U		REGE	FCHEG	RS	14,36	14,36	
2034	2	B		REGE	FCHEG	RS	4,13	4,13	

An née	Unité de programmation de coupe			Groupe DT	Type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Recommandations (lotissements, précisions,...)
	Par celle	UG	UA si partie d'UG						
2034	9	U		AME3	FCHEG	A4	6,78	6,78	
2034	28	U		AME2	FCHEP	A2	11,76	11,76	
2034	37	A		AME3	FCHEG	A4	4,40	4,40	
2034	40	U		AME3	FCHEM	A3	17,90	17,90	
2034	48	U		REGS	FCHEG	RD	8,18	8,18	
2034	70	U		AME3	FCHEM	A4	10,84	10,84	
2034	85	A	partie	AME2	FCHE1	A2	6,22	4,15	partie + âgée
2034	97	U		AME3	FCHEG	A4	13,43	13,43	
2034	102	B		AME3	FCHEG	A4	14,31	14,31	
2034	104	C		AME2	FCHEP	A2	7,19	7,19	
2034	106	C		AME2	FCHEP	A2	1,56	1,56	
2034	107	A		AME2	FCHEP	A2	1,91	1,91	
2034	108	B		AME2	FCHEP	A2	5,88	5,88	
2034	115	B		AME2	FCHEP	A3	3,39	3,39	
2034	119	U		AME3	FCHEG	A4	14,96	14,96	
	TOTAL						3771,85	3608,06	

=> Ce programme de coupes trié par unité de gestion puis année figure en annexe 2.5.2.A. L'évolution de la surface à parcourir par année prévue dans ce programme figure en annexe 2.5.2.B. Le programme de coupes dans le groupe de régénération est récapitulé en annexe 2.5.2.C.

Ce programme correspond à la fertilité 1 à 2 du guide de sylviculture de la chênaie atlantique et à la fertilité 2 des guides de sylviculture des autres essences. Il pourra être adapté si, localement, une fertilité autre est diagnostiquée.

La possibilité contenance hors groupe de régénération est de 128 ha/an.

Le Hêtre constitue une bonne essence d'accompagnement mais il est très vigoureux et passe rapidement dans l'étage dominant. Les coupes devront par conséquent contrôler efficacement cette essence, afin de pas aboutir à des peuplements riches en hêtres mûrs avec des chênes qui ne le sont pas.

- **Volume présumé récoltable**

Les coefficients de passage FH de la surface terrière G au volume bois fort tiges V, utilisés pour l'évaluation de la récolte future sont issus des coupes effectuées de 2007 à 2011. Leurs estimations moyennes par types de coupes (voir codification en annexe 0) et par essence ou groupe d'essences figurent dans le tableau qui suit.

Types de coupe	Coefficients FH (Forme hauteur) pour passer de G (surface terrière en m2) à V (volume commercial, sans houppier, en m3)						
	Chêne	Hêtre	Autres feuillus	Douglas	Epicéa commun et autres résineux	Pin laricio	Pin sylvestre
A1	6,0		7,3			6,5	
A2	6,0	7,3	7,3	8,7	7,4	6,5	7,1
A3	8,6	11,0	7,3	11,1	10,0	9,3	9,3
A4, A5, RE, RS, RD	11,6	13,3		13,0			10,6
RCV	8,9	9,0					9,0

Le volume présumé récoltable a été estimé de la manière suivante :

- inventaire par pieds d'arbre et accroissement : groupe de régénération stricte (à entamer et à terminer) pour les feuillus, sauf 30C (estimation),
- estimation à partir de la surface terrière, du coefficient FH et de l'accroissement : groupe de régénération stricte pour les résineux, sauf 103B (estimation),

- estimation : groupe de régénération de queue (entamée et à terminer), sauf 25A (inventaire par pieds d'arbres),
- prélèvements type en volume et surface terrière (tableaux qui suivent, issus des prélèvements observés et des guides de sylviculture) : groupes d'amélioration, îlots de vieillissement, groupe de régénération élargie (à entamer sans la terminer),

Les inventaires par pieds d'arbre ont été calculés avec les tarifs SR14 pour les feuillus et SL10 pour les résineux. La corrélation est correcte avec les volumes commerciaux.

Prélèvements types en volume hors houppier (m3/ha) par essence et type de coupe									
	A1	A2	A3	A4	A5	RA	RCV	RE	RS
Chêne	30	30	30	35	50		40	80	65
Hêtre		50	50						
Autres feuillus	25	25	25						
Douglas		60	60						
Pin sylvestre		30	35	25					
Pin laricio	50	40	50						
Epicéa commun		50	50			250			
Autres résineux (Sapin pectiné)			40						

Le prélèvement type de 30m3/ha en Chêne pour les coupes de type A3 est un minimum; en pratique, il devrait plutôt être de l'ordre de 35m3/ha compte tenu de la rotation portée de 8 à 10 ans.

Prélèvements types en surface terrière (m2/ha) par essence et type de coupe									
	A1	A2	A3	A4	A5	RA	RCV	RE	RS
Chêne	5,0	5,0	3,5	3,0	4,5		4,5	7,0	5,5
Hêtre		6,5	4,5						
Autres feuillus	3,5	3,5	3,5						
Douglas		7,0	5,5						
Pin sylvestre		4,5	3,5	2,5					
Pin laricio	8,0	6,0	5,5						
Epicéa commun		6,5	5,0			25,0			
Autres résineux (Sapin pectiné)			4,0						

=> Le détail du calcul du volume présumé récoltable figure en annexe 2.5.2.D.

Le volume de taillis est négligeable. Le volume bois fort total sur écorce est en volume commercial. Les coefficients de houppiers sont globalement de 20% pour le Chêne et le Hêtre, et 10% pour les autres feuillus et les résineux.

Groupe	Surface terrière totale à récolter (seuil de précomptage 10 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter (tige + houppier)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant l'aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant l'aménagement (m ³)
Amélioration	453	9 050	5 135	102 700
Ilot de vieillissement	9	180	125	2 500
Régénération élargie	109	2 170	1 439	28 780
Régénération de queue	19	370	267	5 340
Régénération stricte	170	3 400	2 382	47 640
Totaux	760	15 170	9 348	186 960

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en 3.2 .

Cette récolte estimée est arrondie à 9 350 m3/an, répartie en 5 260 m3/an en amélioration et 4 090 m3/an en régénération.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière. Toutefois, le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fait bien entendu aussi l'objet d'un suivi.

2.5.2.C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Longueur ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action ⁽¹⁾ (€ HT)
Routes forestières revêtues						
DES1	2	Réfection généralisée des RF ouvertes	Forêt	11 430 m		1/12*6.7*20 soit 127 635
Routes forestières empierrées						
DES2	1	Création de RF fermée avec 1 place de retournement	P.99-100-116	350 m	Desserte de 41 ha Création urgente envisagée en 2014	38 500 (pour information ⁽²⁾)
DES3	1	Création de 2 RF fermées avec 2 places de retournement	P.1-2 et 6	900 m	Desserte de 45 ha	112 000
DES4	2	Réfection généralisée des RF ouvertes	Forêt	2 300 m		1/18*1.7*20 soit 4 345
DES5	2	Réfection généralisée des RF fermées	Forêt	20 800 m		1/20*1.7*20 soit 35 360
Pistes forestières (non accessibles aux grumiers)						
DES6	2	Empierrement de piste de débusquage	P.52-53	650 m	Desserte de 28 ha	75 000
Entretien courant du réseau						
DES7	En continu	RF revêtues ouvertes	Forêt	11 430 m		11/12*0.6*20 soit 125 730
DES9	En continu	RF empierrées ouvertes	Forêt	2 300 m		17/18*0.5*20 soit 21 720
DES10	En continu	RF empierrées fermées	Forêt	20 800 m		19/20*0.5*20 soit 197 600
DES11	En continu	Places de dépôt ou retournement	Forêt	21		6 400
Coût total DESSERTE (excluant la création envisagée en 2014) (€)						705 790
Coût moyen annuel DESSERTE (excluant la création envisagée en 2014) (€/an)						35 290

⁽¹⁾ Le coût des actions est basé sur la périodicité de l'action (ex : 1/12 correspond à 1 année sur 12), le coût unitaire (ex : 6.7€/m), la durée de l'aménagement (20 ans). Ainsi, pour les routes forestières revêtues ouvertes, une réfection généralisée est prévue tous les 12 ans à 6.7€/m, alors que l'entretien est prévu 11 ans sur 12 ans à 0.6€/m.

⁽²⁾ Cette dépense est indiquée pour information car la réalisation de ce projet est souhaitable avant le début du présent aménagement; elle n'est donc pas incluse dans le coût total de 705 790 €.

Ces créations de RF empierrées sont en réalité des mises au gabarit car elles portent sur d'anciens chemins (P.1-2 et 99-100-116) et sur une piste de débardage (P.6). De même, la piste à empierrer en P.52-53 pour le débusquage porte sur un ancien chemin. Ces 4 projets sont destinés à préserver les sols en facilitant la sortie des bois; ils participent donc à la préservation des habitats. Ces 3 projets de RF empierrées sont précisés dans la pré-évaluation des incidences Natura 2000 figurant en annexe 2.5.8.

Cette dépense moyenne de 35 290 €/an se répartit en **17 717 €/an d'investissement et 17 573 €/an d'entretien.**

L'ouverture des routes forestières à la circulation publique motorisée constitue une fonction supplémentaire et dérogatoire dévolue à ces routes par rapport à leur vocation forestière (usages pour la gestion forestière et l'exploitation des bois). L'ouverture à la circulation publique motorisée revêt un niveau d'état de la chaussée plus exigeant que pour les seuls usages forestiers. Ce n'est que sur la base d'un projet commun entre l'ONF et les collectivités que certaines routes forestières sont à titre exceptionnel ouvertes à la circulation publique motorisée. L'ONF peut donc être amené à solliciter une contribution des collectivités motivées par le maintien de l'ouverture à la circulation publique motorisée de routes forestières.

- **Guide technique de référence** : en projet au niveau territorial.

2.5.2.D - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire ⁽²⁾ (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé ⁽¹⁾				
1CHX5	RN de Chêne à forte dynamique de Hêtre	268	Voir le mode de calcul ci-après	3 248	870 435
1DOU1 3CHT1	RN de Douglas et plantation de Châtaignier ⁽³⁾	25		1 641	41 015
1HETB	RN de Hêtre sur sol non compacté	12		998	11 975
3CHS1	RA de Chêne sessile sans recru (2500 tiges/ha)	4	108C (groupe de jeunesse)	1 060	4 240
3CHS2	RA de Chêne sessile avec recru (1650 tiges/ha)	17	59A et 106B (groupe de régénération)	5 152	87 585
3MER1	RA de Merisier	3		613	1 840
5CHX1	Amélioration de Chêne	312		706	220 350
5HET3	Amélioration de Hêtre dense	11		1 169	12 860
5MER1	Amélioration de Merisier	3		2 397	7 190
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					1 257 490
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					62 875

⁽¹⁾ : RN = Régénération Naturelle; RA = Régénération Artificielle

⁽²⁾ : Les coûts unitaires sont basés sur les itinéraires techniques en vigueur.

⁽³⁾ : Suite à la décision du ministère de l'écologie, le gestionnaire prendra les dispositions nécessaires afin d'obtenir à terme une proportion de 60% de feuillus en mélange avec le Douglas. Ainsi, la régénération naturelle de Douglas pourra être complétée d'une plantation de Châtaignier, sur la base de l'itinéraire 3CHT1 (833 plants par hectare travaillé). Le surcoût lié à cette mesure figure en 2.5.4.A dans les actions en faveur du paysage.

Détail du coût de l'itinéraire 1CHX5

Classement	Classe BDR	Surface (ha)	Coût unitaire (€)	Coût total (€)
REGS, REGQ et AME	0 à 2a	166.40	3 869	643 802
AME	2b	8.34	1 290	10 759
REGE	0	92.97	2 322	215 876
Total	0 à 2b	267.71	3 251	870 437

Les valeurs annoncées dans le tableau récapitulatif sont ensuite arrondies.

Le coût total se répartit en **50 855 €/an en travaux sur peuplements de hauteur inférieure à 3m et 12 020 €/an en travaux sur peuplements de hauteur supérieure à 3m.**

Dans l'unité 99A, les travaux de régénération pourront être engagés dans les zones actuellement clairiérées en même temps que dans la parcelle 100 contiguë, sans attendre la coupe d'ensemencement.

Le tableau ci-après récapitule la surface prévue par essence objectif et par mode de régénération dans le groupe de régénération.

Répartition du groupe de régénération par essence objectif et par mode de régénération				
Mode de régénération	Chêne sessile	Hêtre	Douglas / Châtaignier	Total
Artificielle	17.51 ha			17.51 ha
Naturelle	183.95 ha	11.69 ha	25.01 ha	220.65 ha
Total	201.46 ha	11.69 ha	25.01 ha	238.16 ha

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, guides de sylviculture, instructions et notes de service). La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) en forêt domaniale de Réno-Valdieu intègre la prise en compte de la biodiversité courante, avec notamment les actions suivantes :

- maintien d'arbres à haute valeur biologique (au moins 1 arbre mort ou sénescent par hectare et au moins 2 arbres à cavités ou vieux ou très gros par hectare), ;
- mise en place d'îlots de vieux bois ;
- conservation de bois mort au sol ;
- planification des travaux en fonction du cycle biologique des espèces, notamment de la nidification des oiseaux ;
- prise en compte des aires de rapaces et des blaireautières lors des exploitations et travaux sylvicoles ;
- mélange d'essences adaptées aux stations, en privilégiant les feuillus dans les plantations ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des mares et des autres zones humides, et gestion adaptée,...

La charte, qui définit les bonnes pratiques de gestion pour les 2 sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), est à respecter. Le présent aménagement intègre ses préconisations et le document d'aménagement est compatible avec cette charte et avec les 2 DOCOB en vigueur.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface	% de la forêt
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	38,08 ha	2,32 %
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de très gros bois	0 ha	0 %
	Total	38,08 ha	2,32 %
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) (Unité 121B)	2,82 ha	0,17 %
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0 ha	0 %
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	0 ha	0 %
	Total	2,82 ha	0,17 %
Surface totale en vieux bois		40,90 ha	2,49 %

Dans les îlots de vieillissement, les arbres de qualité, y compris les 3 arbres baptisés de la série artistique, devront être exploités avant sénescence et avant perte de leur capacité à fructifier. Dans l'îlot de sénescence (unité 121B), le peuplement sera laissé en évolution libre jusqu'à effondrement des tiges.

L'îlot de vieillissement de l'unité 6A (6,87 ha) est susceptible de remplacer la série artistique lorsqu'elle aura atteint l'exploitabilité physique (avant sénescence et avant perte de la capacité à fructifier, l'objectif étant qu'elle se renouvelle naturellement en Chêne sessile).

La surface en îlots de vieillissement de 38,08 ha correspond à 2,32 % de la surface boisée de la forêt. En référence à l'objectif de 2 % d'îlots de vieillissement fixé à l'échelle des forêts domaniales bas-normandes (Cf. : 2.2.2), cette proportion est cohérente. En effet, l'état sanitaire de la série artistique encore sur pied (8,33 ha) est préoccupant et la répartition géographique des autres îlots de vieillissement, qui pourront réellement être conservés pendant plusieurs périodes d'aménagement, est optimum. La surface de ces îlots à long terme est de 29,90 ha, soit 1,82 % de la surface forestière.

2.5.3.B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Nom du site d'intérêt écologique particulier	Localisation	Description de l'action Espèce(s) ou habitat(s) concerné(s)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Lande sèche à <i>Erica cinerea</i>	P.47	Une des seules landes sèches de la forêt hors bord de chemin ou talus; Maintenir la lande en prévenant l'éventuelle densification de pins	1 000 €
Vallon de la Tasse	P.27, 48, 49	Seul ruisseau quasi permanent du massif; Favoriser le maintien d'une ripisylve naturelle	3 000 €
4 mares forestières toujours en eau	P.27	Rares points d'eau permanents du massif; à entretenir	6 000 €
Station à <i>Lobaria pulmonaria</i>	P.3	Lichen protégé au niveau régional; en cas de découverte du lichen sur un arbre abattu, fixer le thalle sur le tronc d'un autre arbre	0
Série artistique	P.44 et 45	Présence probable du pique prune; poursuivre la conservation en îlot de vieillissement	0
Mare à sphaignes	P.41	Unique mare à sphaignes identifiée sur le massif; à entretenir	2 000 €
Talus à gnaphale des bois	P.43	Unique station à gnaphale des bois du massif, espèce en liste rouge de Basse-Normandie; entretenir le chemin sans décapage, ni herbicides, après la floraison de la plante	2 000 €
Fossé à polystic des montagnes	Fossé entre P.93 et 94	Seule station à polystic des montagnes du massif, rare en Basse-Normandie; dégager si besoin de la fougère aigle et du saule	6 000 €
Vallon humide de Cavru	P.122 et 123	Une des rares zones humides de fond de vallon du massif; favoriser une ripisylve naturelle	1 000 €
Lande humide à bruyère à quatre angles	P.95	La plus belle station à <i>Erica tétralix</i> du massif; la respecter par des éclaircies précoces et dynamiques	2 000 €
Lande boisée	P.104	Une des rares végétations de lande et seul pied de genévrier du massif; respecter la station par une sylviculture dynamique	2 000 €
Chemin creux	P.53	Fort potentiel botanique et entomologique sur les sables affleurants; mettre en lumière le talus lors du prochain martelage.	0
Chemin forestier à bruyères	P.59, 60, 62, 63	Seule station à <i>Erica tétralix</i> sur un chemin forestier et présence de la scutellaire naine; fauche ou broyage des bords du chemin en fin d'été ou en automne	2 000 €
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)			27 000 €
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)			1 350 €

Les actions allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles et inscrites dans les sites Natura 2000 (ZSC, ZPS) sont conditionnées par l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000 ou autres financements).

L'unité conservatoire de ressources génétiques *in situ* est à gérer dans le respect de la charte ad hoc. En particulier, l'introduction de matériel exotique susceptible de croisement avec le Chêne sessile est interdite dans le périmètre de l'unité conservatoire.

2.5.3.C - Réserves biologiques et réserves naturelles

Cette forêt n'est pas concernée.

2.5.3.D - Documents techniques de référence

Outre les documents techniques de référence de l'ONF, notamment la charte de gestion de l'unité conservatoire de ressources génétiques *in situ*, les documents suivants constituent des références pour le présent aménagement :

- DOCOB de la ZPS "Forêt et étangs du Perche" FR2512004 et sa charte, approuvés le 05/10/2011;
- DOCOB du site "Etangs, forêts et tourbières du Haut-Perche" FR2500106 validé le 11/06/2003 et sa charte (commune à la ZPS) validée le 05/10/2010;
- diagnostic écologique de la forêt domaniale de Réno-Valdieu, réalisé par Peter STALLEGER en 2008 pour le PNR du Perche et l'ONF;
- études complémentaires ayant pu être réalisées sur certains groupes d'espèces, notamment :
 - inventaire des fougères réalisé par l'Association Faune et Flore de l'Orne entre 1995 et 2006,
 - recensement de l'engoulement d'Europe réalisé par le Groupe Ornithologique Normand en 1999,
 - synthèse ornithologique du Groupe Ornithologique et du PNR Perche en 1999 et 2001,
 - rapport d'échantillonnage de l'entomofaune forestière réalisé en 2012 (Cf. : 1.3.2),
 - étude des chiroptères réalisée en 2012 par le Groupe Mammalogique normand.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.A - Accueil et paysage

=> Voir la carte annexée de l'accueil du public et des sensibilités paysagères.

- **Objectifs et organisation générale de l'accueil du public**

L'organisation de l'accueil du public en forêt domaniale de Réno-Valdieu, concertée entre le PNR du Perche, le Conseil général de l'Orne, le Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire dans le Perche (SIDTP), les autres acteurs locaux (Office du tourisme,...) et l'Office National des Forêts doit être poursuivie. Les objectifs et l'organisation générale de l'accueil du public sont en adéquation avec la charte du PNR du Perche. Les tâches concernées sont notamment :

- le plan de circulation sur la forêt et l'entretien du réseau de routes forestières, avec l'identification des routes affectées à l'accueil, au transit et/ou à la gestion forestière,
- l'implantation et l'entretien des équipements : réseau de circuits de randonnée, tables-bancs, bancs,...
- l'entretien des sites d'intérêt patrimoniaux (Cf. : 2.5.4.F),
- le devenir de la série artistique et son remplacement éventuel par l'unité 6A.

Un projet de Charte Forestière de Territoire est en cours de réflexion sur le territoire du PNR du Perche, associant l'ONF pour les régions Basse Normandie et Centre ainsi que les interprofessions et les représentants de la forêt privée. L'organisation générale de l'accueil du public y sera développée à une échelle allant au delà de la forêt domaniale de Réno Valdieu.

- **Principes paysagers applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

L'enjeu majeur consiste à préserver le paysage classé de cette forêt, en particulier au niveau des versants très exposés à la vue mais aussi des zones fréquentées ou situées dans le périmètre de monuments historiques inscrits.

Le guide du paysage de la direction territoriale Ile de France - Nord Ouest, de 2007, constitue le référentiel technique à utiliser. Toutefois, la prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre par conséquent la prise en compte courante du paysage (implantation des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition,...). Cette prise en compte est particulièrement importante sur les zones présentant une sensibilité paysagère forte ou moyenne. Ainsi, l'organisation spatiale et temporelle des coupes de régénération (Cf. : 2.5.2.B) a été raisonnée de manière à en limiter les impacts paysagers à l'échelle de chaque secteur.

Les 3 parcelles à régénérer particulièrement sensibles au plan paysager (53, 64, 108) ont fait l'objet d'une étude paysagère, avec une simulation du paysage obtenu en fonction des options possibles. La régénération naturelle en Chêne sessile et en situation de revers de plateau du peuplement de la parcelle 108 impactera peu le paysage; il n'est donc pas prévu de modalité particulière de régénération.

En parcelles 53 et 64, l'objectif en matière de paysage est :

- d'atténuer l'impact paysager de la régénération,
- d'atténuer, dans la mesure du possible, l'impact paysager des cloisonnements,
- de corriger l'aspect de masse opaque d'une monoculture de résineux à feuillage persistant.

Il est par conséquent prévu de régénérer naturellement les peuplements en place (Douglas), en favorisant l'installation naturelle de feuillus en mélange et en plantant du Châtaignier sur des surfaces oblongues épousant le sens des courbes de niveau. L'objectif est de tout mettre en oeuvre pour obtenir à terme un peuplement composé de 60% de feuillus.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC					
ACC1	1	Entretien et renouvellement des équipements d'accueil	Forêt	Dans le cadre du partenariat ONF/CG61	35 000 €
ACC2	1	Entretien des parkings et routes d'intérêt touristique	Forêt	Dans le cadre du partenariat ONF / CG61 et avec les collectivités concernées	80 000 €
ACC3	1	Propreté de la forêt	Forêt	Dans le cadre du partenariat ONF / CG61	21 000 €
ACC4	2	Entretien des sites d'intérêt patrimoniaux	Forêt	Précisé en 2.5.4.F; actuellement pris en charge par le CG61	14 000 €
PAYSAGE					
ACC5	1	Actions décrites en début de 2.5.4.A	Forêt	Prises en compte dans le cadre de la gestion sylvicole	0
ACC6	1	Plantation de Châtaignier dans la régénération naturelle de Douglas (entretien considéré pris en compte avec le Douglas)	P.53 et 64	Suite à la décision du ministère de l'écologie, introduction de Châtaignier sur 50% de la surface	3 080 €/ha X 50% X 21,92ha, soit 33 760 €
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)					183 760 €
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)					9 188 €

Cette dépense arrondie à 9 190 € se répartit en **7 500 € en faveur de l'accueil du public, dépense conditionnée par l'octroi de subventions, et 1 690 € en faveur du paysage.**

2.5.4.B - Ressource en eau potable

Cette forêt n'est pas concernée.

2.5.4.C - Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La pêche n'est pas pratiquée sur cette forêt.

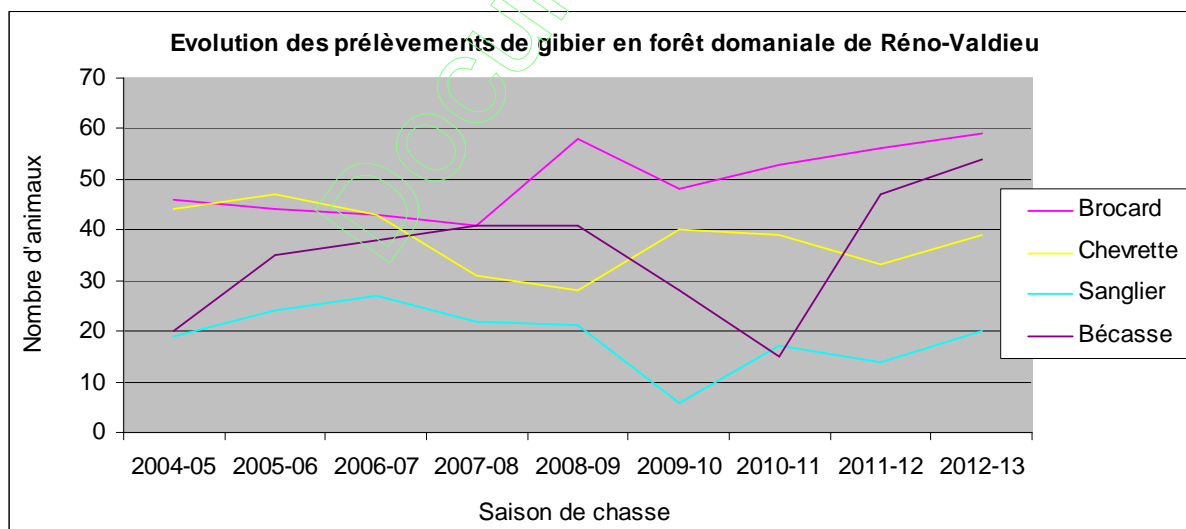
La gestion cynégétique appliquée est cohérente avec :

- les orientations régionales relatives aux habitats, définies dans les Orientations Régionales de Gestion de la Faune et de ses Habitats (ORGFH) de Basse-Normandie (novembre 2004),
- le schéma départemental de gestion cynégétique de l'Orne en vigueur.

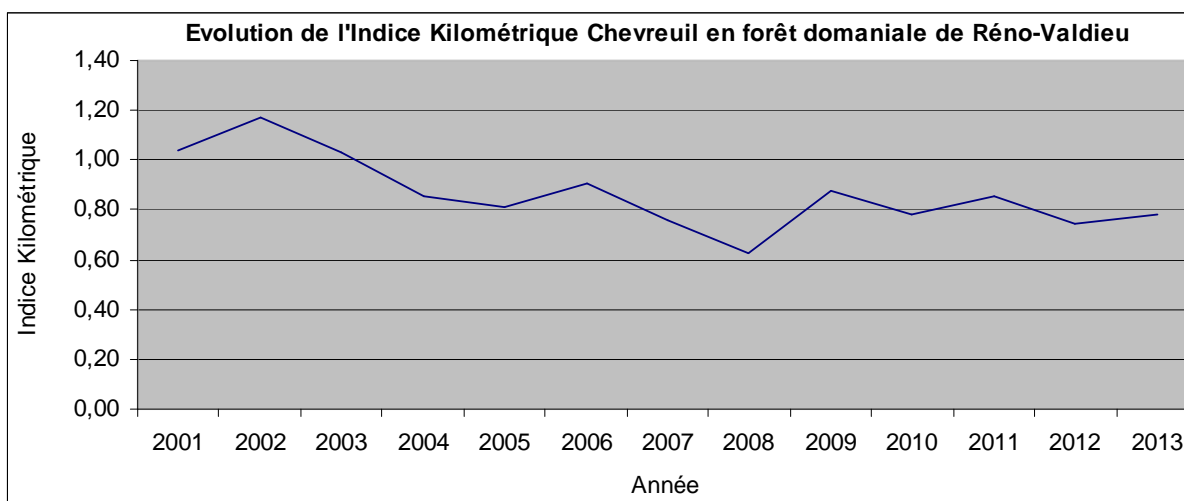
Le Cerf n'est pas présent dans ce massif, non structuré pour le supporter. La population de Chevreuil est actuellement en équilibre avec le milieu; elle est toutefois à contenir. La population de sanglier est faible et ne pose pas de problème particulier. Le Lièvre et le Lapin sont peu présents. Quant à la population de Bécasse, les prélèvements sont très variables.

Le graphique qui suit présente l'évolution annuelle des prélèvements de ces types de gibier. Depuis 5 ans, il montre des prélèvements en brocards supérieurs aux prélèvements en chevrettes (55 à 67% des prélèvements concernent des brocards). Le retour à des prélèvements équilibrés a été demandé en 2012 afin de maintenir un équilibre sylvo-cynégétique.

Depuis 5 ans, le prélèvement a été, en moyenne, de 91 chevreuils par an, soit 5 à 6 chevreuils aux 100 ha. Ce prélèvement représente 95% du plan de chasse attribué. C'est un prélèvement important qui correspond à un niveau élevé de population qui se maintient. Ce niveau élevé ne pose actuellement pas de difficulté, même aux plantations de faible surface réalisées récemment. Il convient toutefois de rester vigilant, en particulier au niveau des plantations à réaliser.



Des IK (Indices Kilométriques) sont réalisés chaque année pour mesurer l'évolution de la population de Chevreuil. 6 circuits de 36 km cumulés sont parcourus à pied après la saison de chasse au levé du jour ou avant la tombée de la nuit; cette opération est répétée 4 fois. Les résultats de ces mesures sont représentés dans le graphique qui suit.



- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Observations	Prix de location en 2012
Chasse à tir de tous les gibiers sauf pigeon colombin	1 lot en adjudication (jusqu'en 2016) sur toute la forêt	52 963 €
Chasse à courre du chevreuil	1 lot en adjudication (jusqu'en 2016) sur toute la forêt	2 354 €

La chasse à tir est pratiquée devant soi au chien d'arrêt, pour le petit gibier, en particulier la bécasse; elle est pratiquée en battue pour les autres gibiers.

- **Programme d'actions Chasse**

Actuellement, des travaux d'intérêt cynégétique sont réalisés tous les ans par le titulaire du droit de chasse à tir (entretien de cloisonnements sylvicoles dans des parcelles non travaillées, fauchage de lignes en terrain naturel,...). Ces travaux spécifiquement dédiés à l'activité cynégétique et dont l'objectif est l'amélioration du gagnage ne figurent pas dans les actions prévues ci-après.

L'entretien des cloisonnements, qui fait partie des travaux sylvicoles, est aussi largement bénéfique à la faune sauvage car il favorise l'installation d'une flore herbacée variée.

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Chasse	Localisation	Coût indicatif de l'action (€ HT)
1	Entretien des parcours IK et de zones enherbées et participation des ouvriers forestiers aux IK	Forêt	20 800
Coût total CHASSE (€)			20 800
Coût moyen annuel CHASSE (€/an)			1 040

2.5.4.D - Pastoralisme

Cette forêt n'est pas concernée.

2.5.4.E - Affouage et droits d'usage

Il n'y a pas d'affouage et aucun droit d'usage au bois ne grève cette forêt.

2.5.4.F - Richesses culturelles

Les richesses culturelles présentes sont des vestiges archéologiques ainsi que le peuplement et les arbres remarquables de la série artistique.

Les noms des cantons, carrefours, routes forestières constituent également des richesses culturelles à conserver, voire à mettre en valeur.


Aux abords de la forêt, des richesses culturelles sont à signaler, notamment les monuments historiques inscrits dont le périmètre de protection concerne la forêt domaniale : ancienne chartreuse du Valdieu, chapelle du Prieuré, basilique Notre-Dame (Cf. : 1.3.3.A).

- **Etat des lieux**

Vestiges archéologiques	Chronologie	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Production métallurgique	Indéterminée	Les Grandes Noues (parcelles 96 et 102)	Site d'importance intermédiaire
Galeries	Moyen-âge	Cavru (parcelle 121)	Site à surveiller; correspond à l'îlot de sénescence, donc sans risque par rapport à la gestion forestière

Ces données ont été fournies par la Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie (Service régional de l'archéologie). Il est important de leur signaler, en amont, les travaux qui pourraient toucher le sous-sol aux environs des sites connus ainsi que les structures ou mobilier archéologiques qui apparaîtraient lors d'autres travaux.

Une prospection systématique et diachronique des sites archéologiques connus et des éléments anthropiques repérables (chemins cavés, parcellaires, zones d'extraction de minerai de fer,...) a été réalisée en 2009 et 2010 sur l'ensemble de la forêt par Fabrice MORAND. Cet inventaire nécessiterait maintenant d'être précisé par le service régional de l'archéologie, quant à la chronologie et à l'importance des sites.

Arbres et peuplements remarquables	Parcelles de localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Série artistique	44 et 45	Maintenir l'ambiance forestière le plus longtemps possible. Envisager le remplacement de la série artistique par l'unité 6A.
Chêne d'Oxford	45	
Chêne du Xème congrès forestier mondial	45	
Chêne de la Forestry Commission 	44	Cet arbre montrant des signes de dépérissement, il a dû être exploité fin 2013.

=> Voir les monuments historiques inscrits et la série artistique sur la carte annexée de l'accueil du public et des sensibilités paysagères.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
2	Mise en sécurité à l'aplomb des arbres remarquables	P.44, 45	Elagage en hauteur lorsque nécessaire	5 000 €
Coût total (€)				5 000 €
Coût moyen annuel (€/an)				250 €

Cette dépense est ajoutée aux dépenses d'accueil dans le récapitulatif du titre 3.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Cette forêt n'est pas concernée.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.A - Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt ne fait pas l'objet de contrainte réglementaire particulière en matière d'incendie.

- **Etat des lieux**

Depuis 30 ans, 5 incendies sont à déplorer, portant sur des surfaces inférieures à 1 ha. Les causes sont un tracteur en 1990 et la négligence de bûcherons lors des 4 autres incendies.

Le risque d'incendie est lié à la végétation herbacée sèche (fougère aigle). Celle-ci se développe particulièrement sur station acide et lorsque le couvert des arbres est faible.

Les jeunes peuplements, qu'ils soient résineux ou feuillus (marcescence des feuillages de chêne et hêtre) sont vulnérables pendant les stades fourré et gaulis (feux aériens ou dits de broussailles).

Les humus épais sont également source de propagation des feux de sols.

Le risque est donc faible mais existe au printemps lorsque la végétation est sèche, et à chaque sécheresse d'été ou d'automne.

- **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

Il n'existe pas d'équipement sur la forêt. En revanche, de nombreux étangs bordant la forêt sont susceptibles d'être utilisés.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

Le fauchage des accotements des routes est pris en compte dans le cadre de l'entretien des routes.

Il convient également de poursuivre les actions préventives, notamment :

- la sensibilisation du public et des usagers de la forêt aux risques d'éclosion des feux,
- le débroussaillage autour des constructions et points sensibles,
- la réglementation de l'usage du feu en forêt.

Enfin, la mutualisation des données cartographiques avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours est à poursuivre.

2.5.6.B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'objectif sylvicole est de réaliser les renouvellements en Chêne sans protection, ni en artificiel, ni en naturel.

Il n'y a actuellement pas de déséquilibre sylvo-cynégétique. Une vigilance s'impose toutefois, notamment au niveau des plantations, par rapport au Chevreuil, qui passe par des prélèvements élevés et équilibrés entre brocards et chevrettes.

2.5.6.C - Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essence concernée	Période	Contextes stationnels	Cause ayant initié la crise	Dégâts subis
Hêtre	1997-2007	Chênaie-hêtraie à Fougère mâle et Houlque molle et	Age élevé, sécheresse, tempête, tassement de sol.	Surfaces régénérées, si besoin par anticipation. Tous les peuplements âgés présentant encore plus de 30% de hêtre ont été classés en régénération dans le présent aménagement.
Chêne sessile	2004, 2006 et 2007	Chênaie-hêtraie à Canche flexueuse	Tordeuse verte, chenille qui détruit bourgeons à fleurs et premières feuilles.	Sur les zones concernées, 60 à 80% des tiges étaient atteintes et souvent 50 à 80% du houppiers; il n'y a eu aucune mortalité sur Réno-Valdieu, alors qu'il y en a eu sur Longny-au-Perche; depuis 2007, il n'y a pas eu d'attaque.

- **Document de référence** : "guide de gestion des forêts en crise sanitaire" de l'ONF de 2010.

2.5.6.D - Tassement des sols

La sensibilité des limons au tassement du sol nécessite que tout soit mis en œuvre pour limiter, lors des exploitations et des travaux, cet effet néfaste (cloisonnements d'exploitation, travail en conditions sèches,...).

Une carte de la sensibilité potentielle des sols au tassement a été réalisée sur la base de la grille ci-après, résultant de la note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09.

Type de sensibilité potentielle au tassement incluant une question de dynamique de ressuyage		Hydromorphie < 30 cm	Hydromorphie entre 30 et 50 cm	Hydromorphie > 50 cm
Forte pierrosité (éléments grossiers > 50%)	Toutes textures de sol	moyenne	faible	faible
Pierrosité moyenne (éléments grossiers de 30 à 50%)	Sol à dominante limoneuse	forte	moyenne	moyenne
	Sol à dominante sableuse ou argileuse	forte	moyenne	faible
Faible pierrosité (éléments grossiers < 30%)	sol très sableux (sable > 70%)	forte	moyenne	faible
	argile dominante	forte	moyenne	faible
	limon à sable limoneux	forte, longtemps	forte	forte
nappe permanente à moins de 50 cm		forte toute l'année		

La sensibilité des sols au tassement de la forêt est donc répartie de la manière suivante.

Type de sensibilité au tassement du sol	Faible	Forte	Forte, longtemps
Surface (ha)	308	1 137	200

Les zones à sensibilité potentielle forte sont impraticables à certaines périodes de l'année. Celles qui présentent une hydromorphie avant 30 cm sont plus souvent impraticables; les clauses particulières des ventes dans les unités de gestion concernées devront par conséquent mentionner cette indication.

Compte tenu de la sensibilité au tassement des sols de cette forêt, un réseau de voies de débardage adapté y est impératif. Les voies existantes étant tassées depuis de nombreuses années, il est primordial de privilégier leur poursuite avec les peuplements successifs. Même si les pas de cloisonnements préconisés ont évolué, il faut **conserver les cloisonnements passés** pour ne pas augmenter la surface tassée et ainsi favoriser les peuplements dans les bandes préservées.

=> Voir la carte de sensibilité potentielle des sols au tassement en annexes cartographiques.

Sur la base des critères définis dans la note de service du 10 juin 2009 sur la valorisation de la biomasse et protection des sols, seule la station de chênaie - hêtraie à Charme, Aspérule et Lamier (station 23) présente une sensibilité à l'acidification faible à moyenne. Les autres stations présentent une sensibilité moyenne à forte (stations 24 et 25), voire forte (stations 26, 27 et 28). Il faudra par conséquent veiller à limiter l'exportation des éléments minéraux, notamment en maintenant les rémanents d'exploitation sur place. Cette étude pourra être précisée avec les nouvelles informations disponibles à l'avenir.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.A - Certification PEFC

Depuis plusieurs années, la forêt est certifiée PEFC.

2.5.7.B - Autres actions

Les actions décrites ci-après sont à poursuivre.

- **Dispositifs de recherche - développement mis en oeuvre sur la forêt**

Parcelles	Nature du dispositif	Surface concernée	Année d'installation	Organisme chef de projet
35	Carré latin sur la production et la sylviculture (comparaison de différents types d'éclaircie selon 4 modalités)	6.24 ha	1956	INRA
38	Impact de l'intensité des prélèvements forestiers sur la biodiversité (IMPRESBIO) dans le cadre du réseau Coopérative de données Chênes (4 placettes)	5 ha	1997	INRA
54	Réseau National de suivi à long terme des Ecosystèmes Forestiers (RENECOFOR)- placette de niveau 1	0.60 ha	1993	ONF

Tous ces dispositifs traitent du Chêne sessile.

- **Peuplements classés matériel forestier de reproduction**

Essence	N° de peuplement	Surface	Parcelles	Observations
Chêne sessile	QPE 104-001	186,46 ha	5p, 9, 10, 11p, 13p, 15, 16p, 17, 19, 39, 48, 58, 59, 96, 97	Les parcelles 19, 39 et 59 sont à déclasser car en cours de régénération

- **Actions de communication**

La communication engagée dans le cadre de la révision de cet aménagement est à poursuivre avec les partenaires concernés. Les actions à poursuivre sont notamment :

- le déploiement annuel de la charte du promeneur en forêt domaniale,
- le déploiement annuel du plan de communication relatif à l'arrêté préfectoral réglementant la cueillette des champignons,
- les rappels réguliers sur l'interdiction de circulation des engins motorisés en espaces naturels.

Document ONF

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des 2 sites Natura 2000 (Habitats et Oiseaux)

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact (risque identifié)		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)		surf. ² (ha)		
Hêtraie Chênaie à houx et Hêtraie de l'Asperulo Fagetum	424	Régénération naturelle dont 54ha à entamer et 18ha à terminer	64	Implantation de cloisonnements d'exploitation pour préserver les sols Mélange d'essences favorisé	Neutre
		Exploitation forestière et travaux sylvicoles	424		
		Création d'une route empierrée et d'une place de dépôt (P.1-2) ³	0,4	Implantation de la route sur un ancien chemin (Cf. : carte de la desserte)	Négatif négligeable
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	Non connue car non localisé sur la zone Natura 2000	Gestion forestière (destruction localisée de l'habitat, densification du boisement)		Gestion conservatoire des zones identifiées dans le diagnostic écologique réalisé en décembre 2008 (Cf. : 2.5.3.B) avec des éclaircies dynamiques	Positif
Landes sèches atlantiques à Erica et Ulex					
Lucane cerf-volant Pique prune					
Pic mar Pic noir Pic cendré Bondrée apivore Cigogne noire Engoulevent d'Europe Pie-grièche écorcheur Bécasse des bois Autour des palombes	1645	Travaux sylvicoles, d'accueil du public, d'entretien de la desserte et exploitation forestière (dérangement pour la reproduction)	1641	Planification des travaux en fonction du cycle biologique des espèces, autant que possible et prise en compte des aires de rapaces (Cf. : 2.5.3.A)	Neutre
		Régénération dont 141ha à terminer et 188ha à ouvrir	238	Eclatement spatial de ces surfaces (Cf. : carte d'aménagement) et étalement des coupes	Positif (Engoulevent) et Négatif négligeable (autres espèces)
		Sylviculture dynamique (disparition du bois mort, des vieux bois et arbres à cavité)	1365	Conservation de vieux bois, arbres secs ou à cavité, de bois mort dans les peuplements et d'îlots de vieux bois (Cf. : 2.5.3.A)	Positif
		Création de tronçons de routes forestières empierrées avec places de retournement et de piste de débusquage ³	1	Implantation sur d'anciens chemins et une piste de débardage (Cf. : carte de la desserte)	Négatif négligeable
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

La surface des habitats non forestiers, cités et impactés ou non, n'est pas connue.

³ : Les projets de création de routes forestières empierrées avec places de retournement sont des mises au gabarit d'anciens chemins (P.1-2 et P.99-100-116) ou de piste de débardage (P.6). Ils sont soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 et sont par conséquent traités dans la pré-évaluation d'incidence située en annexe 2.5.8.

La gestion mise en oeuvre, privilégiant les processus naturels, est compatible avec les objectifs définis par les 2 DOCOB. Différentes actions permettront d'accroître la capacité d'accueil du milieu, notamment la conservation de vieux bois au sein des peuplements et en îlots, la planification des travaux de printemps,... (Cf. : 2.5.3).

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7 (alinéa 2) et L122-8 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² (ha)	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Sites classés - article L341-2 du Code de l'Environnement	1 645	Régénération de peuplements dont 188ha à entamer et 141ha à terminer (sur 93ha, il restera des semenciers jusqu'en 2034)	238 dont 22 en P.53 et 64	Eclatement spatial des peuplements à régénérer, étalement temporel des coupes, forme et taille des plages de régénération adaptées à la sensibilité paysagère, implantation de feuillus dans les peuplements résineux purs, en proportion importante en situation de versant exposé (P.53, 64)	<i>Négatif négligeable (impact temporaire et limité en surface)</i> <i>Positif en P.53 et 64</i>
		Mise en place de cloisonnements dans les peuplements classés en régénération ou d'âge inférieur à 60 ans	660	En fonction de la sensibilité paysagère, adaptation du tracé, conservation de bouquets feuillus, éclaircies fortes	<i>Négatif négligeable (impact temporaire et limité en surface)</i>
Monuments historiques inscrits (ancienne chartreuse du Valdieu, chapelle du Prieuré, basilique Notre-Dame de La Chapelle Montligeon)	140	Coupes de régénération (parcelles 4, 5, 16)	15	Etalement temporel des coupes, forme et taille des plages de régénération adaptées à la sensibilité paysagère	<i>Négatif négligeable (impact temporaire et limité en surface)</i>
		Mise en place de cloisonnements dans les peuplements classés en régénération ou d'âge inférieur à 60 ans (parcelles 4, 5, 16, 18, 19, 68, 69, 74)	48	Adaptation du tracé à la sensibilité paysagère, report de la régénération du bouquet de peuplement le plus proche de l'ancienne chartreuse du Valdieu (parcelle 19)	<i>Négatif négligeable (impact temporaire et limité en surface)</i>

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Les précautions engagées et prévues sont de nature à minorer l'impact paysager des coupes de régénération et des cloisonnements.

Cet aménagement a été réalisé avec la collaboration de :

- l'unité territoriale du Perche et particulièrement Jean-Luc ARNAUD, agent patrimonial de la forêt et Luc SOUCHET, responsable de l'unité territoriale du Perche,
- Isabelle DANCOURT, pour les cartes,
- Hervé DAVIAU, pour l'écologie et l'accueil du public,
- Gilles DAUPHIN, pour la chasse et la commercialisation du bois.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	11 juin 2012	par : Véronique ETIENNE, Responsable du service forêt de l'agence régionale de Basse- Normandie	
Vérifié le :	10 septembre 2012	par : Brigitte PILARD-LANDEAU, Directrice forêt Ile de France Nord ouest	
Proposé le :	28 novembre 2013	par : Bernard GAMBLIN, Directeur Technique et Commercial Bois	
Approuvé le :	14 avril 2014	par : Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	

- **Consultation des communes de situation et des autres partenaires :** 6 juin 2013

- **Bilan de la consultation des communes et des autres partenaires, résumant les questions, remarques et réponses apportées :**

Cf. : Annexe 4

Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites :
26 mars 2013

ANNEXES

ANNEXES..... 59

ANNEXES AUTRES QUE LES CARTES..... 60

ANNEXE 0 : SIGNIFICATION DES CODES EMPLOYES 60

ANNEXE 2.4.1.A : UNITES DE GESTION PAR GROUPE AMENAGEMENT DT 61

ANNEXE 2.5.8 : PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DES PROJETS ROUTIERS..... 65

ANNEXE 3 : ETUDES ET OUVRAGES TRAITANT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU 70

ANNEXE 4 : BILAN DE LA CONSULTATION DES COMMUNES ET AUTRES PARTENAIRES, RESUMANT LES QUESTIONS, REMARQUES ET REPONSES APORTEES..... 71

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- carte de situation
- carte des territoires communaux et des limites
- carte des fonctions principales
- carte des stations forestières
- carte des peuplements par classe d'âge
- carte des peuplements par calibre de bois
- carte des peuplements par classe de surface terrière
- carte de la desserte et des équipements
- carte des zones d'intérêt écologique particulier
- carte de l'accueil du public et des sensibilités paysagères
- carte des essences objectifs à long terme
- carte d'aménagement (groupes locaux)
- carte d'aménagement (groupes DT)
- carte de sensibilité des sols au tassement

Annexes autres que les cartes

Annexe 0 : signification des codes employés

Type de code	Nom du code	Signification du code
Calibre des bois	S, E, 1, P, M, G, T	S (Semis : H<3m), E (Education : H>3m avant 1ère éclaircie), 1 (Ø 10-15cm), P (Petits bois = Ø 20-25cm), M (Moyens bois = Ø 30-45cm), G (Gros bois = Ø 50-65cm), T (Très gros bois = Ø 70cm et +)
Essence (s)	A.F, A.R	Autres feuillus, Autres résineux
Essence (s)	CHP, CHR, CHS	Chêne pédonculé, Chêne rouge d'Amérique, Chêne sessile
Essence (s)	DOU, EPC, HET	Douglas, Epicéa commun, Hêtre
Essence (s)	P.L, P.S, S.P	Pin laricio, Pin sylvestre, Sapin pectiné
Groupe	AME, REG	AMElioration, REGénération
Groupe	ILS, ILV	ILot de Sénescence, ILot de Vieillessement
Groupe local	AME6	AMElioration rotation 6 ans
Groupe local	REGA, REGN	REGénération Artificielle, REGénération Naturelle
Groupe DT (territorial)	AMEJ	AMElioration Jeunesse avec travaux et sans coupe
Groupe DT (territorial)	AMES	AMElioration sans coupe
Groupe DT (territorial)	AME1, AME2, AME3	AMElioration rotation 6 ans et moins, 7 ou 8 ans, 9 ans et plus
Groupe DT (territorial)	REGQ	REGénération de Queue = Régénération entamée et à terminer
Groupe DT (territorial)	REGS	REGénération Stricte = Régénération à entamer et à terminer
Groupe DT (territorial)	REGE	REGénération Elargie = Régé à entamer sans la terminer
Lié à Natura 2000	DOCOB	DOCument d'OBjectif (Natura 2000)
Lié à Natura 2000	SIC	Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
Lié à Natura 2000	ZPS	Zone de Protection Spéciale (Natura 2000 Oiseaux)
Lié à Natura 2000	ZSC	Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000 Habitats)
Organisme	CG, CG61	Conseil Général, Conseil Général de l'Orne
Organisme	DDT	Direction Départementale des Territoires
Organisme	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement
Organisme	IFN	Inventaire Forestier National
Organisme	ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Organisme	ONF	Office National des Forêts
Organisme	PNR	Parc Naturel Régional
Organisme	SIDTP	Syndicat Intercommunal de Développement du Territoire dans le Perche
Structure de peuplement	F ou FR	Futaie Régulière
Surface terrière (classe)	G (classe)	0(<5m ² /ha), 1(5 à 10m ² /ha), 2 (10 à 15m ² /ha, 3(15 à 20m ² /ha), 4 (20 à 25m ² /ha), 5(25 à 30m ² /ha), 6 (30m ² /ha et +)
Type de coupe	A1, A2	1 ^{ère} éclaircie, 2 ^{ème} éclaircie
Type de coupe	A3	Eclaircie de peuplement de moins de 100 ans
Type de coupe	A4	Eclaircie de peuplement de plus de 100 ans
Type de coupe	A5	Eclaircie de décapitalisation avant régénération
Type de coupe	RCV, RE, RS, RD, RA	Coupe de relevé de couvert, d'ensemencement, secondaire, définitive, rase
	DRA	Directive Régionale d'Aménagement
	DSM	Durée d'atteinte du diamètre maximum d'exploitabilité (ans)
	DSU	Durée de Survie sanitaire (ans)
	DSD	Durée d'atteinte du diamètre minimum d'exploitabilité (ans)
	ITTS	Itinéraire technique de Travaux Sylvicoles
	MF	Maison Forestière
	p	Partie
	RF	Route Forestière
	SIG	Système d'Information Géographique
	UA	Unité d'Analyse
	UG	Unité de Gestion (regroupe 1 ou plusieurs unités d'analyse)
	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

Annexe 2.4.1.A : Unités de gestion par groupe aménagement DT

Groupe DT	Groupe local	Parcelle	UG	UA	Surface UG (ha)	Essence dominante	Structure	Non boisé	Calibre	Année peuplement	Classe d'âge	Classe G	Année dernière coupe	Type dernière coupe
AME1	AME6	88	B	2	1,68	HET	F		P	1979	30	4	2013	A2
AME1	AME6	105	C	4	2,37	HET	F		1	1979	30		2013	A1
AME2	AME8	8	B	2	3,69	CHE	F		E	1984	30		Néant	
AME2	AME8	14	U	1	12,24	CHE	F		S	2009	10		Néant	
AME2	AME8	18	U	1	17,22	CHE	F		E	1993	30		Néant	
AME2	AME8	28	U	1	11,76	CHE	F		E	1991	30		Néant	
AME2	AME8	29	B	2	10,47	CHE	F		E	1991	30		Néant	
AME2	AME8	30	B	2	2,86	P.L	F		E	1982	30		Néant	
AME2	AME7	52	B	2	2,19	A.F	F		E	1982	30		Néant	
AME2	AME8	60	U	1	17,64	CHE	F		1	1979	30		2009	A2
AME2	AME8	63	U	1	17,74	CHE	F		E	1984	30		Néant	
AME2	AME8	66	U	1	10,43	P.S	F		P	1986	30	3	2011	A1
AME2	AME8	68	U	1	12,40	CHE	F		E	1979	30		Néant	
AME2	AME8	69	A	1	5,77	P.S	F		P	1980	30	4	2011	A2
AME2	AME8	69	B	2	0,28	CHE	F		E	1980	30		Néant	
AME2	AME8	85	A	1	6,22	CHE	F		E	1997	10		Néant	
AME2	AME8	86	B	2	3,09	CHE	F		E	1989	30		Néant	
AME2	AME7	87	B	2	3,16	A.F	F		E	1982	30		Néant	
AME2	AME8	87	C	3	6,82	CHE	F		E	1991	30		Néant	
AME2	AME8	90	U	1	14,82	CHE	F		E	1980	30		Néant	
AME2	AME8	91	U	1	18,47	CHE	F		E	1977	30		Néant	
AME2	AME8	94	U	1	13,83	CHE	F		E	1984	30		Néant	
AME2	AME8	98	A	1	3,34	CHE	F		E	1990	30		Néant	
AME2	AME8	99	B	2	1,63	CHE	F		1	1979	30		2014	A1
AME2	AME8	103	A	1;2	21,10	CHE	F		E	1990	30		Néant	
AME2	AME7	104	B	2	4,06	A.F	F		P	1981	30		2009	A1
AME2	AME8	104	C	3	7,19	CHE	F		E	1989	30		Néant	
AME2	AME8	104	D	4	3,26	P.S	F		M	1960	50	4	2013	A3
AME2	AME8	105	A	1;3	4,86	P.S	F		1	1978	30		2013	A2
AME2	AME8	105	B	2	3,01	CHE	F		E	1985	30		Néant	
AME2	AME8	106	C	3	1,56	CHE	F		E	1989	30		Néant	
AME2	AME8	107	A	1	1,91	CHE	F		E	1989	30		Néant	
AME2	AME8	108	B	2;3	5,88	CHE	F		E	1987	30		Néant	
AME2	AME7	109	B	2	1,22	A.F	F		P	1980	30		2006	A1
AME2	AME8	111	B	2	2,25	HET	F		1	1985	30		2013	A1
AME2	AME8	115	B	2	3,39	CHE	F		E	1985	30		Néant	
AME2	AME8	116	A	1;2	6,81	CHE	F		1	1981	30		2010	A1
AME2	AME8	120	A	1	1,13	P.L	F		E	1985	30		Néant	
AME2	AME8	122	U	1;2	16,67	EPC	F		P	1984	30	4	2009	A1
AME3	AME10	3	A	1	14,12	CHE	F		G	1829	190	4	2007	A4
AME3	AME10	3	B	2;3	3,31	P.S	F		M	1949	70		2011	A3
AME3	AME10	6	B	2	16,18	CHE	F		G	1824	190	5	2005	A4
AME3	AME10	7	U	1	8,40	CHE	F		M	1899	110	5	2008	A4
AME3	AME10	9	U	1	6,78	CHE	F		G	1859	150	5	2014	A4
AME3	AME10	10	U	1	11,96	CHE	F		G	1864	150	5	2013	A4
AME3	AME10	11	U	1	23,21	CHE	F		G	1889	130	5	2009	A4
AME3	AME10	12	B	2;3;4	5,41	P.S	F		M	1934	70	5	2011	A3
AME3	AME10	13	A	1	11,21	CHE	F		G	1819	190	4	2007	A4
AME3	AME10	15	B	2	2,04	CHE	F		M	1919	90	5	2012	A3
AME3	AME10	16	B	2	0,94	P.S	F		M	1949	70	4	2013	A3
AME3	AME10	17	B	2	11,76	CHE	F		G	1834	170	5	2007	A4
AME3	AME10	19	B	2	1,07	CHE	F		G	1809	210	5	1999	A5
AME3	AME10	20	U	1	5,33	CHE	F		M	1909	110	6	2012	A4

Groupe DT	Groupe local	Parcelle	UG	UA	Surface UG (ha)	Essence dominante	Structure	Non boisé	Calibre	Année peuplement	Classe d'âge	Classe G	Année dernière coupe	Type dernière coupe
AME3	AME10	21	U	1	12,99	CHE	F		M	1904	110	4	2010	A4
AME3	AME10	22	U	1	8,04	CHE	F		G	1854	150	6	2013	A4
AME3	AME10	23	U	1	13,33	CHE	F		G	1884	130	5	2010	A4
AME3	AME10	24	U	1	17,14	CHE	F		G	1889	130	5	2010	A4
AME3	AME10	25	B	3	1,14	CHE	F		M	1874	130	4	2003	A4
AME3	AME10	26	U	1	19,25	CHE	F		M	1899	110	5	2008	A3
AME3	AME10	27	A	1	14,48	CHE	F		G	1829	190	4	2010	A4
AME3	AME10	29	A	1	1,37	A.R	F		M	1974	30	6	2013	A3
AME3	AME10	30	D	4	1,61	CHE	F		G	1857	150	4	2006	A4
AME3	AME10	31	B	2;3	3,87	P.S	F		M	1949	70	5	2011	A3
AME3	AME10	31	C	4	0,46	CHE	F		M	1919	90	4	2006	A3
AME3	AME10	32	U	1;2	14,43	CHE	F		M	1931	90	4	2013	A3
AME3	AME10	33	U	1;2;3	10,24	CHE	F		M	1919	90		2007	A3
AME3	AME10	34	U	1	7,51	CHE	F		M	1924	90	5	2007	A3
AME3	AME10	35	U	1	6,24	CHE	F		M	1914	90		2009	A3
AME3	AME10	36	U	1;2	10,42	CHE	F		M	1919	90	4	2007	A3
AME3	AME10	37	A	1	4,40	CHE	F		M	1924	90	4	2014	A3
AME3	AME10	37	B	2	6,08	CHE	F		M	1954	50	3	2010	A3
AME3	AME10	38	U	1	10,49	CHE	F		P	1959	50	4	2007	A2
AME3	AME10	40	U	1	17,90	CHE	F		M	1955	50	4	2014	A3
AME3	AME10	41	U	1;2	15,43	CHE	F		P	1954	50	4	2013	A3
AME3	AME10	42	U	1	17,02	CHE	F		M	1939	70	4	2010	A3
AME3	AME10	43	U	1	10,18	CHE	F		M	1949	70	4	2012	A3
AME3	AME10	46	U	1	18,28	CHE	F		M	1954	50	4	2012	A3
AME3	AME10	47	A	1	1,72	CHE	F		P	1954	50	4	2006	A2
AME3	AME10	47	B	2	3,48	P.S	F		M	1949	70	6	2012	A3
AME3	AME10	49	U	1	8,94	CHE	F		G	1869	150	4	2012	A4
AME3	AME10	50	U	1	17,84	CHE	F		G	1837	170	5	2013	A4
AME3	AME10	51	U	1	19,98	CHE	F		G	1864	150	4	2011	A4
AME3	AME10	52	A	1	5,88	CHE	F		G	1834	170	4	2005	A4
AME3	AME10	54	U	1	20,85	CHE	F		M	1894	110	5	2007	A4
AME3	AME10	55	U	1	11,13	CHE	F		M	1899	110	5	2011	A4
AME3	AME10	56	U	1	12,52	CHE	F		M	1899	110	5	2009	A4
AME3	AME10	57	U	1	17,87	CHE	F		M	1894	110	6	2012	A4
AME3	AME10	58	U	1	16,17	CHE	F		G	1879	130	6	2010	A4
AME3	AME10	59	B	2	2,54	CHE	F		G	1854	150	6	2010	A4
AME3	AME10	61	U	1	11,49	CHE	F		M	1954	50	4	2013	A3
AME3	AME10	62	U	1	11,97	CHE	F		M	1949	70	4	2013	A3
AME3	AME10	64	B	2	2,43	CHE	F		P	1954	50		2013	A3
AME3	AME10	65	U	1;2	15,30	CHE	F		M	1924	90		2011	A3
AME3	AME10	67	A	1;2	9,18	CHE	F		M	1924	90	5	2009	A3
AME3	AME10	70	U	1	10,84	CHE	F		M	1934	70	5	2014	A3
AME3	AME10	72	U	1	8,07	CHE	F		M	1914	90	5	2005	A3
AME3	AME10	73	U	1	12,48	CHE	F		M	1929	90	5	2005	A3
AME3	AME10	74	U	1	19,99	CHE	F		P	1969	50		2009	A1
AME3	AME10	76	U	1	12,94	CHE	F		P	1969	50	4	2010	A2
AME3	AME10	77	U	1	14,50	CHE	F		M	1947	70	4	2007	A3
AME3	AME10	78	U	1	13,13	CHE	F		G	1834	170	3		
AME3	AME10	79	U	1	13,54	CHE	F		M	1947	70	4	2007	A3
AME3	AME10	80	U	1	10,96	CHE	F		G	1819	190	5	2005	A4
AME3	AME10	82	B	2	12,88	CHE	F		G	1824	190	5	2009	A4
AME3	AME10	84	B	2	2,49	CHE	F		G	1839	170	5	2008	A4
AME3	AME10	85	B	2;3	10,18	CHE	F		M	1854	150	4	2008	A4
AME3	AME10	86	A	1	15,79	CHE	F		M	1862	150	5	2008	A4
AME3	AME10	87	A	1	5,99	CHE	F		M	1859	150	4	2005	A4
AME3	AME10	88	A	1	4,18	CHE	F		G	1840	170	5	2006	A4
AME3	AME10	89	B	2	12,12	CHE	F		M	1944	70	4	2011	A3

Groupe DT	Groupe local	Parcelle	UG	UA	Surface UG (ha)	Essence dominante	Structure	Non boisé	Calibre	Année peuplement	Classe d'âge	Classe G	Année dernière coupe	Type dernière coupe
AME3	AME10	92	B	2	2,11	CHE	F		G	1873	150	5	2011	A4
AME3	AME10	93	U	1	12,86	CHE	F		M	1944	70	4	2011	A3
AME3	AME10	95	A	1	12,08	CHE	F		G	1829	190	5	2005	A4
AME3	AME10	96	U	1	12,00	CHE	F		G	1829	190	5	2007	A4
AME3	AME10	97	U	1	13,43	CHE	F		G	1827	190	5	2014	A4
AME3	AME10	98	B	2	10,34	CHE	F		G	1827	190	4	2007	A4
AME3	AME10	101	A	1	6,65	CHE	F		G	1829	190	4	2009	A4
AME3	AME10	101	B	2	9,59	P.S	F		P	1972	50		2011	A2
AME3	AME10	102	B	2	14,31	CHE	F		G	1829	190	5	2014	A4
AME3	AME10	105	D	5	9,78	CHE	F		G	1834	170	4	2009	A4
AME3	AME10	106	A	1	1,18	CHE	F		G	1834	170	5	2014	A4
AME3	AME10	107	C	3	3,60	CHE	F		G	1824	190		2009	A5
AME3	AME10	108	E	6	0,50	CHE	F		G	1834	170	5	2000	A5
AME3	AME10	109	A	1	9,67	CHE	F		G	1854	150	4	2008	A4
AME3	AME10	110	U	1	13,62	CHE	F		G	1845	170	6	2011	A4
AME3	AME10	111	A	1	12,77	CHE	F		G	1854	150	5	2012	A4
AME3	AME10	112	A	1	14,04	CHE	F		G	1846	170	4	2012	A4
AME3	AME10	113	U	1	12,44	CHE	F		G	1844	170	6	2012	A4
AME3	AME10	114	U	1	21,05	CHE	F		G	1844	170	5	2005	A4
AME3	AME10	115	A	1	9,74	CHE	F		G	1838	170	5	2006	A4
AME3	AME10	116	B	3	2,65	P.S	F		M	1894	110	5	2010	A4
AME3	AME10	117	U	1	12,86	CHE	F		G	1846	170	6	2013	A4
AME3	AME10	118	U	1	13,62	CHE	F		G	1847	170	6	2013	A4
AME3	AME10	119	U	1	14,96	CHE	F		G	1839	170	5	2014	A4
AME3	AME10	120	B	2	4,40	CHE	F		G	1839	170	5	2003	A4
AME3	AME10	123	U	1;2	13,74	CHE	F		G	1872	150	4	2006	A4
AMEJ	AMEJ	2	A	1	17,89	CHE	F		S	2000	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	4	A	1	6,67	CHE	F		S	2000	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	17	A	1	5,31	CHE	F		S	2008	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	19	A	1	13,10	CHE	F		S	2004	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	27	B	2	0,90	CHE	F		S	2003	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	44	B	2	1,44	CHE	F		S	1999	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	45	B	2	2,94	CHE	F		S	1999	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	67	B	3	1,90	MER	F		S	2002	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	75	A	1	5,06	CHE	F		S	2005	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	82	A	1	6,97	CHE	F		S	2005	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	83	A	1	2,65	CHE	F		S	2005	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	89	A	1	0,91	CHE	F		S	2012	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	95	B	2	0,89	MER	F		S	2002	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	102	A	1	2,30	CHE	F		S	2004	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	107	B	2	6,72	CHE	F		S	2000	10		Néant	
AMEJ	AMEJ	108	C	4	4,37	CHE	F		S	2010	10		Néant	
AMES	AMES	112	B	2	2,75	A.F	F		E	1984	30		Néant	
HSY	HSY	71	B	2	0,96		V	CYN					Néant	
ILS	ILS	121	B	2	2,82	CHE	F		G	1872	150	4	2005	A4
ILV	ILV	6	A	1	6,87	CHE	F		G	1824	190	4	2005	A4
ILV	ILV	30	A	1	1,88	CHE	F		G	1824	190	4	2006	A4
ILV	ILV	44	A	1	3,73	CHE	F		T	1704	210			AS
ILV	ILV	45	A	1	4,60	CHE	F		T	1704	210			AS
ILV	ILV	84	A	1	8,41	CHE	F		G	1839	170	6	2008	A4
ILV	ILV	120	C	3	3,57	CHE	F		G	1839	170	5	2004	A4
ILV	ILV	121	A	1	9,02	CHE	F		G	1872	150	5	2005	A4
REGE	REGN	1	U	1	14,36	CHE	F		G	1829	190	6	2012	EMC
REGE	REGN	2	B	2	4,13	CHE	F		G	1829	190	6	2010	A5
REGE	REGN	4	B	2;3	6,39	CHE	F		G	1829	190		2010	A5
REGE	REGN	5	U	1;2;3	15,01	CHE	F		G	1834	170	6	2008	A4
REGE	REGN	15	A	1	15,24	CHE	F		G	1804	210	5	2006	A4

Groupe DT	Groupe local	Parcelle	UG	UA	Surface UG (ha)	Essence dominante	Structure	Non boisé	Calibre	Année peuplement	Classe d'âge	Classe G	Année dernière coupe	Type dernière coupe
REGE	REGN	71	A	1	11,99	CHE	F		G	1859	150	6	2014	A4
REGE	REGN	75	B	2	14,45	CHE	F		G	1824	190	5	2008	A4
REGE	REGN	99	A	1	11,40	CHE	F		G	1825	190	4	2014	A4
REGQ	REGN	25	A	1;2	10,76	HET	F		G	1854	150		2014	RS
REGQ	REGN	39	U	1	10,05	CHE	F		G	1824	190		2013	RS
REGQ	REGA	59	A	1	11,63	HET	F		G	1854	150	4	2013	RS
REGQ	REGN	104	A	1	2,04	CHE	F		G	1834	170		2013	RS
REGQ	REGA	106	B	2	5,88	CHE	F		G	1861	150		2014	RS
REGQ	REGN	108	A	1	6,78	CHE	F		G	1834	170	5	2013	RS
REGS	REGN	8	A	1	1,83	DOU	F		M	1969	50	4	2010	A3
REGS	REGN	12	A	1	0,55	CHE	F		G	1854	150	6	1999	
REGS	REGN	13	B	2	1,26	DOU	F		M	1969	50	5	2010	A3
REGS	REGN	16	A	1	7,98	CHE	F		G	1804	210	5	2008	A4
REGS	REGN	30	C	3	1,18	CHE	F		G	1857	150	4	2013	RCV
REGS	REGN	31	A	1	0,93	HET	F		G	1884	130	3	1999	A4
REGS	REGN	48	U	1	8,18	CHE	F		G	1834	170	5	2014	A4
REGS	REGN	53	U	1	11,96	DOU	F		M	1969	50	5	2010	A3
REGS	REGN	64	A	1	9,96	DOU	F		M	1964	50	5	2011	A3
REGS	REGN	81	U	1	13,28	CHE	F		G	1819	190	5	2006	A4
REGS	REGN	83	B	2	8,60	CHE	F		G	1824	190	5	2010	A4
REGS	REGN	92	A	1	11,06	CHE	F		G	1844	170	4	2011	A4
REGS	REGN	100	U	1	13,14	CHE	F		G	1819	190	5	2013	RCV
REGS	REGN	103	B	3	1,94	P.S	F		G	1858	150	4		A4
REGS	REGN	108	D	5	6,20	CHE	F		G	1834	170	5	2014	RCV
					1644,59									

Annexe 2.5.8 : Pré-évaluation des incidences Natura 2000 des projets routiers

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet : Création de 3 tronçons de routes forestières empierrées avec places de retournement en forêt domaniale de Réno-Valdieu

Nom du demandeur : Bertrand DUGRAIN

Société : Office National des Forêts

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : Feings, La Chapelle Montligeon, Maison Maugis dans le département de l'Orne

Adresse du demandeur : 36, rue Saint Blaise 61000 Alençon

Téléphone : 0233825500 Fax : 0233322069

Email : ag.basse-normandie@onf.fr

1. Description du projet

a. Nature du projet

Création / Mise au gabarit de 3 tronçons de routes empierrées (longueur cumulée de 1 250ml) avec places de retournement destinées au retournement des engins à l'extrémité de ces 3 tronçons sans issue.

Ces 3 projets sont destinés à améliorer la desserte sur 86 ha et améliorer ainsi la préservation du sol du tassement et par voie de conséquence la préservation des habitats.

b. Localisation et cartographie

Département : Orne

Commune(s) : Feings, La Chapelle Montligeon, Maison Maugis

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 : **Oui**

Nom du site : SIC "Etangs et tourbières du Haut-Perche" code FR2500106 (ne concerne que le tronçon situé entre les parcelles 1 et 2)

Nom du site : ZPS "Forêts et étangs du Perche" code FR2512004 (concerne les 3 tronçons)

Voir la localisation des 3 tronçons projetés sur la carte annexée de la desserte, qui localise aussi le SIC "Etangs et tourbières du Haut-Perche", l'ensemble de la forêt domaniale de Réno-Valdieu étant comprise dans la ZPS.

c. Etendue du projet

Emprise au sol du projet :

3 tronçons de routes empierrées avec 1 place de retournement par tronçon :

Tronçon situé entre les parcelles 99, 100 et 116 : 350ml

Tronçon situé entre les parcelles 1 et 2 : 400ml

Tronçon situé dans la parcelle 6 : 500ml

Longueur totale des 3 tronçons : 1 250ml

L'emprise sera destinée à être occupée par 3.5ml de chaussée, 1ml d'accotement et 2ml de fossés; elle occupera donc au maximum 8ml de largeur. L'emprise des tronçons est donc de 1 250ml X 8ml = 10 000m².

L'emprise d'une place de retournement étant de 500 m², l'emprise totale est de 11 500m².

- Emprise linéaire en phase chantier : 1 250ml
- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : 1 250ml

Aucun aménagement connexe n'est envisagé.

d. Durée prévisible et période envisagée du projet

Chacun des 3 tronçons sera empierré séparément, en fonction de l'urgence par rapport aux coupes programmées. Ainsi, le tronçon situé entre les parcelles 99, 100 et 116 est urgent (objectif 2014) compte tenu de la mise en régénération urgente de la parcelle 100. Les 2 autres tronçons sont moins urgents et seront donc empierrés plus tard.

- Projet : diurne / nocturne

- Durée : Travaux réalisés en un mois maximum après ouverture du chantier, chaque tronçon constituant un chantier.

- Période : Les travaux doivent être réalisés en période climatique favorable, tout en respectant autant que possible le cycle biologique des espèces et tout particulièrement la période de nidification des oiseaux. La période optimum va donc de mi août à mi octobre.

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre : Travaux ponctuels

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Les travaux de création consisteront en un débroussaillage et décapage du terrain afin de créer un léger décaissement de l'emprise de la piste. Les matériaux seront laissés sur place, à proximité immédiate de la zone travaillée. Un géotextile pourra être posé en cas de besoin par rapport à la nature du terrain. Les matériaux servant à l'empierrement de la piste seront issus de carrières locales. L'ensemble des ces interventions sera réalisé en une tranche, limitant ainsi les risques de perturbations de la faune.

Ultérieurement, l'entretien de la chaussée et des accotement sera réalisé dans le respect du cycle biologique des espèces.

f. Budget

Coût global du projet : 150 500 € HT estimés

2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Émission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce

Bruits

Autres incidences

Le bruit sera l'influence prédominante à distance des chantiers, les autres nuisances (émission de poussières, de vibrations) étant concentrées sur les zones travaillées.

3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VEGETATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux forestiers	Forêt de feuillus : Hêtraie Chênaie à Houx et Hêtraie de l'Asperulo-Fagetun	Les 3 tronçons envisagés sont prévus sur d'anciens chemins et une piste de débardage (P.6) existants; l'emprise sur la forêt sera par conséquent limitée. Ces projets permettront de mieux préserver le sol et par voie de conséquence l'habitat.

LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Insectes	Lucane cerf-volant	Négligeable compte tenu de la faible emprise du projet
	Pique prune	
Amphibiens, reptiles	Grenouille agile	Aucune incidence directe car le projet n'impacte pas de zone humide ni de mare forestière, et sera réalisé hors période de reproduction
	Coronelle lisse	
Oiseaux	Pic mar	Négligeable compte tenu de la faible emprise du projet et de la durée limitée des travaux
	Pic noir	
	Pic cendré	
	Bondrée apivore	
	Cigogne noire	
	Bécasse des bois	
	Autour des palombes	

Les photos ci-après sont repérables sur la carte annexée de la desserte.

Tronçon P.1/2 : accès puis au milieu du tronçon



Tronçon P.6 : accès et emplacement de la place de retournement



Tronçon P.99/100/116 : accès et emplacement de la place de retournement



4. Incidences du projet

En fonctionnement, les 3 tronçons projetés n'auront pas d'incidence sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen.

Les incidences décrites ci-après ne concernent donc que la phase chantier.

Destruction ou détérioration d'habitat naturel :

Les travaux sont considérés comme non impactant pour le milieu dans la mesure où :

- tous les tronçons seront aménagés sur des voies existantes (cela correspond donc à un élargissement d'emprise avec empiérement);
- les travaux seront réalisés hors période de nidification et/ou reproduction;
- les travaux envisagés permettront de faciliter la sortie des bois, en limitant les distances de débardage et donc le phénomène de tassement de sol au sein des parcelles exploitées.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel : Oui Non

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) :

.....

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :

Oui Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):

La perturbation essentielle est liée au bruit des engins de terrassement qui interviendront sur le chantier. La période de réalisation des travaux envisagée (mi août à mi octobre) est peu impactante pour la faune et tout particulièrement l'avifaune.

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : Oui Non

5. Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A Alençon, le 13 décembre 2012

Bertrand DUGRAIN, directeur de l'agence ONF de Basse-Normandie

Annexe 3 : Etudes et ouvrages traitant de la forêt domaniale de Réno-Valdieu

Atelier de paysage Pierre GIRARDIN Création pour la DIREN Basse-Normandie, Etude paysagère du site inscrit de la forêt de Réno-Valdieu, février 1995

BEAUDESSON Pierre (ONF-DR Rouen), Cartographie des habitats et proposition de sites Natura 2000 dans les forêts gérées par l'ONF en Basse Normandie, août 1996

BEAUDESSON Pierre (ONF-DR Rouen), Inventaire et clé de détermination des habitats naturels et semi-naturels en Haute et Basse Normandie, février 1998

BRUNET Pierre et GIRARDIN Pierre, Inventaire régional des paysages de Basse-Normandie, juillet 2001

DIREN Basse-Normandie, Proposition de classement de la forêt domaniale de Réno-Valdieu et ses abords - rapport de présentation, mai 1997

Institut percheron pour l'habitat rural et urbain, Les paysages de la forêt de Réno-Valdieu - situation et évolution, décembre 1975

LOY Christophe (3ème année à l'école nationale des ingénieurs des techniques de l'horticulture et du paysage d'Angers) pour l'ONF, Etude paysagère et application à la gestion forestière - la forêt de Réno-Valdieu, juin 1993

MEYRIER Sophie (paysagiste DPLG à l'ONF Ile de France - Nord Ouest), Suivi d'aménagement parcelles 53, 64 et 108.5 - Notice explicative des choix paysagers, juillet 2012

MORAND Fabrice, Prospection sur le massif forestier de Réno-Valdieu (Orne), 2009

MORAND Fabrice, Prospection diachronique sur le massif forestier de Réno-Valdieu (Orne), 2010

PARMAIN Guilhem, BARNOUIN Thomas, NOBLECOURT Thierry, SOLDATI Fabien pour le laboratoire national d'entomologie forestière de l'ONF et l'UR, Ecosystèmes forestiers de l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, Rapport d'échantillonnage de l'entomofaune forestière de la forêt domaniale de Réno-Valdieu (61), décembre 2012

PNR du Perche, Atlas des paysages du Parc naturel régional du Perche - diagnostic et orientations pour une politique du paysage, 2001

PNR du Perche, Charte 2010-2022

PNR du Perche, Charte Natura 2000 pour les sites "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche (FR2500106) et "Forêts et étangs du Perche" (FR2512004), version de septembre 2010

PNR du Perche, Document d'objectifs du site Natura 2000 "Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche" n°FR2500106, juin 2003

PNR du Perche, Document d'objectifs (partie diagnostic) du site Natura 2000 FR2512004 "Forêts et étangs du Perche" Zone de Protection Spéciale, mars 2010

STALLEGGER Peter, Diagnostic écologique (faune, flore et habitats naturels) de la forêt domaniale de Réno-Valdieu, décembre 2008

Annexe 4 : Bilan de la consultation des communes et autres partenaires, résumant les questions, remarques et réponses apportées

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU

Présentation réalisée le 6 juin 2013 au PNR du Perche

Pièces jointes : courriers d'invitation avec liste des invités, feuille de présence.

Présentation en 2 phases :

- Présentation du projet sur la base des trois fonctions principales (production ligneuse, fonctions sociale et écologique), avec le support d'un power point.
- Questions et remarques sur le projet, suivies des réponses apportées par l'ONF, listées ci-après.

Fonction de production ligneuse

Le sous-Préfet de Mortagne pose la question du choix des essences par rapport aux changements climatiques : L'ONF lui répond que ce choix est réalisé sur la base des connaissances actuelles. Les peuplements de Hêtre et de Sapin pectiné sont limités.

Madame le Maire de St Mard de Réno trouve les hêtres beaux : L'ONF doit limiter leur place car ils concurrencent fortement le Chêne; ils doivent l'accompagner sans prendre une place trop importante car ils grossissent plus rapidement que le Chêne.

Madame le Maire a l'impression que le volume de bois exploité est plus important que par le passé : Cette impression est peut-être liée à l'étalement des grumes le long des chemins. La récolte future est estimée en moyenne à 9 350 m³/an pour une récolte moyenne passée de 10 640 m³/an. Cette baisse résulte d'un groupe de régénération plus faible que dans l'aménagement passé, d'une implantation généralisée de cloisonnements d'exploitation, d'une sylviculture de rattrapage qui a mis les peuplements sur les trajectoires préconisées, basées sur une surface terrière moindre que par le passé.

Suite à la concertation réalisée sur la fermeture de routes forestières, la route de Beauvilliers restera ouverte, seul le tronçon de Vallée Madeleine devrait être fermé.

Fonction écologique

Le GMn pense que la série artistique a une durée de survie limitée et qu'il aurait pu être prévu 2% de surface en îlots de vieillissement sans intégrer la surface de cette série artistique : L'instruction ONF fixe l'objectif de 2% à atteindre sur 3 périodes d'aménagement avec 50% pour la première période; avec 1,82% hors série artistique, nous dépassons l'objectif fixé théoriquement à 1%.

Le GMn annonce qu'une étude des chiroptères a été réalisée en hiver 2012 - 2013 en forêt de Réno-Valdieu, qui montre une diversité aussi importante qu'en forêt du Perche et de la Trappe : Ces nouvelles connaissances seront intégrées dans l'aménagement. L'îlot de sénescence est prévu dans une zone qui présente des cavités souterraines, qui accueillent des chiroptères et constituent un danger pour l'exploitation forestière.

Sur le terrain, le GMn ne voit pas la diversité d'essences citée en "objectif à poursuivre", trouve que les saules de zones humides sont exploités systématiquement, que de petites lisières internes pourraient être maintenues : L'ONF a effectivement des progrès à faire en ce domaine, encore trop lié à la sensibilité de chacun; le travail pour les essences diverses devra être amélioré.

Fonction sociale

Le GMN suggère que le versant ouest à forte sensibilité paysagère pourrait être traité en futaie irrégulière : Mais, les peuplements en place sont très réguliers et donc difficiles à irrégulariser.

Madame le Maire trouve que sa commune dispose d'un environnement magnifique avec cette forêt mais que les véhicules vont trop vite et sur des chemins non autorisés : Depuis 1,5 an, des opérations de contrôle ont été réalisées avec l'ONCFS sur l'unité territoriale du Perche, aboutissant à 12 procès-verbaux; des communiqués de presse sont ensuite réalisés pour dissuader ce type d'infraction.

Conclusion Toutes les fonctions de la forêt sont à gérer en parallèle et l'application des différents objectifs n'est pas toujours aisée. Madame le Maire est satisfaite des relations avec l'agent patrimonial Jean Luc ARNAUD.

Ile-de-France - Nord-Ouest
Agence régionale Basse-Normandie
36, rue Saint Blaise
61000 ALENCON
Tél : 02 33 82 55 05
Fax : 02 33 32 20 69
ag.basse-normandie@onf.fr

Destinataires :

Maires communes assises, Sous-Préfet de Mortagne,
PNR Perche (Pdt et Dir), CDC du Pays de Longny au
Perche, CDC du Perche Rémalardais, Conseillers
généraux locaux (3), SI

à Alençon, le 11 avril 2013

Objet : AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU

«titre1» «article» «titre2»,

Les forêts domaniales font l'objet d'une gestion basée sur un aménagement validé par un arrêté du Ministre de l'Agriculture.

La révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Réno-Valdieu pour les 20 ans à venir (2015 – 2034) est aujourd'hui en voie d'achèvement. Les remarques que vous avez bien voulu nous faire part ont été prises en compte.

Avant de terminer cet aménagement puis de le transmettre au Ministre, nous souhaitons vous le présenter pour recevoir vos remarques susceptibles de modifier la rédaction du document. Nous serions par conséquent heureux que vous participiez à la présentation – discussion qui se déroulera le **jeudi 6 juin 2013 à partir de 14 heures 30 à la salle de projection du Parc naturel régional du Perche, Courboyer 61340 NOCE.**

Veillez agréer, «titre1» «article» «titre2», l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du Service Forêt,

Véronique ETIENNE.

Ile-de-France - Nord-Ouest
Agence régionale Basse-Normandie
36, rue Saint Blaise
61000 ALENCON
Tél : 02 33 82 55 05
Fax : 02 33 32 20 69
ag.basse-normandie@onf.fr

Destinataires :

DRAC, DRAAF, DREAL, DDT, SDIS, CG61,
ONEMA, ONCFS, FCO, Fédération de Pêche de
l'Orne, Préfet, Syndicat Exploitants Forestiers,
ProfessionsBois, GONm, GMN, AFFO, Comité
départemental de la Fédération Française de
Randonnées Pédestres, Association d'Attelage de
l'Orne, Ligue de Course d'Orientation, CDT Orne

à Alençon, le 11 avril 2013

Objet : AMENAGEMENT DES FORETS DOMANIALES DE BOURSE ET DE RENO-VALDIEU

Monsieur le Président,

Les forêts domaniales font l'objet d'une gestion basée sur un aménagement validé par un arrêté du Ministre de l'Agriculture.

La révision de l'aménagement des forêts domaniales de Bourse et de Réno-Valdieu, respectivement pour les périodes 2014-2033 et 2015-2034, sont aujourd'hui en voie d'achèvement. Les remarques que vous avez bien voulu nous faire part ont été prises en compte.

Avant de terminer ces aménagements puis de les transmettre au Ministre, nous souhaitons vous les présenter pour recevoir vos ultimes remarques susceptibles de modifier la rédaction des documents. Nous serions par conséquent heureux que vous participiez aux présentations – discussions qui se dérouleront :

- pour la forêt domaniale de **Bourse** : le **mercredi 22 mai 2013 à partir de 14 heures 30 à la Mairie des Ventes de Bourse.**
- pour la forêt domaniale de **Réno-Valdieu** : le **jeudi 6 juin 2013 à partir de 14 heures 30 à la salle de projection du Parc naturel régional du Perche, Courboyer 61340 NOCE.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable du Service Forêt,

Véronique ETIENNE.

REUNION DU 6 JUIN 2013 AU PNR DU PERCHE

OBJET : PRESENTATION DE LA REVISION D'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE RENO-VALDIEU

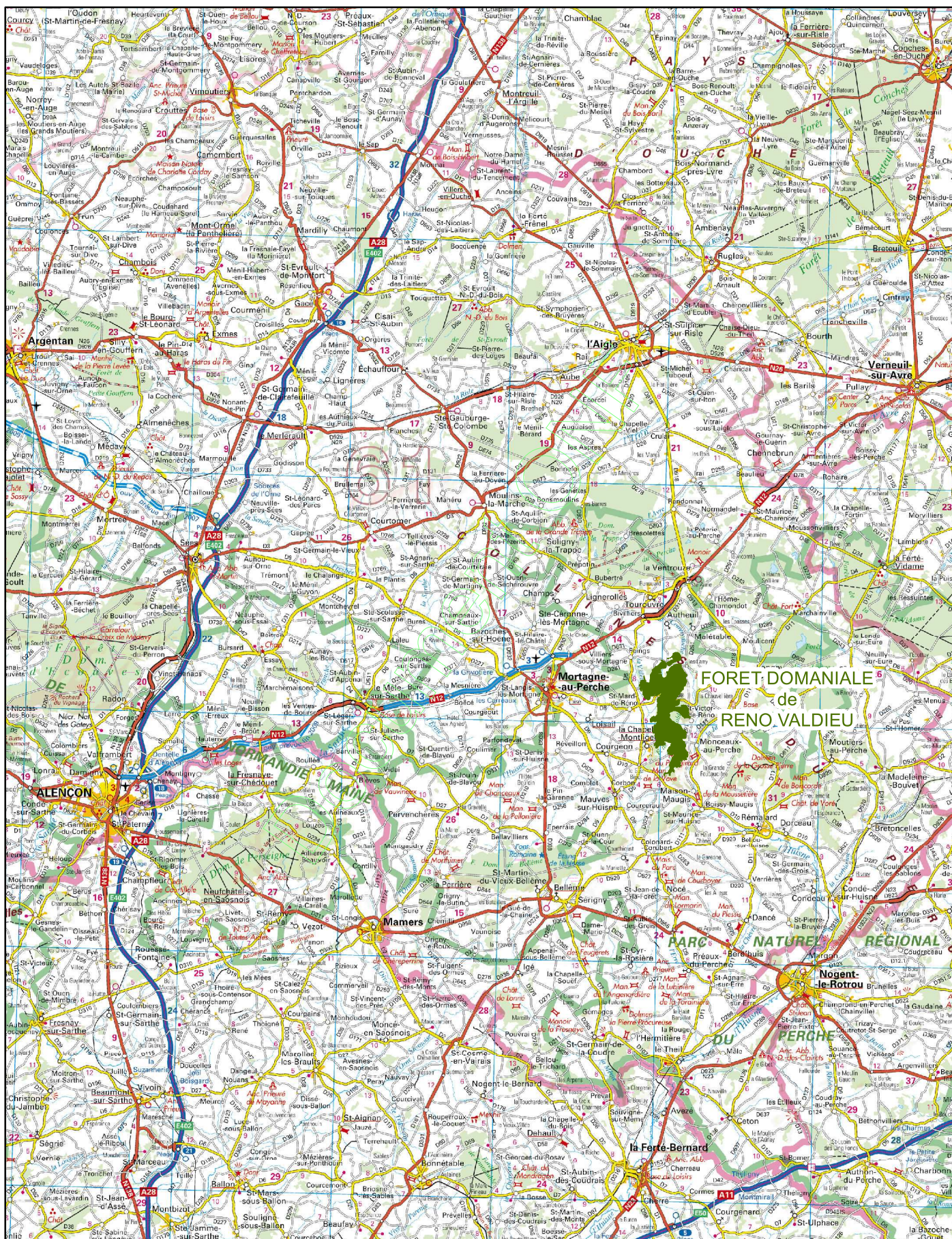
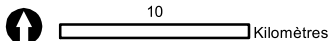
Prénom	Nom	Fonction	Organisme	Emargement	Excusé
Bertrand	DUGRAIN	Directeur de l'agence de Basse-Normandie	ONF		
Véronique	ETIENNE	Aménagiste	ONF		
Luc	SOUCHET	Responsable de l'UT Perche	ONF		
Jean-Luc	ARNAUD	Agent patrimonial de la forêt	ONF		
		Directeur	SDIS		X
Madame	CHEVILLON	Architecte des bâtiments de France			X
Claude	MARON	Sous Chef de Service	D.DT Ome		X
Mme Marie	GUÉRIN	Stipend de P. l'us	M. l'us		
Coline	BAUR	Resp. Service environnement PNR Perche	PNR		
Christophe	RIDEAU	Coordinateur	SEIN		

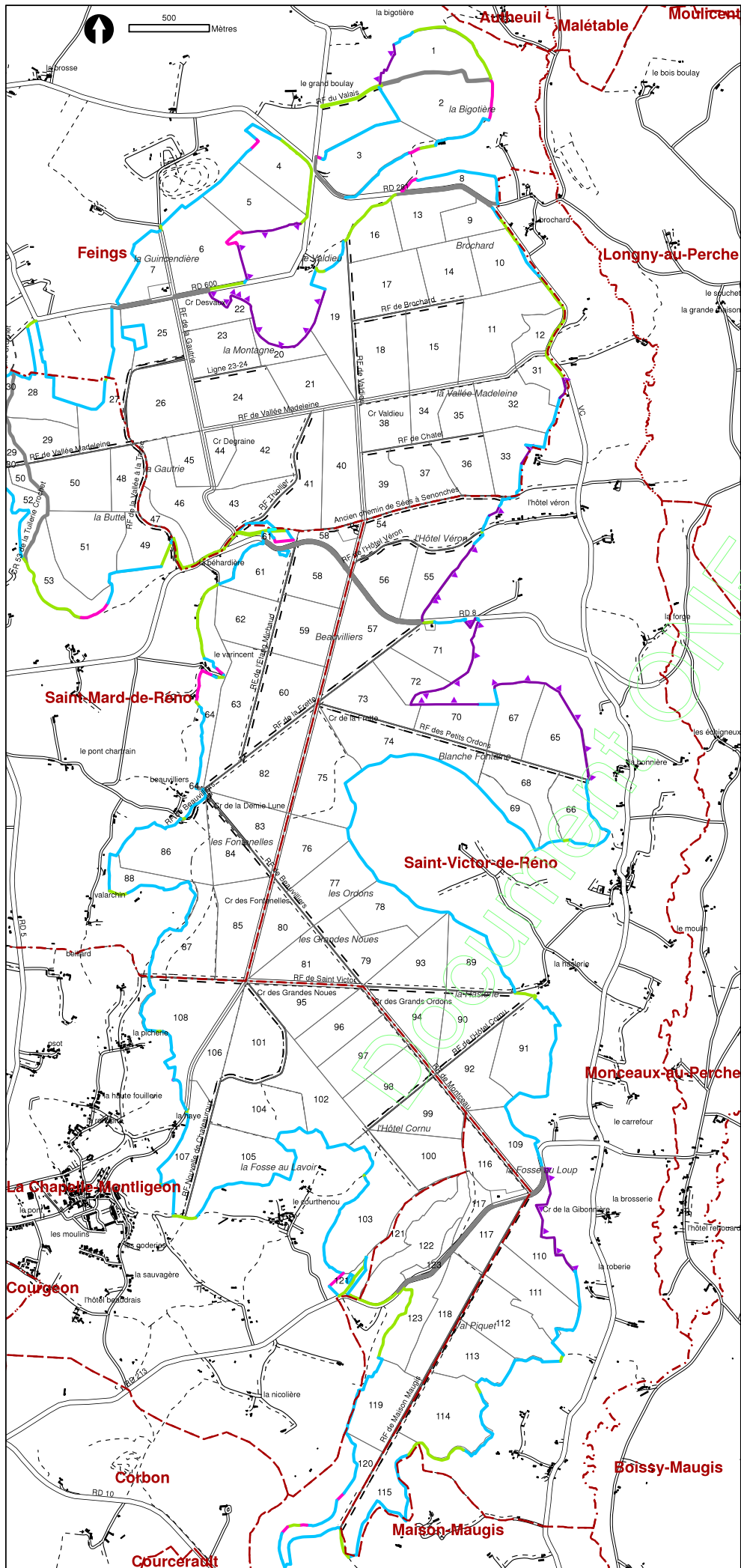
Document ONF

Forêt domaniale de RENO VALDIEU

1644.59 ha

SITUATION



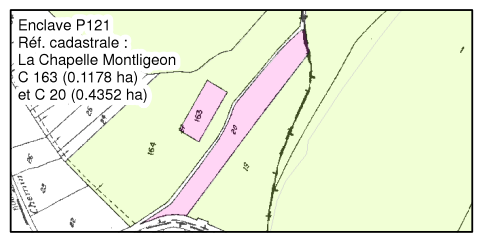
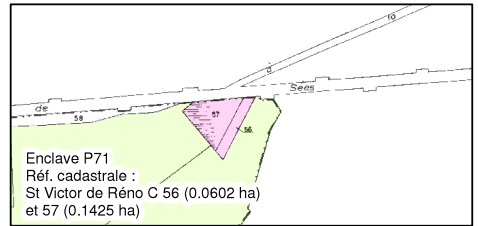
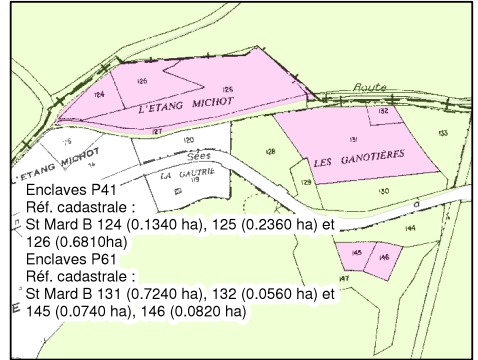
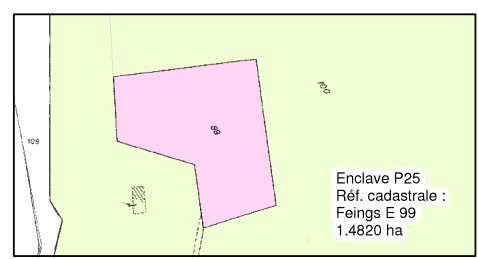


1644.59 ha

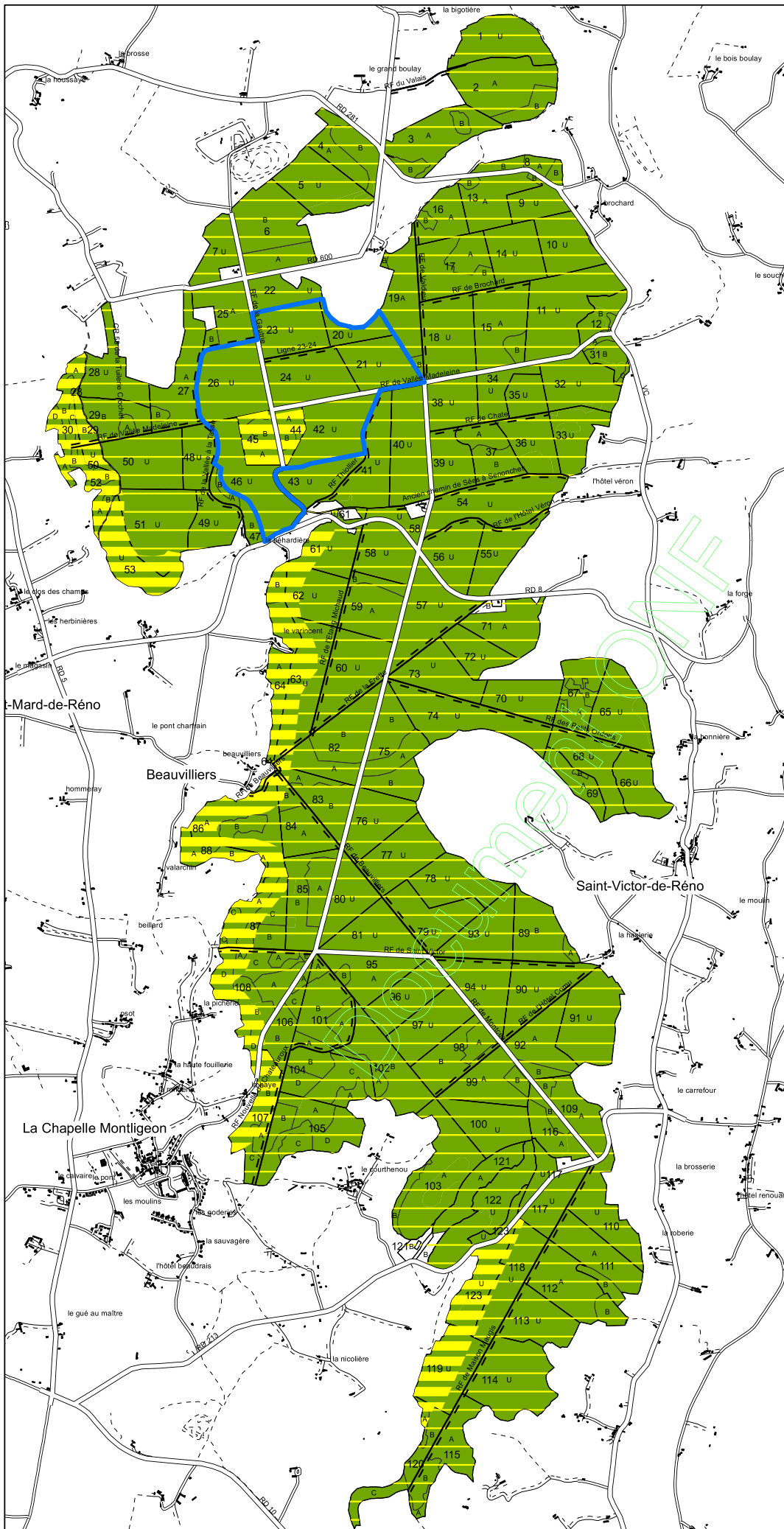
Forêt domaniale de RENO VALDIEU

TERRITOIRES COMMUNAUX et LIMITES DE LA FORET

- Limite bornée
- Limite matérialisée
- Limite naturelle ou assimilée
- Route publique
- Limite litigieuse



100 Mètres



Forêt domaniale de
RENO VALDIEU
1644.59 ha

FONCTIONS
PRINCIPALES
DE LA FORET

Unités de gestion

PRODUCTION LIGNEUSE

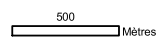
- Enjeu fort
- Sans objet

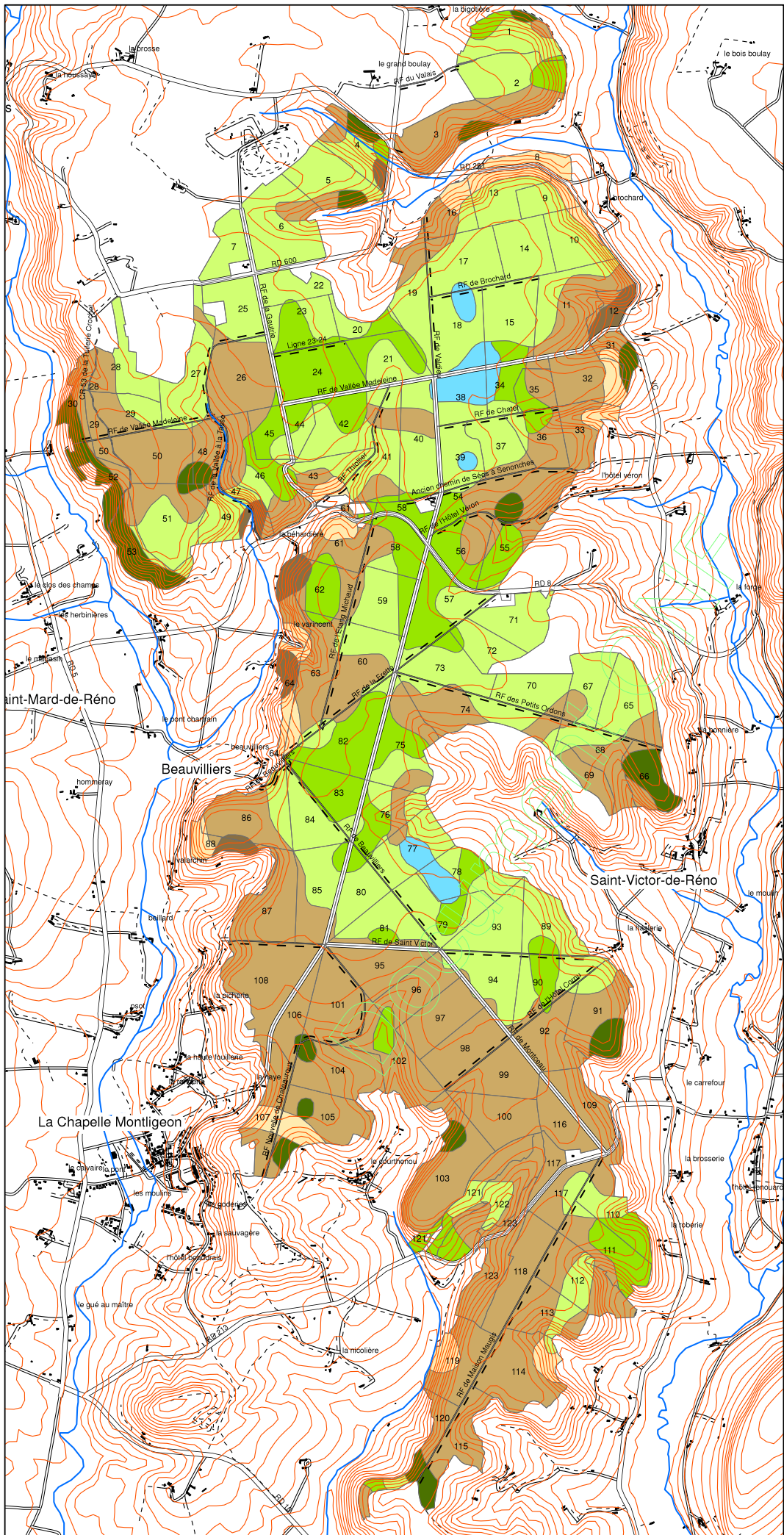
FONCTION SOCIALE

- Enjeu fort
- Enjeu reconnu

FONCTION ECOLOGIQUE

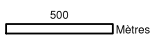
- Enjeu fort
- Enjeu reconnu sur le reste de la forêt

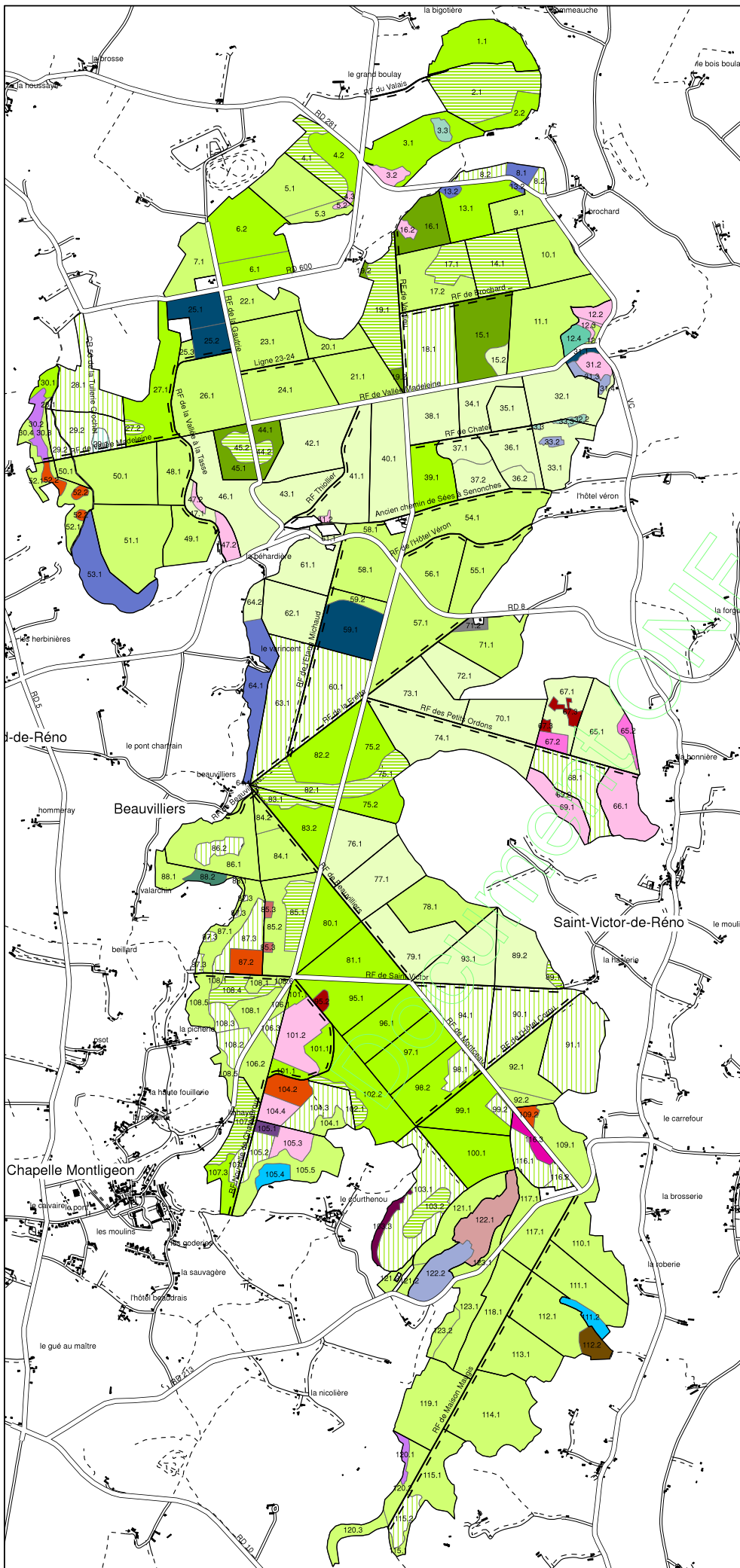




Forêt domaniale de RENO VALDIEU
 1644.59 ha
 STATIONS FORESTIERES

- Chênaie-Hêtraie à Charme, Aspérule et Lamier
- Chênaie-Hêtraie à Fougère mâle et Houlique molle
- Chênaie-Hêtraie mésotrophe sur pseudogley
- Chênaie-Hêtraie à Canche flexueuse sur argile à silex avec très forte charge en cailloux
- Chênaie-Hêtraie à Canche flexueuse sur sable du Perche
- Chênaie-Hêtraie sur micropodzol
- Chênaie-Hêtraie à podzolisation marquée





1644.59 ha

Forêt domaniale de RENO VALDIEU

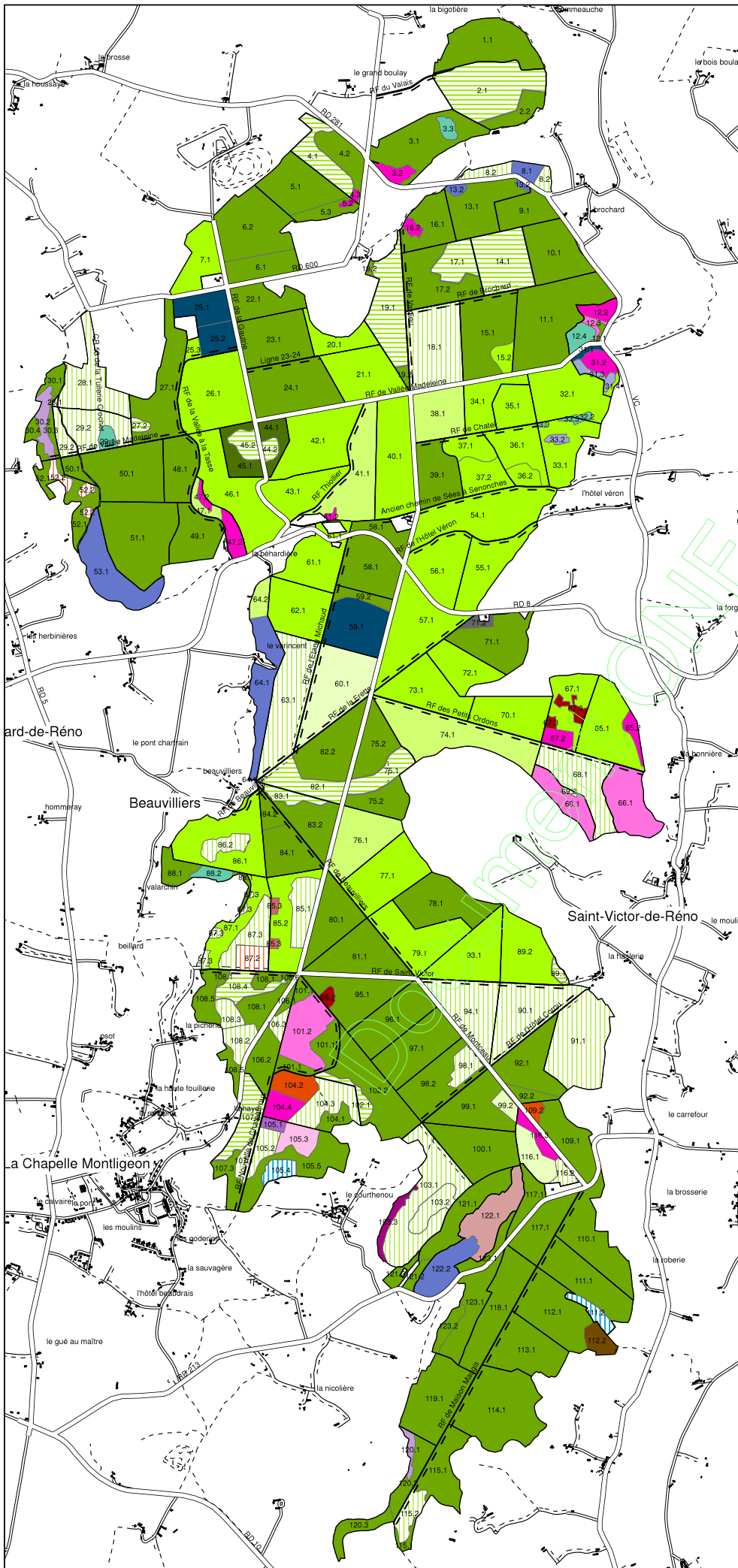
PEUPELEMENTS PAR CLASSES D'AGE

Unités élémentaires de peuplement

- Futaie régulière de Chêne sessile de 0 à 20 ans
- Futaie régulière de Chêne sessile de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Chêne sessile de 40 à 100 ans
- Futaie régulière de Chêne sessile de 100 à 180 ans
- Futaie régulière de Chêne sessile de 180 à 200 ans
- Futaie régulière de Chêne sessile de 200 ans et plus
- Futaie régulière de Chêne rouge de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Merisier de 0 à 20 ans
- Futaie régulière de Noyer de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Hêtre de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Hêtre de 130 à 160 ans
- Futaie régulière de Douglas de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Douglas de 40 à 60 ans
- Futaie régulière d'Epicéa commun de 20 à 40 ans
- Futaie régulière d'Epicéa commun de 40 à 60 ans
- Futaie régulière de Pin laricio de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Pin laricio de 40 à 60 ans
- Futaie régulière de Pin sylvestre de 20 à 80 ans
- Futaie régulière de Pin sylvestre de 80 à 100 ans
- Futaie régulière de Pin sylvestre de 100 à 120 ans
- Futaie régulière de Pin sylvestre de 140 ans et plus
- Futaie régulière de Sapin pectiné de 20 à 40 ans
- Futaie régulière de Sapin pectiné de 40 à 60 ans
- Futaie régulière de Sapin pectiné de 60 à 80 ans
- Futaie régulière de Sapin pectiné de 80 à 100 ans
- Espace non boisé hors sylviculture : prairie à gibier

500 Mètres





Forêt domaniale de
RENO VALDIEU

1644.59 ha

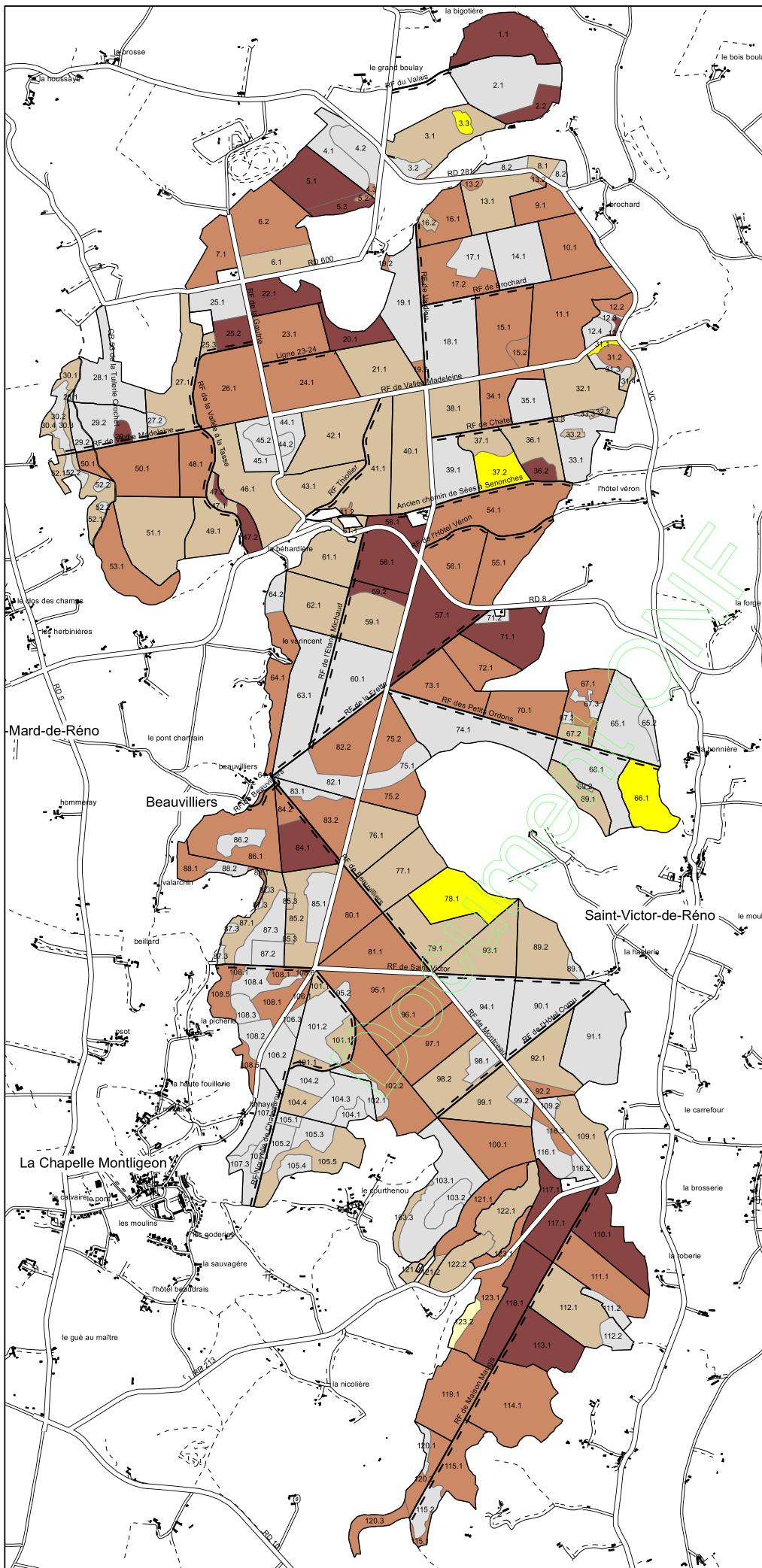
PEUPELEMENTS
PAR CALIBRE DE BOIS

Unités élémentaires de peuplement

- Futaie régulière de Chêne sessile, stade de régénération
- Futaie régulière de Chêne sessile, stade éducation
- Futaie régulière de Chêne sessile, perches
- Futaie régulière de Chêne sessile, petits bois
- Futaie régulière de Chêne sessile, bois moyens
- Futaie régulière de Chêne sessile, gros bois
- Futaie régulière de Chêne sessile, très gros bois
- Futaie régulière de Chêne rouge, stade éducation
- Futaie régulière de Chêne rouge, petits bois
- Futaie régulière de Hêtre, perches
- Futaie régulière de Hêtre, petits bois
- Futaie régulière de Hêtre, gros bois
- Futaie régulière de Merisier, stade de régénération
- Futaie régulière de Noyer, stade éducation
- Futaie régulière de Douglas, petits bois
- Futaie régulière de Douglas, bois moyens
- Futaie régulière d'Epicéa commun, petits bois
- Futaie régulière d'Epicéa commun, bois moyens
- Futaie régulière de Pin laricio, stade éducation
- Futaie régulière de Pin laricio, bois moyens
- Futaie régulière de Pin sylvestre, perches
- Futaie régulière de Pin sylvestre, petits bois
- Futaie régulière de Pin sylvestre, bois moyens
- Futaie régulière de Pin sylvestre, gros bois
- Futaie régulière de Sapin pectiné, bois moyens
- Espace non boisé ou hors sylviculture : prairie à gibier

500 Mètres





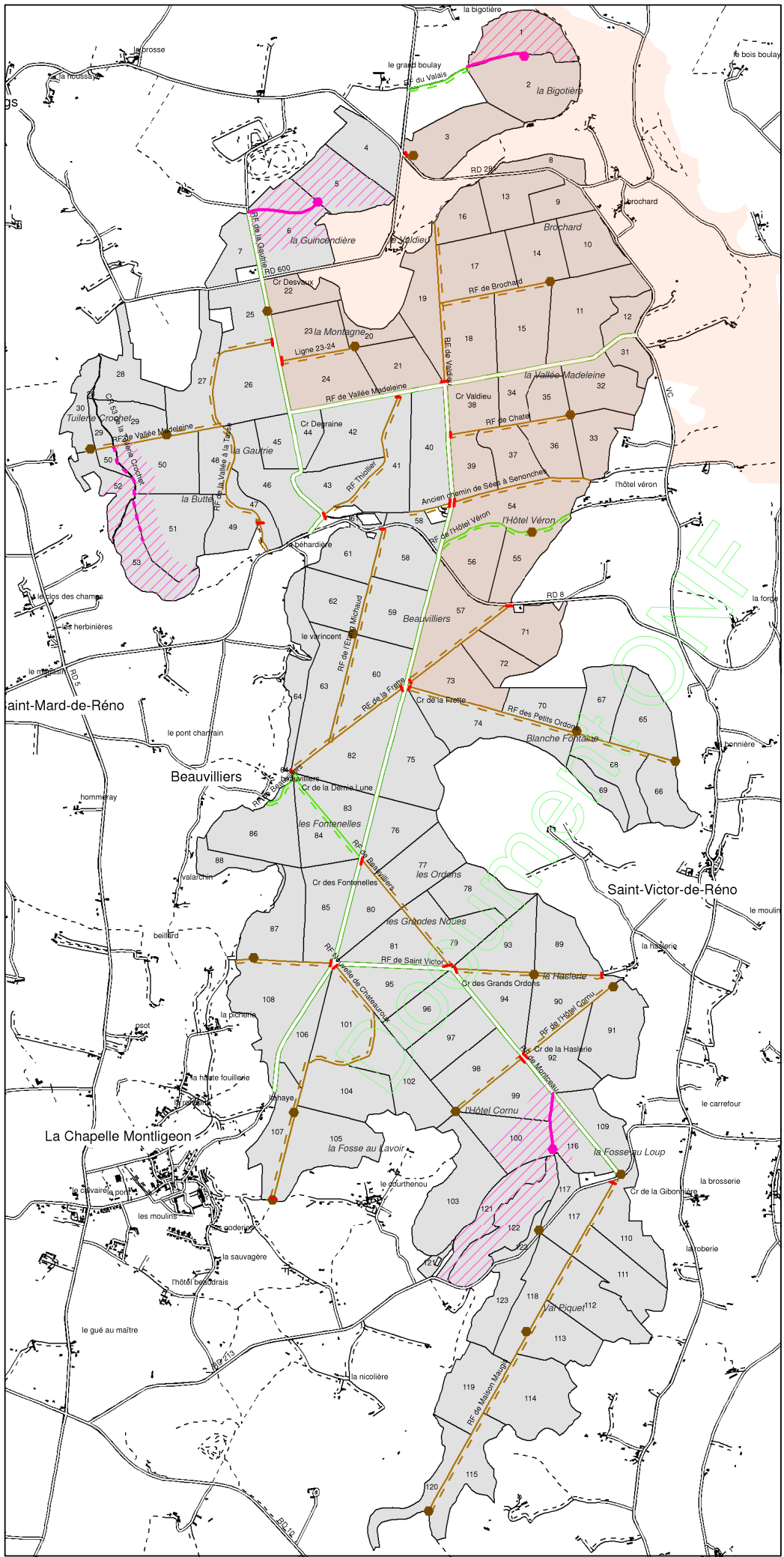
Forêt domaniale de RENO VALDIEU
 1644.59 ha
 PEUPEMENTS PAR CLASSES DE SURFACE TERRIERE

Unités élémentaires de peuplement

- $5 \text{ m}^2 \leq G < 10 \text{ m}^2$
- $15 \text{ m}^2 \leq G < 20 \text{ m}^2$
- $20 \text{ m}^2 \leq G < 25 \text{ m}^2$
- $25 \text{ m}^2 \leq G < 30 \text{ m}^2$
- $G \geq 30 \text{ m}^2$
- Non renseigné

500 Mètres





Forêt domaniale de RENO VALDIEU
 1644.59 ha
 DESSERTE et EQUIPEMENTS

Voie accessible aux grumiers

- Routes forestières**
- Revêtu, ouverte à la circulation publique
 - Empierrée, ouverte à la circulation publique
 - Empierrée, fermée à la circulation publique

- Routes publiques**
- Revêtu, ouverte à la circulation publique
 - Terrain naturel, ouverte à la circulation publique

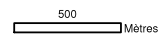
- Barrière
- Zone dont la desserte est à améliorer
- Route empierrée à créer
- Piste à créer

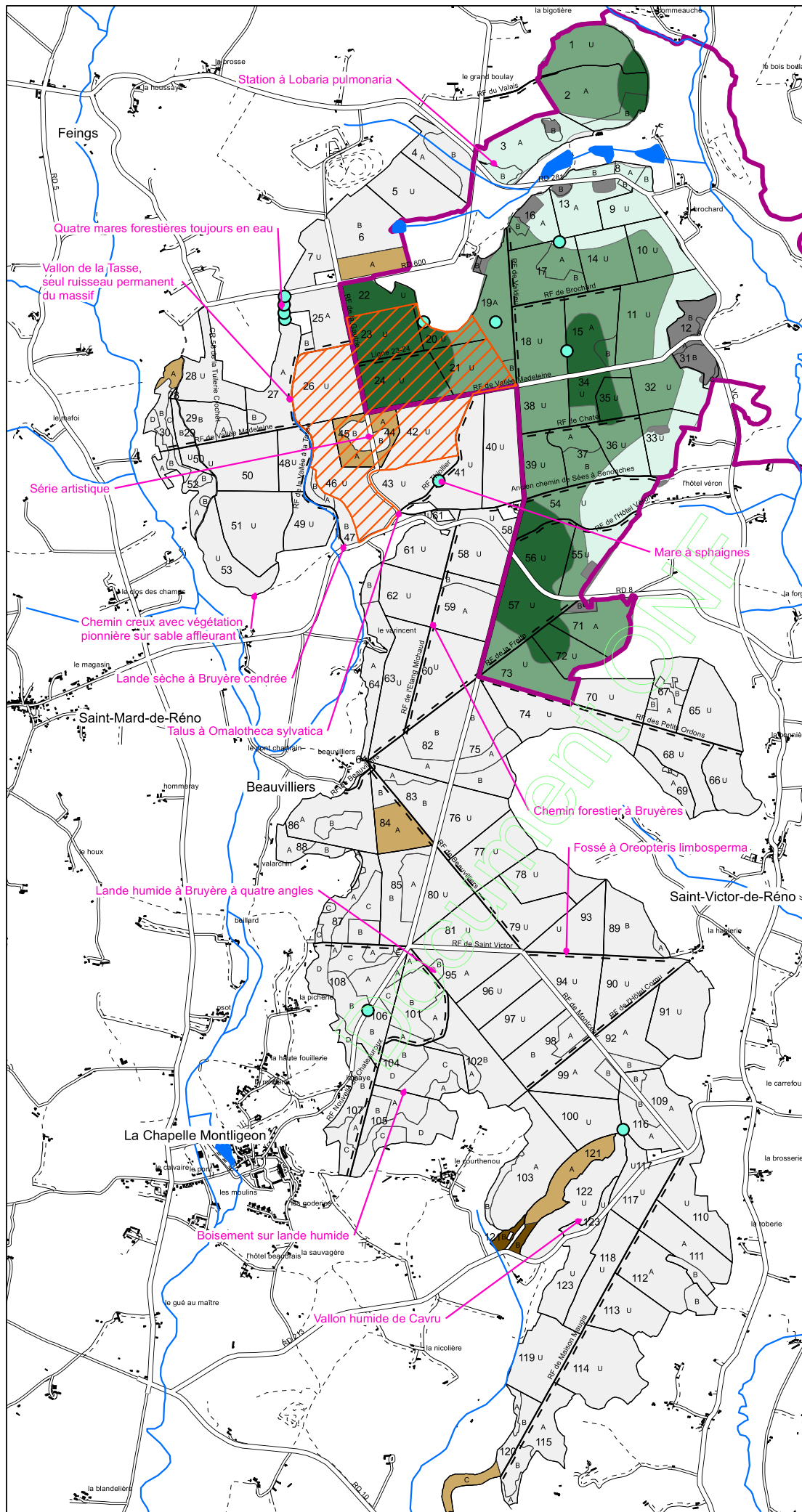
Place de dépôt de bois

- existante
- à créer

Sur tout le massif :
 Zone Natura 2000 - Directive OISEAUX
 (Zone de Protection Spéciale)

Zone Natura 2000 - Directive HABITATS





Forêt domaniale de
RENO VALDIEU

1644.59 ha

ZONES D'INTERET
ECOLOGIQUE
PARTICULIER

Unités de gestion

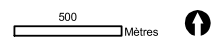
- Point d'intérêt écologique particulier
- Mare forestière
- Conservation in situ de ressources génétiques du chêne sessile

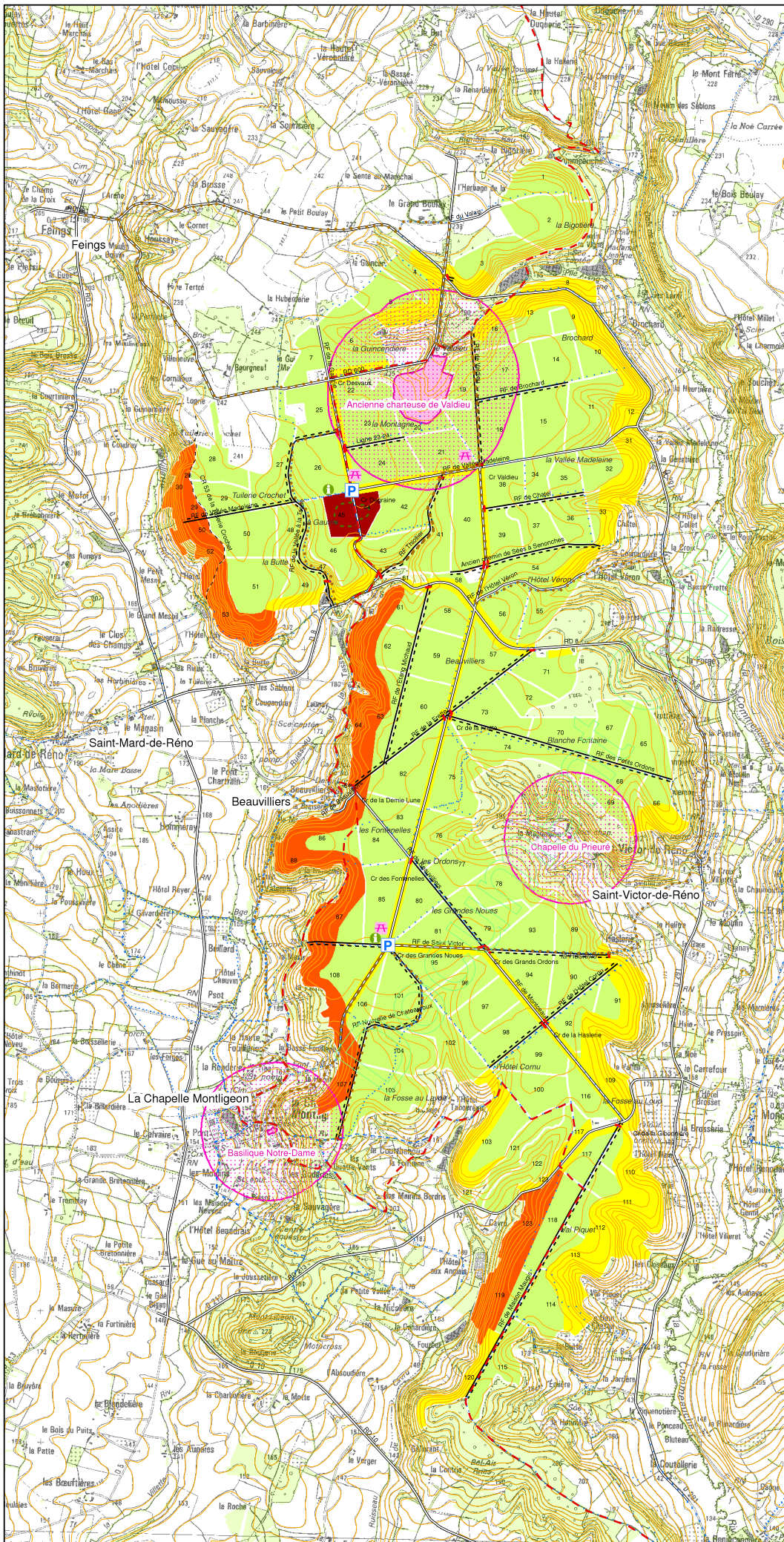
Sur tout le massif :
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
de type I et II

Zone Natura 2000 - Directive OISEAUX
(Zone de Protection Spéciale)

Zone Natura 2000 - Directive HABITATS

- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus et Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- Hêtraies du Asperulo-Fagetum
- Groupements ne relevant pas de la Directive Habitats
- Ilôt de sénescence
- Ilôt de vieillissement





Forêt domaniale de RENO VALDIEU

1644.59 ha

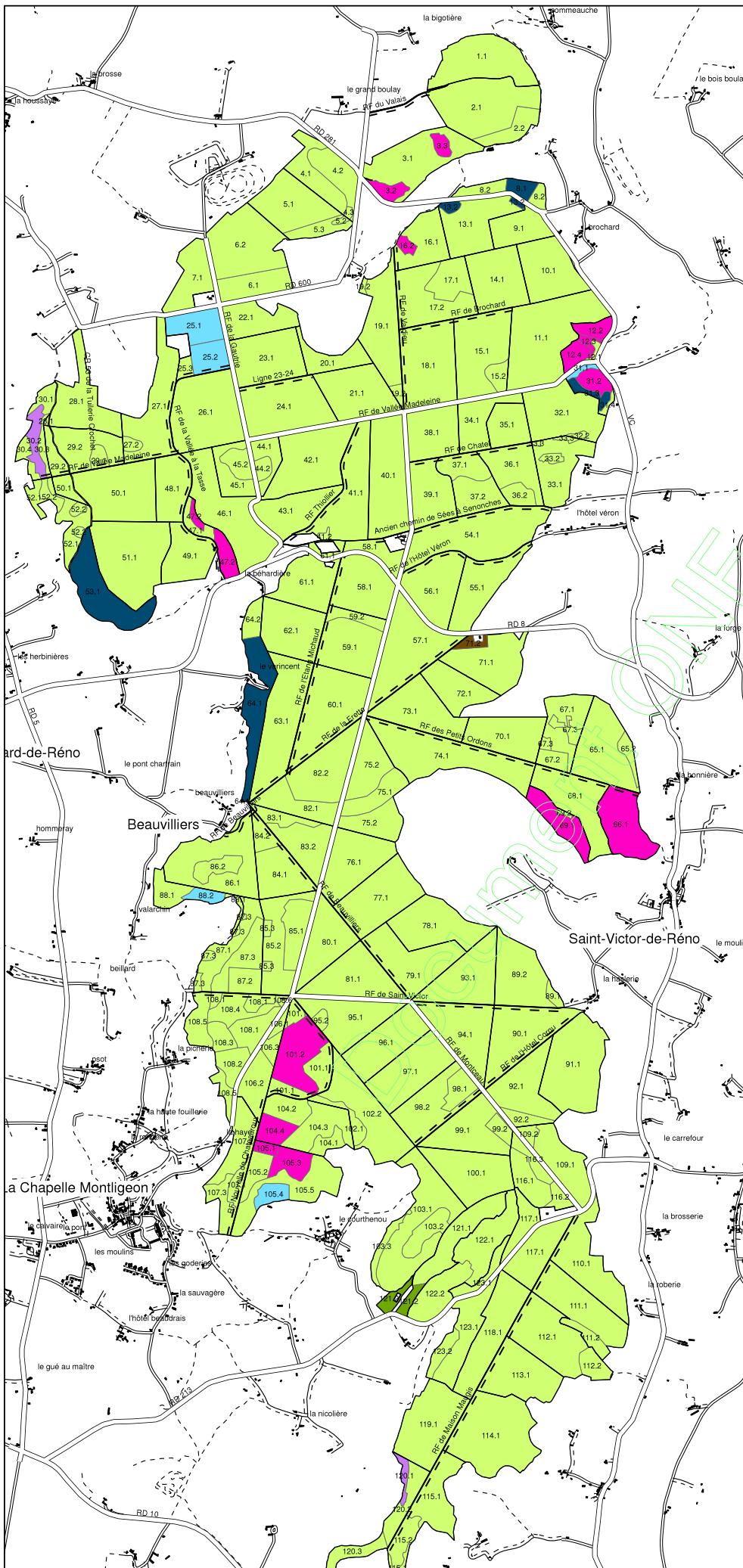
ACCUEIL DU PUBLIC et SENSIBILITES PAYSAGERES

- Parcellaire forestier
- Monument historique
- Périmètre de protection de monument historique
- Courbe de niveau
- P Parking
- i Panneau d'information
- A Zone d'accueil
- Sentier de découverte
- GR
- Chemin balisé (pédestre, cyclo, VTT, équestre)
- Circuits d'attelage
- Route ouverte à la circulation
- Route fermée
- Piste
- Barrière

- Sensibilité paysagère**
- Forte avec peuplements remarquables
 - Forte
 - Moyenne

500 Mètres





Forêt domaniale de RENO VALDIEU
 1644.59 ha

ESSENCES OBJECTIFS A LONG TERME

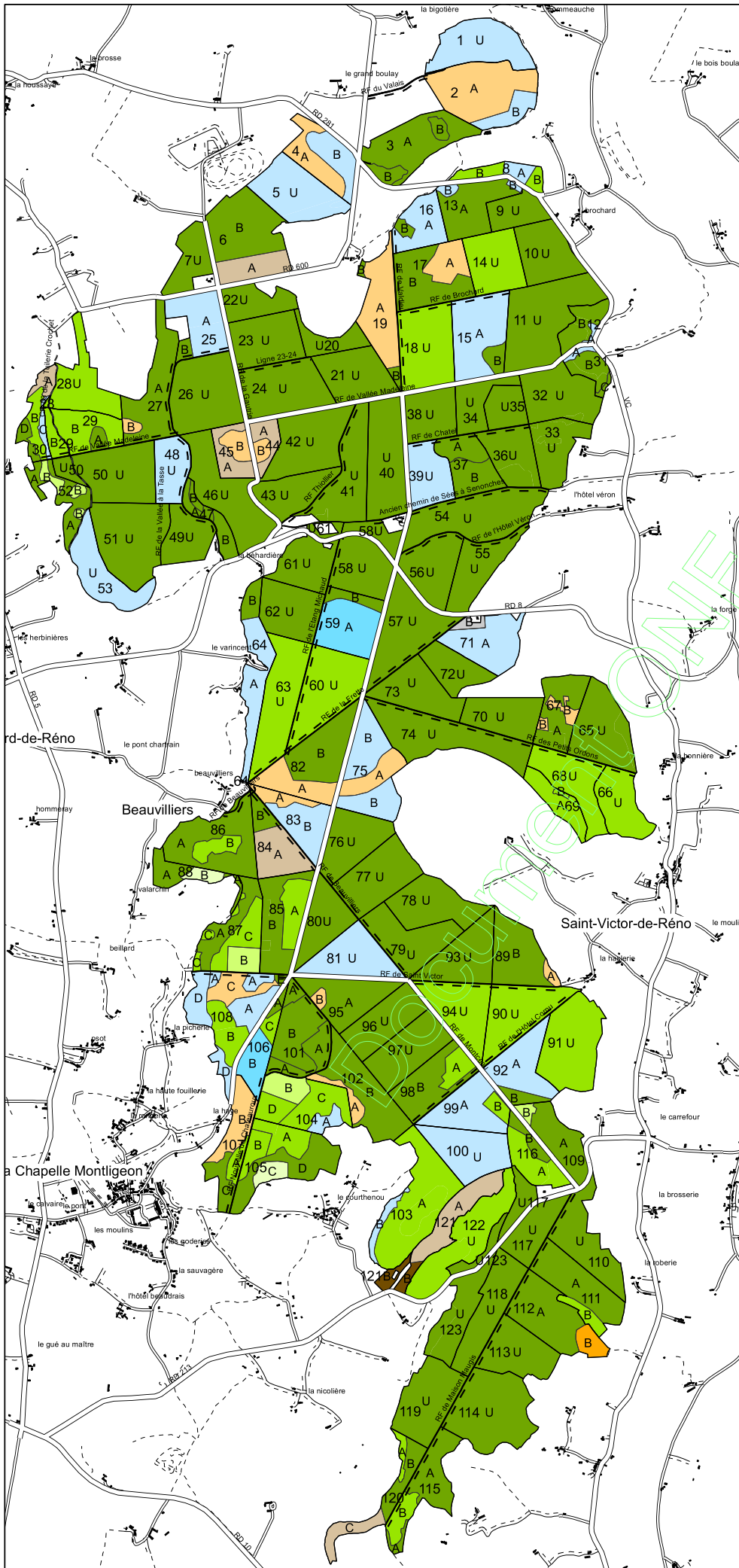
Unités élémentaires de peuplement

- Chêne sessile
- Ilot de sénescence en Chêne sessile
- Hêtre
- Pin sylvestre
- Douglas et Châtaignier
- Pin laricio

- Espace non boisé ou hors sylviculture : prairie à gibier

500 Mètres

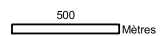


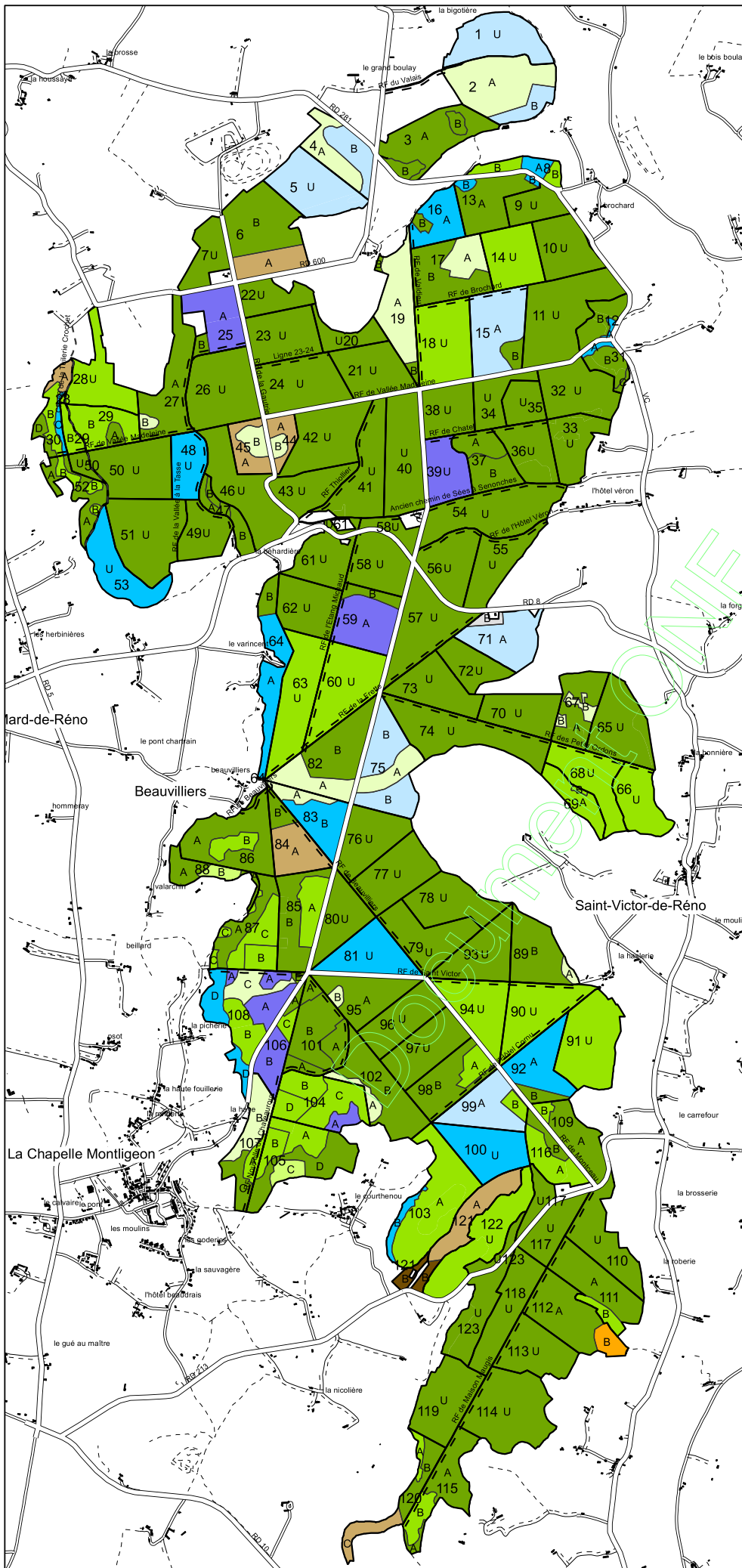


Forêt domaniale de
RENO VALDIEU
1644.59 ha
CARTE D'AMENAGEMENT
GROUPES LOCAUX

Unités de gestion

- Amélioration, sans coupe
- Groupe de jeunesse, sans coupe
- Amélioration, rotation des coupes 6 ans
- Amélioration, rotation des coupes 7 ans
- Amélioration, rotation des coupes 8 ans
- Amélioration, rotation des coupes 10 ans
- Ilôt de sénescence
- Ilôt de vieillissement
- Régénération artificielle
- Régénération naturelle
- Hors sylviculture (prairie)





1644.59 ha

Forêt domaniale de RENO VALDIEU

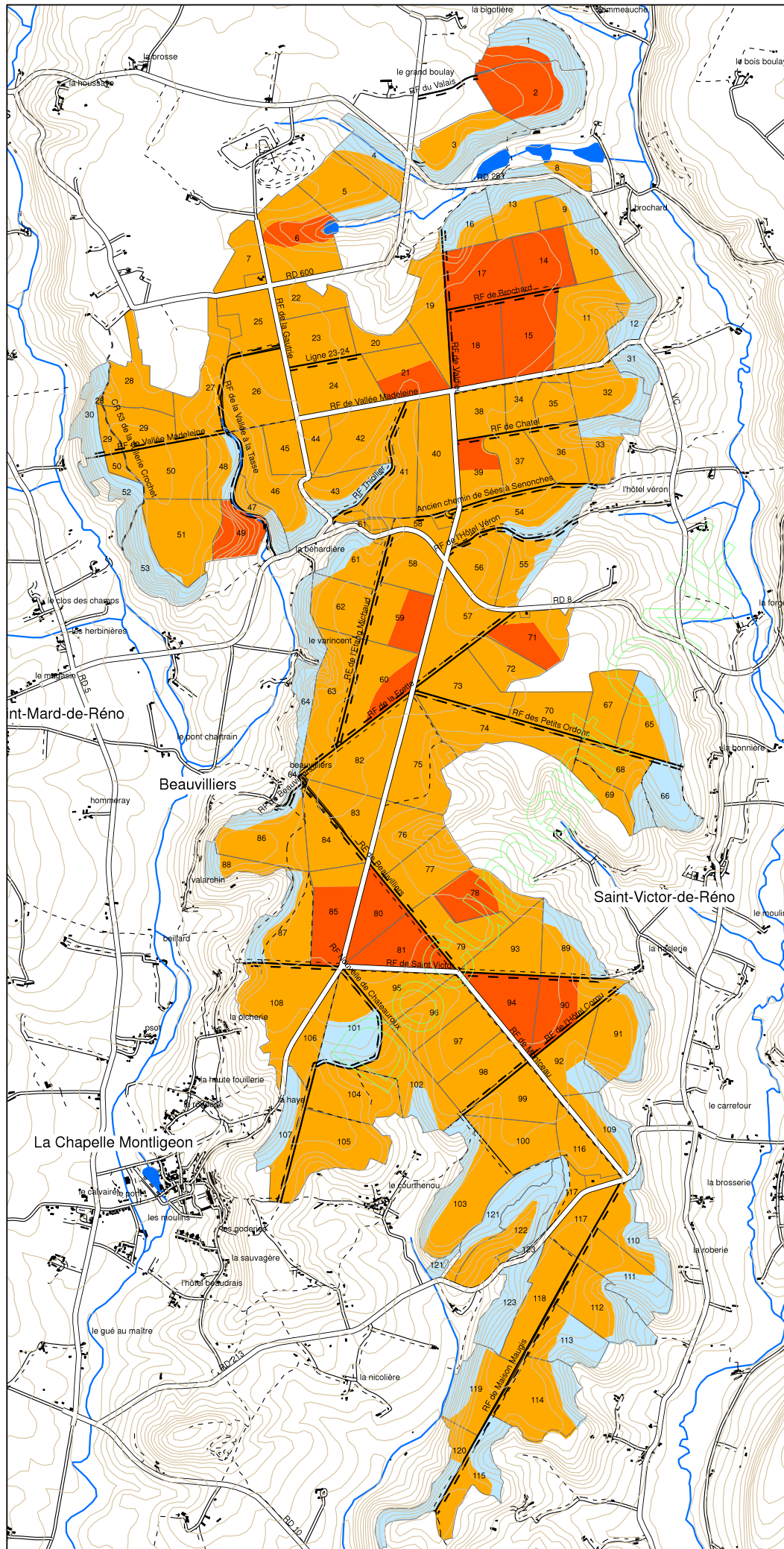
CARTE D'AMENAGEMENT GROUPES DT

Unités de gestion

- Groupe de jeunesse sans coupe
- Amélioration avec rotation des coupes de 6 ans et moins
- Amélioration avec rotation des coupes de 7 ou 8 ans
- Amélioration avec rotation des coupes de 9 ans ou plus
- Ilôt de sénescence
- Ilôt de vieillissement
- Régénération entamée à terminer
- Régénération à entamer sans la terminer
- Régénération à entamer et à terminer
- Repos
- Hors sylviculture

500 Mètres





Forêt domaniale de RENO VALDIEU
 1644.59 ha
 SENSIBILITE POTENTIELLE DES SOLS AU TASSEMENT

- Faible
- Forte
- Forte durant longtemps

